



Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
Au capital de 7 813 935 euros  
Siège social : 75, avenue Parmentier - 75011 PARIS  
461 500 233 RCS PARIS

## RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2008

Des exemplaires du rapport financier annuel sont disponibles sans frais auprès de NORTENE, au siège social, ainsi que sur les sites Internet de NORTENE ([www.outsideliving.com](http://www.outsideliving.com)) et de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

# SOMMAIRE

- CHAPITRE 1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL
- CHAPITRE 2. RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 MAI 2009
- CHAPITRE 3. COMPTES CONSOLIDES DE NORTENE AU 30 SEPTEMBRE 2008
- CHAPITRE 4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE NORTENE AU 30 SEPTEMBRE 2008
- CHAPITRE 5. COMPTES SOCIAUX DE NORTENE AU 30 SEPTEMBRE 2008
- CHAPITRE 6. RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE NORTENE - EXERCICE DE 12 MOIS CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2008

CHAPITRE 1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

*« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant au chapitre 2 ci-après présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »*

Fait à PARIS

Le 30 avril 2009

Jean-Luc HEYMANS  
Président du Directoire

CHAPITRE 2.

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
ANNUELLE DE NORTENE DU 15 MAI 2009



Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
Au capital de 7 813 935 euros  
Siège social : 75 avenue Parmentier - 75011 PARIS  
RCS PARIS 461 500 233

## **RAPPORT DE GESTION SUR LA SITUATION ET L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE NORTÈNE**

*~ EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2008 ~*

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire, conformément à la loi et aux statuts de notre société, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008 et soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés de la Société dudit exercice.

Vous serez également invités à :

- ratifier le transfert de siège social de la société NORTENE SA à PARIS (75011), 75 avenue Parmentier et la modification corrélative des statuts, tels que décidés par le Conseil de Surveillance le 17 décembre 2008 ;
- ratifier la cooptation de Monsieur Jérémie SURCHAMP en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance en remplacement de Monsieur Jean-François MICHAUD démissionnaire de ses fonctions, telle que décidée par le Conseil de Surveillance le 16 juin 2008 ;
- ratifier la cooptation de Monsieur Bernard ROQUES en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance en remplacement de Monsieur Hervé DESCOTTES démissionnaire de ses fonctions, telle que décidée par le Conseil de Surveillance le 21 novembre 2008 ;
- modifier la dénomination sociale de la Société qui sera désormais « OUTSIDE LIVING INDUSTRIES ».

Lors de l'assemblée, les rapports suivants vous seront également présentés :

- le rapport du Conseil de surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et les comptes de l'exercice écoulé,
- le rapport du Président du Conseil de Surveillance prévu à l'article L.225-68 du Code de Commerce sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société au cours de l'exercice écoulé,
- le rapport spécial du Directoire sur les options de souscription d'actions,
- le rapport spécial du Directoire à l'assemblée générale extraordinaire,
- les différents rapports des Commissaires aux comptes.

Les rapports ci-dessus énumérés, les comptes annuels et consolidés de l'exercice écoulé ainsi que tous autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant ces rapports et documents.

Les Commissaires aux comptes vous donneront ensuite lecture de leurs différents rapports.

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière, dans le respect du principe de prudence et conformément au règlement CRC n°99-03, adopté par le Comité de la réglementation comptable le 29 avril 1999. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes consolidés au 30 septembre 2008 sont présentés en conformité avec les normes IFRS.

# 1. SITUATION CONSOLIDÉE DU GROUPE NORTENE AU 30 SEPTEMBRE 2008

## 1.1 SITUATION ET ÉVOLUTION DU GROUPE NORTENE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2008 :

	(en milliers d'euros)	
Éléments consolidés	30/09/2008	30/09/2007
Produits d'exploitation	76 055	83 372
Marge	33 221	35 437
	44%	43%
Résultat opérationnel courant	-2 687	-2 561
Charges financières	-3 210	-2 950
Résultat avant impôt	-5 897	-7 490
Résultat après impôt	-6 848	-8 243
Stocks nets	15 212	19 664
Créances clients nettes	13 892	20 348
Dettes fournisseurs (1)	8 225	15 468
Dettes financières (2)	51 048	50 418

(1) hors autres dettes

(2) y compris les OBSSA net des frais (11 278 K€ en 2008

et 13 926 K€ en 2007)

Les éléments du compte de résultat présentés ci-dessus concernent les activités poursuivies (Nortène SA, sous-groupe Ubbink, sous-groupe Karibu, et Nortland).

Les résultats des activités abandonnées sont présentés au paragraphe 9 des annexes des comptes consolidés au 30/09/2008.

Le Groupe NORTENE enregistre des résultats consolidés déficitaires importants pour l'exercice clos au 30 septembre 2008 qui s'expliquent par :

- la mauvaise performance opérationnelle des sociétés ayant fait l'objet des restructurations décrites aux paragraphes 1.3.1 et 2.3 ci-dessus,
- des frais de restructuration importants (de l'ordre de 3,1M€ sur le groupe, dont 2 M€ sur les activités poursuivies)
- et des frais financiers importants liés à la dette haut-bilan et aux prêts relais (2,87 M€)

Les deux sous-groupes « Ubbink » et « Karibu » génèrent respectivement des résultats nets positifs d'un montant de 543 K€ et 635 K€ au 30 septembre 2008 (cf. paragraphes 2.2.2 et 2.2.3 ci-dessous).

Ainsi, les pertes du Groupe NORTENE pour l'exercice clos au 30 septembre 2008 sont essentiellement concentrées sur la holding NORTENE SA ainsi que sur les activités cédées ou arrêtées au cours de l'exercice écoulé (Nortène Jardlnage, Nortène Pro, Trent et Tout Jardin Direct – cf. paragraphe 2.3 ci-dessus).

## ► Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation baissent de - 8,7% (-7.317 K€).  
Cette baisse est focalisée sur les activités suivantes :

Activité	Notes	Variation %	Variation Mt K€
Jardin	(a)	-28,01%	-1 621
Eau	(b)	-13,35%	-5 155
Bois	(c)	-1,33%	-516
Holding	(d)	-5,70%	-25
Total			-7 317

(a) Baisse sur l'Angleterre suite à la crise économique

(b) Principalement sur l'Allemagne suite à la perte d'un référencement important

(c) La croissance du CA de Karibu (+ 2.976 k€ par rapport à 2007, soit + 10%) est totalement absorbée par la chute du CA de l'activité Nortland.

(d) Suite à la cession du Bâtiment de Lille, Nortène SA ne perçoit plus de loyer à compter du 10 septembre 2008

NB : L'ensemble du CA de Ubbink Garden BV (hors Apollo Ltd) est positionné sur le secteur « Eau »

La répartition de la baisse par zone géographique est la suivante :

Zone	Notes	Variation %	Variation Mt K€
France	(a)	-16,04%	-2 159
Allemagne	(b)	-3,89%	-1 691
Bel/Hollande	(c)	-6,74%	-1 261
UK	(d)	-28,49%	-2 206
Total			-7 317

(a) Baisse l'activité Nortland compensée en partie par la croissance de Ubbink France

(b) Perte importante de CA sur Ubbink GMBH partiellement compensée par la croissance du CA de Karibu

(c) Baisse plus sensible en Hollande (- 7%) qu'en Belgique (- 5%). La Belgique représente environ 27% du CA Benelux

(d) Baisse sur l'activité « Jardin » de - 1.691 K€ et sur l'activité « Eau » de - 515 K€

## Conclusion :

L'exercice a été difficile en terme de chiffre d'affaires sur tous les secteurs d'activité du groupe et sur toutes les zones géographiques.

Parmi les filiales du Groupe, seule la société Karibu a connu une progression de son activité (+ 10%).

Les activités « Nortland » (France) et Ubbink GMBH (Allemagne) ont particulièrement souffert ; Nortland à cause d'un marché perturbé par les sur-stocks des distributeurs, Ubbink GMBH à cause de la perte d'un important référencement.

## ► Marge

La marge gagne 1 point sous l'effet de l'évolution à la baisse du cours moyen du dollar et de celui des matières premières sur l'exercice.



### ► **Résultat opérationnel courant**

Le résultat opérationnel courant reste comparable à celui de l'exercice 2007 malgré une chute de CA de 7,3 millions d'€.

Ce résultat est obtenu grâce à l'amélioration de la marge de 1 point et à des économies sur les charges d'exploitation de 2 millions d'€.

### ► **Charges financières**

La croissance des charges financières est corrélative à l'utilisation de financements supplémentaires sur l'exercice (prêts relais sur la cession du bâtiment de Lille, Tranche B1 et B2 de l'emprunt Karibu, avances de D&P PME IV et EFFI INVEST I)

### ► **Résultat avant impôts & Résultat après impôts**

Les résultats des activités poursuivies demeurent fortement négatifs sous l'effet des charges de structuration supportées par la Holding Nortène SA, des charges de restructuration de l'activité Nortland et du poids de charges financières.

Les résultats au 30 septembre 2008 ne comprennent pas la plus-value de cession du fonds NORTENE (2.470 k€) qui est reclassée dans le résultat des activités abandonnées.

L'impôt de 951 K€ impactant les résultats du 30 septembre 2008, provient pour 537 K€ du sous-groupe Ubbink et pour 303 K€ de Karibu. Le différentiel, soit 111 K€, correspond à des annulations d'impôts différés.

### ► **Stocks nets**

La baisse des stocks s'explique principalement par les cessions et les arrêts des activités « Jardinage » en France.

### ► **Créances clients nettes**

La baisse du poste clients est liée aux cessions et aux arrêts des activités « Jardinage » en France, principalement aux cessions Nortène Jardinage (- 4.354 K€) et Nortène Fleurs (-1.505 K€).

### ► **Dettes fournisseurs**

La baisse du crédit fournisseurs s'explique, d'une part, par le rattrapage de paiement des retards d'échéance qui existaient en 2007, et, d'autre part, par la sortie du groupe de l'activité Jardinage France au cours d'exercice 2008

### ► **Dettes financières**

Les dettes financières se décomposent comme suit au 30 septembre 2008 :

Titre	Titre	Société	Pays	Montant	Taux	Échéance	Garantie
OBSA - Collatéral	OBSA - Océanien	Nortene SA	France	11 979	7,90%	07/2010	Néant
Emprunt	Conversion Conversion CT	Nortene SA	France	9 673	Banque 3 mois + 1,35%	12/2017	Titres OBSA - Océanien SA
emprunt stock	Emprunt Karibu TB1	Nortene SA	France	10 114	Banque 3 mois + 1,35%	10/2017	Titres Karibu de Nortene
	Emprunt Karibu TB2	Nortene SA	France	2 410	3,95%	12/2009	Néant
	Emprunt D&P PME IV EFFI INVEST I	Nortene SA	France	697	Banque 3 mois + 1%	12/2013	Cession Nortene SA
	Emprunt Nortene Tunisie	Nortene Tun	Tunisie	137	6,00%	09/2011	Néant
	Emprunt Mt Karibu	Karibu	Cameroun	1 000	Banque 3 mois + 1,50%	02/2010	Engagement de Nortene SA
	Emprunt S&P NASDD	Karibu	Cameroun	99	3,65%	11/2010	Néant
	Collatéral & autres (France)	Nortene (France)	France	4 264	Néant	07/2009	CN et autres titres stock
OBSA de comptes et prêt relais	OBSA Titres	Nortene	Allemagne	2 049	Banque 3 mois + 1%	12/2009	CN et autres titres stock
	OBSA Titres	Nortene	Allemagne	250	2,50%	12/2009	Cession Nortene SA
	OBSA France - Prêt relais Titres	Nortene SA	France	2 627	Banque 3 mois + 2%	12/2009	Appréhension Immobilière Titres
	OBSA France (y compris les intérêts courus)	Nortene SA	France	200		-	
TOTAL				51 046			

\* dont 1 622 KE à Banque 3 mois + 1,50 %

\*\* dont 1 352 KE à OBSA, 49,10% (titres primaires), 847 KE à OBSA + 1,20% (collatéral 600000) et 1 973 KE à Banque 3 mois + 1,20% (collatéral 11/2009)

La quasi-totalité des dettes financières du Groupe non liées au financement de l'exploitation est localisée au niveau de la holding NORTENE.

## 1.2 EVOLUTION DU PASSIFS FINANCIERS ET STRUCTURE DE FINANCEMENT DU GROUPE NORTENE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2008 :

### 1.2.1 Evolution du passif financier du groupe

#### ► Synthèse des émissions d'emprunts

Émission d'emprunts 2007-2008	Mt KE
Thémis Financement stock	2 000
Emprunt Karibu TB1	1 404
Emprunt Karibu TB2	468
Apport en CC D&P PME IV	3 333
Apport en cc EFFI INVEST I	1 667
Apport en CC D&P PME IV	880
Apport en cc EFFI INVEST I	1 600
Prêts relais Thémis- Cession immeuble	2 627
Total	13 979

#### ► Synthèse des remboursements d'emprunts

Remboursements d'emprunts 2007-2008	Mt KE
Emprunt Moyen terme	870
Thémis Financement stock	2 000
Emprunt Karibu TB1	175
Emprunt Karibu TB2	59
Emprunt Conversion CT	800
Prêt Mt Karibu	57
CB Rack	27
CB LXE	26
Total	4 014

Remboursements d'emprunts par incorporation au capital	
Apport en cc D&P PME IV	3333
Apport en cc EFFI INVEST I	1667
OBSA D&P PME IV	1995
OBSA EFFI INVEST I	1087
Total	8 082

► Synthèse des échéances de l'endettement financier au 30/09/08

Éléments	Total	(en milliers d'euros)		
		échéance - 1 an	échéance +1 an - 5 ans	échéance + 5 ans
Obligations	11 278	0	11 278	0
Emprunt conversion CT	9 673	1 571	8 102	0
Emprunts acquisition Karibu	10 114	1 584	8 028	502
Emprunt D&P PME IV - EFFI INVEST I	2 480	0	2 480	0
Emprunt Nortène Tunisie	607	0	607	0
Emprunt MT Karibu	157	61	96	0
Emprunt S&B Karibu	1 000	0	1 000	0
Crédit-baïls	99	55	44	0
Crédits de campagne et autres CT	15 640	15 640	0	0
Totaux	51 048	18 911	31 635	502

► Notes

Prêt complémentaire consenti à NORTENE par D&P PME IV et EFFI INVEST I d'un montant de 5 M€ :

Le 14 janvier 2008, pour faire face aux besoins supplémentaires en trésorerie à court terme, NORTENE, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont conclu un nouveau contrat de prêt court terme d'un montant de 5 M€ (soit 3,3 M€ versés par D&P PME IV et 1,7 M€ versés par EFFI INVEST I) sur 2 ans au taux Euribor 3 mois + 200 points de base.

La créance de 5M€, détenue par D&P PME IV et EFFI INVEST I sur la société, a été incorporée aux capitaux propres (capital et prime d'émission) le 30 juin 2008 à l'occasion de l'exercice par D&P PME IV et EFFI INVEST I de leurs BSA dans les conditions décrites au paragraphes 1.3 et 7.2 du présent rapport.

Prêt THEMIS

En complément des informations figurant par ailleurs au paragraphe 1.3.2 ci-dessous, il est précisé que le prêt relais de la Banque THEMIS d'un montant de 2,627 K€ a été consenti à NORTENE au taux Euribor +3,00%, remboursable à réception des fonds à provenir de la vente de l'immeuble au profit de la Communauté Urbaine de LILLE.

Le prix de vente de l'immeuble ayant été intégralement versé à NORTENE par la Communauté Urbaine de LILLE en décembre 2008, le prêt relais a été intégralement remboursé par NORTENE à la Banque THEMIS le 23 décembre 2008.

Prêt KARIBU

Aux termes d'un premier avenant au contrat d'acquisition « Karibu » en date du 24 mai 2007, NORTENE a acquis le solde des titres Karibu qui étaient encore détenus par les minoritaires pour un prix de 1 872 K€.

Par avenant en date du 4 octobre 2007, NORTENE et les banques du « pool » bancaire Karibu ont modifié la convention initiale de prêt conclue le 1<sup>er</sup> décembre 2005 afin notamment de financer l'acquisition par NORTENE du solde des actions de la société KARIBU.

A l'occasion de ces discussions, le montant de l'engagement global de 12 M€ du contrat de prêt initial a été ramené à 11 M€.

Le remboursement du prêt « Karibu », qui a été consenti à NORTENE au taux Euribor 3 mois + 1,50%, s'échelonne sur 5 ans à compter du 10 janvier 2008.

#### Avances en compte courant de D&P PME IV et EFFI INVEST I

Pour permettre à NORTENE de poursuivre les mesures de restructuration entamées afin de réduire ses coûts de fonctionnement (licenciements, déménagement, économies d'échelle...), EFFI INVEST I et D&P PME IV ont mis à la disposition de NORTENE à compter du 1<sup>er</sup> août 2008, à titre d'avance en compte courant, des sommes supplémentaires d'un montant global de 2 480 K€.

Le remboursement de cette dette est laissé à l'initiative de Nortène, mais devra être réalisé avant le 31 décembre 2009. Le taux d'intérêt annuel est de 5,95 %.

#### Crédit de conversion des court-terme impayés

Le protocole de conciliation signé le 21 décembre 2006, et homologué le 27 décembre 2006 par le Tribunal de Commerce de Nanterre, prévoyait la conversion des crédits court terme impayés de NORTENE sous forme d'un crédit unique à moyen terme.

C'est en exécution de ce protocole de conciliation que NORTENE et ses partenaires bancaires ont conclu, le 20 mars 2008, un contrat de consolidation des crédits court-terme (ci-après le « Crédit de Consolidation ») d'un montant de 10.473.211 € en vue de consolider les différents prêts en un prêt moyen-terme unique au niveau de la holding, comme prévu dans le protocole de conciliation en date du 21 décembre 2006.

Il est contractuellement prévu que, à compter du 21 mars 2009 (inclus), le Crédit de Consolidation sera amorti trimestriellement en vingt mensualités constantes en capital d'un montant de 523.660 €, et qu'il devra être remboursé en totalité le 21 décembre 2013.

A l'occasion de la cession de l'activité Jardinage France à INTERMAS NETS en juillet 2008, NORTENE a procédé au remboursement anticipé d'une somme de 800 K€ en échange de quoi les Banques du Crédit de Consolidation ont donné main levée du nantissement des marques « Nortène » devant être cédées à INTERMAS NETS.

En plus du paiement susvisé, NORTENE a consenti aux Banques du Crédit de Consolidation un nantissement de 1<sup>er</sup> rang sur sa nouvelle marque « AKANUA », ce nantissement devant également bénéficier aux Banques ayant financé l'acquisition du solde des titres « Karibu ».

#### Gel des échéances en capital de emprunts Karibu et du Crédit de conversion des court-terme impayés

NORTENE SA est engagée envers ses banques « haut bilan » à hauteur de 19,78 M€ (soit 10,11 M€ au titre de l'emprunt d'acquisition de KARIBU et 9,67M€ au titre du Crédit de Consolidation).

Le service des principales échéances de ces deux emprunts, qui était gelé jusque là, devait reprendre à compter :

- du 10 janvier 2009 pour l'emprunt d'acquisition de KARIBU,
- et du 21 mars 2009 pour le Crédit de Consolidation.

Compte tenu d'une part du contexte économique actuel et, d'autre part, de la structure de financement actuelle du Groupe ainsi que de son endettement financier « haut de bilan », NORTENE SA a entamé de nouvelles discussions avec les membres de son « pool » bancaire pour renégocier les conditions de la dette de haut de bilan et ainsi lui permettre d'achever la restructuration du Groupe dans les meilleures conditions, les deux sous-groupes opérationnels « KARIBU » et « UBBINK » qui subsistent aujourd'hui étant en cash positifs.

Au terme de la négociation, NORTENE SA et ses banques « haut bilan » ont signé, le 17 avril 2009, un protocole gelant, jusqu'au 31 janvier 2010, les échéances en capital de l'emprunt de conversion du CT et des emprunts d'acquisition de Karibu.

### 1.2.2 – Financement d'exploitation - Situation du Groupe

S'agissant du financement de l'exploitation, le Groupe NORTENE est organisé en 3 pôles de financement :

- le pôle France,
- le pôle Karibu,
- le pôle Ubbink.

#### ► Pôle France

A l'issue des différentes opérations de restructuration décrites au paragraphe 1.3.1, la seule société opérationnelle en France est Outside Living Industries France (anciennement dénommée Ubbink France SARL) dont le siège social est situé à Nieppe (59).

Le financement des activités de cette filiale dépend du pôle Ubbink Garden BV (cf. organigramme du paragraphe 8 ci-dessous). Il est renvoyé sur ce point aux informations concernant le pôle « Ubbink » présentées ci-dessous.

Il est rappelé que NORTENE SA est une holding pure qui ne dispose pas de ligne de crédit : au cours de l'exercice écoulé, ses ressources financières étaient constituées, d'une part, par un dividende perçu de UBBINK GARDEN BV (685 k€), d'autre part, des management fees facturés uniquement au sous-groupe UBBINK GARDEN BV, dans la mesure où la facturation de management fees à KARIBU était jusqu'à très récemment interdite par ses covenants bancaires.

Les coûts d'exploitation de la holding NORTENE ont été réduits au strict minimum afin d'alléger ses besoins de trésorerie.

#### ► Pôle Karibu

Un pool de 3 banques allemandes finance les crédits de campagne de KARIBU. Le montant des autorisations s'élève à 9 M€, et est porté à 9,5 M€ sur la période haute d'activité.

Les financements de KARIBU sont garantis par les créances clients, les stocks et le nantissement du matériel.

A ce jour, KARIBU respecte l'ensemble de ses covenants.

Les lignes de crédit (crédits de campagne) dont bénéficie KARIBU ont été renouvelées pour la saison 2009.

### ► Pôle Ubbink

Trois institutions financières hollandaises financent les activités du sous-groupe constitué par Ubbink Garden BV et ses filiales. Les lignes d'autorisation peuvent atteindre 16 M€ sur le pic d'activité.

Les financements de Ubbink Garden BV sont garantis par les créances clients, les stocks et le leasing de l'entrepôt d'Alkmaar.

Les lignes de crédit (crédit de campagne) du sous-groupe « Ubbink » ont été renouvelées pour la saison 2009.

## 1.3 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2008 :

### 1.3.1 - Restructurations intra-groupe

Depuis le début de l'exercice social ouvert le 1<sup>er</sup> octobre 2007, les équipes de NORTENE organisent la réorientation stratégique des activités de la Société et du Groupe.

Compte tenu des difficultés financières rencontrées par le Groupe ces dernières années, il est apparu essentiel de privilégier et de concentrer les efforts du Groupe sur les activités bénéficiaires et à fort potentiel de développement.

### ► Cession de l'activité « Jardinage France » à INTERMAS NETS :

NORTENE a conclu avec la société espagnole INTERMAS NETS, le 24 mai 2008, un accord aux termes duquel NORTENE s'est engagée à céder à INTERMAS NETS l'activité de distribution de produits de jardinage utilitaire du Groupe en France, hors branche d'activité portant sur les produits éclairage, treillage-déco en bois naturel et gamme oiseaux (gamme ACREWOOD) conservée par le Groupe (ci-après l'activité « Jardinage France ») ainsi que certains droits de propriété intellectuelle attachés à l'activité cédée et notamment les marques « NORTENE » et « LE JARDIN DE BASTIEN ».

Il est rappelé que l'activité Jardinage France du Groupe NORTENE, qui était jusqu'à présent exploitée au sein des sociétés NORTENE JARDINAGE et NORTENE PRO, a généré au cours de l'exercice 2006/2007 un chiffre d'affaires brut global de 16 749 K€ et une perte sur la période de l'ordre 5,8 M€.

Cette opération permet donc au Groupe NORTENE de se libérer d'une activité déficitaire pour se recentrer sur la fabrication et la commercialisation de produits permettant l'agencement et l'aménagement des espaces extérieurs sous l'angle de la nature et du bien-être (chalets, abris, piscines, terrasses, spas, saunas, fontaines...).

La cession de l'activité Jardinage France au profit de INTERMAS NETS, qui est effective depuis le 3 juillet 2008, a été réalisée dans les conditions suivantes : le prix d'acquisition convenu entre NORTENE et INTERMAS NETS est composé d'une partie fixe d'un montant de 4,25 M€ et d'un complément de prix.

La partie fixe du prix de cession de 4,25 M€, est payable en trois fois :

- Une somme de 1,5 M€ a été payée dans les 15 jours suivant la date de signature du contrat de cession d'actions ;

- Une somme de 1,5 M€ a été payée à la date de transfert de propriété des actions cédées ;
- Enfin, une somme de 1,25 M€ doit être réglée pour le 30 juin 2009.

Le complément de prix, dont le montant est contractuellement fixé à la valeur nette comptable des stocks à la date de réalisation, soit 2,576 M€, est payable comme suit :

- Un premier versement de 1 000 000 € a d'ores et déjà été effectué le 3 juillet 2008 ; et
- le solde du complément de prix sera réglé en 6 mensualités égales, la première mensualité ayant été réglée le 31 juillet 2008.

#### **► Cession de la société NORTENE FLEURS :**

Le 14 décembre 2007, NORTENE SA a cédé à PARMEO SARL, la totalité de sa participation dans le capital de NORTENE FLEURS, sa filiale à 100% spécialisée dans la création, la conception, la fabrication, la commercialisation de fleurs et plantes artificielles et d'articles de cadeaux pour la maison.

Ce désinvestissement a été réalisé sous forme (i) d'une cession de la totalité du capital de NORTENE FLEURS pour un prix fixe de 50 000 € pouvant donner lieu à règlement de compléments de prix plafonnés à 50 000 € en fonction des résultats 2008 et 2009 et (ii) d'une cession des comptes courants de NORTENE SA dans NORTENE FLEURS pour un prix de 100 001 €.

Cette cession permet au groupe NORTENE de recentrer ses activités sur son cœur de métier et de sortir du périmètre du groupe une entité non stratégique et génératrice de pertes.

#### **► Cession des titres de Apollo Gardening Ltd :**

Les titres de Apollo Gardening Ltd initialement détenus par NORTENE SA ont été cédés à UBBINK GARDEN BV (filiale à 100% de NORTENE SA) le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

L'objectif de ce reclassement de participations était de faciliter à terme la fusion de la société Apollo Gardening Ltd avec UBBINK Ltd, autre filiale anglaise de UBBINK Garden BV.

Cet objectif est devenu depuis lors sans objet dans la mesure où le Groupe a décidé de céder l'ensemble de son activité en Angleterre (voir paragraphe 1.4).

#### **► NORTLAND :**

Il est renvoyé sur ce point aux développements et informations chiffrées figurant au paragraphe 2.2.1 ci-après du présent rapport.

#### **► Activités cédées / arrêtées en 2008 :**

Il est renvoyé sur ce point aux développements et informations chiffrées figurant au paragraphe 2.3 ci-après du présent rapport.

#### **1.3.2 - Cession de l'immeuble de LILLE – Prêt relais de la banque Thémis :**

Le 21 janvier 2008, NORTENE SA a signé, sous condition suspensive, une promesse de vente de l'immeuble situé à LILLE (59), 149 rue de Bretagne, moyennant un prix principal de 3,1 M€.

A l'occasion de la signature de cette promesse de vente, le promettant initial a versé à NORTENE, à titre de dépôt de garantie, une somme de 2,5 M€.

Par arrêté du 19 mai 2008, la Communauté Urbaine de Lille a décidé de préempter l'immeuble à des conditions financières identiques à celles du promettant initial à l'acquisition.

La promesse de vente étant devenue caduque, NORTENE a dû restituer au promettant initial le montant du dépôt de garantie qui avait été versé, outre le paiement d'intérêts contractuels.

Compte tenu de sa situation de trésorerie, NORTENE a emprunté auprès de la Banque THEMIS, via un prêt relais présenté par ailleurs dans les notes du paragraphe 1.2.1 ci-dessus, une somme de 2 627 K€ pour rembourser (en principal et intérêts) les sommes dues au promettant initial.

Le paiement complet du prix de vente de l'immeuble par la Communauté Urbaine de LILLE étant intervenu en décembre 2008, NORTENE a remboursé à la Banque THEMIS, le 23 décembre 2008, l'intégralité des sommes dues au titre du prêt relais de 2 627 K€.

### 1.3.3 – Recapitalisation de la Société

Lors de l'assemblée générale du 31 mars 2008, les actionnaires de NORTENE, statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, après avoir constaté que, au 30 septembre 2007, les capitaux propres de la Société étaient devenus inférieurs à la moitié du capital social, se sont prononcés contre la dissolution anticipée de la Société en raison notamment du soutien financier apporté par les sociétés EFFI INVEST I et D&P PME IV et des nouvelles perspectives du Groupe.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, les capitaux propres de la Société devront être reconstitués le 30 septembre 2010 au plus tard.

Pour faire face à ses difficultés financières, la Société a cédé, au cours du 2<sup>nd</sup> semestre de l'exercice 2007/2008, l'immeuble de Lille et l'activité Jardinage France.

La cession de l'activité Jardinage France a permis de réduire la perte attendue pour 2007/2008 du périmètre France du Groupe.

La restauration du crédit du Groupe nécessitant des fonds propres positifs, les sociétés EFFI INVEST I et D&P PME IV ont proposé à la Société ainsi qu'à l'Autorité des marchés financiers de reconstituer une partie des capitaux propres de NORTENE de la manière suivante :

1°) exercice par D&P PME IV et EFFI-INVEST I des 1.500.000 bons de souscription d'actions (« BSA ») qu'ils détiennent suite à l'émission, qui leur a été réservée, d'obligations à bons de souscription d'actions, conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires de NORTENE en date du 18 septembre 2007 (Cf. prospectus visé par l'AMF le 7 septembre 2007 sous le numéro 07-316) ;

2°) réalisation d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires de NORTENE d'un montant nominal maximum de 4,8 M€ dans le cadre de la résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 27 mars 2007, que D&P PME IV et EFFI-INVEST I se sont engagés à garantir à hauteur de 75% et à souscrire par compensation avec une partie de la créance obligataire qu'ils détiennent chacun sur la Société.



Le collège de l'Autorité des Marchés Financiers, lors de sa séance du 20 mai 2008, a accordé au fonds D&P PME IV ainsi qu'à la société EFFI-INVEST I, agissant de concert, une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique sur les actions de la société NORTENE SA, dans le cadre d'un projet de recapitalisation de la Société ci-dessus décrit (L'avis de dérogation est consultable sur le site de l'AMF / Décisions & Information n° 208 C0963 [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

C'est dans ces circonstances que D&P PME IV et EFFI-INVEST I ont exercé le 30 juin 2008 la totalité des 1.500.000 BSA leur appartenant.

Les 1.500.000 actions nouvelles souscrites (au prix de 7 € par action) par exercice des BSA ont été libérées par compensation avec une partie des créances détenues par D&P PME IV et EFFI-INVEST I sur NORTENE.

Depuis cette date, D&P PME IV et EFFI-INVEST I détiennent, de concert, le contrôle de la Société à hauteur de 57,59% du capital et 49,60% des droits de vote.

L'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant nominal de 4,8 M€, qui devait intervenir à bref délai après l'exercice de leurs BSA par D&P PME IV et EFFI-INVEST I n'a pas été réalisée, contrairement à ce qui avait été annoncé.

En effet, depuis juin 2006, NORTENE a poursuivi ses opérations de restructuration (notamment cession de l'activité Jardinage France à INTERMAS NETS, cessions de participations et cession de l'immeuble de Lille) sans pouvoir toutefois mettre en œuvre, dans les délais initialement prévus, l'augmentation de capital projetée en raison de difficultés qu'elle a rencontrées et de la mobilisation que la gestion de ces difficultés a requise de la part de la direction de NORTENE, empêchant l'avancée des travaux relatifs au prospectus.

Le renforcement des fonds propres de NORTENE par voie d'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans les conditions ci-dessus décrites reste d'actualité même s'il est pour l'instant reporté dans l'attente de la finalisation des négociations avec les banques de NORTENE et du Groupe (cf. paragraphe 1.2.1 in fine).

#### 1.3.4 - Modification de la composition des organes sociaux

##### ► Modification de la composition du Directoire

Par lettre en date du 8 octobre 2007, Monsieur Philippe WALLON a démissionné de ses fonctions de membre du Directoire de NORTENE. Il n'a pas été pourvu à son remplacement.

Par lettre en date du 12 octobre 2007, Monsieur Jean-François LE BOS a démissionné de ses fonctions de membre du Directoire de NORTENE.

Lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 28 novembre 2007, Monsieur Jean-Philippe DARNAULT a été désigné en qualité de nouveau membre du Directoire de NORTENE SA en remplacement de Monsieur Jean-François LE BOS, démissionnaire de ces fonctions.

Par lettre en date du 29 septembre 2008, Monsieur Christian LIAGRE a démissionné de ses fonctions de membre du Directoire de NORTENE.

Lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 30 septembre 2008, Monsieur Jean-Luc HEYMANS a été désigné en qualité de Président du Directoire de NORTENE SA en remplacement de Monsieur Christian LIAGRE, démissionnaire de ces fonctions.

Le Conseil de surveillance a également décidé, lors de la réunion du 30 septembre 2008, de nommer Monsieur Georges TOURNIER en qualité de nouveau membre du Directoire de NORTENE SA en remplacement de Monsieur Christian LIAGRE pour le temps restant à courir des fonctions de son prédécesseur, soit jusqu'au 28 juin 2009.

#### **► Modification de la composition du Conseil de surveillance**

Lors de la réunion du 20 mai 2008, Monsieur Dominique VITOU a été révoqué de ses fonctions de Président du Conseil de Surveillance.

Lors de la réunion du 16 juin 2008, le Conseil de Surveillance a constaté la démission de Monsieur Jean-François MICHAUD de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance puis coopté Monsieur Jérémie SURCHAMP en remplacement du démissionnaire.

La décision de cooptation de Monsieur Jérémie SURCHAMP en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance de NORTENE est soumise, pour ratification, à la présente assemblée générale.

#### **1.4. EVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

##### **► Entrepôt de Miramas / Contrats LOGILAND**

Jusqu'en mars 2007, la SCI BOIS DE LA PIE bénéficiait d'un crédit-bail immobilier sur les entrepôts du site de MIRAMAS, lequel était consacré à la logistique du Groupe NORTENE et exploité par la société NORTENE JARDINAGE.

Le 28 mars 2007, le groupe NORTENE a cédé à la société Concerto Développement le crédit-bail immobilier dont bénéficiait la SCI BOIS DE LA PIE.

Parallèlement, la société LOGILAND (filiale à 100% de la société LORAFRET, elle-même prestataire logistique de NORTENE JARDINAGE depuis février 2007), a conclu le 28 mars 2007 avec Concerto Développement, en présence de NORTENE JARDINAGE et de NORTENE SA, un bail commercial portant sur les entrepôts du site de MIRAMAS.

##### ***a) Contrat d'externalisation des prestations logistiques et de transport :***

Il est rappelé que, en janvier 2007, NORTENE JARDINAGE a conclu avec la société LORAFRET :

- un contrat de prestations de logistique et transports d'une durée de 8 ans aux termes duquel LORAFRET s'est engagée à reprendre, à compter du 2 février 2007, l'activité de transport et logistique qui était jusque-là exercée par NORTENE JARDINAGE, ainsi que l'ensemble des salariés attachés à cette branche d'activité ;

- un accord complémentaire aux termes duquel NORTENE JARDINAGE s'est engagée envers LORAFRET sur une période de 8 mois à assumer notamment les coûts financiers générés par les salaires de certaines salariés et l'intégralité des indemnités légales et conventionnelles devant être versées à ceux de ces salariés qui seraient licenciés.

En septembre 2007, NORTENE JARDINAGE et LOGILAND sont convenues que les salariés qui étaient jusqu'à présent pris en charge par LORAFRET le seraient désormais par LOGILAND, à compter du 1er octobre 2007, à l'exception de trois salariés restant à la charge de NORTENE JARDINAGE.

*b) Contrat de bail commercial :*

Aux termes du bail commercial conclu le 28 mars 2007 entre LOGILAND et Concerto Développement, en présence de NORTENE JARDINAGE et de NORTENE, NORTENE JARDINAGE s'est portée garant envers le bailleur de l'exécution des engagements financiers de LOGILAND pour toute la durée du bail, les engagements ainsi pris par NORTENE JARDINAGE étant contre garantis par NORTENE SA.

Courant 2008, la société Concerto Développement a cédé à la société AFFINE le crédit-bail portant sur les entrepôts de MIRAMAS.

*c) Cession par NORTENE de l'activité « Jardinage France » à INTERMAS NETS :*

Le contrat de prestations logistiques conclu initialement avec LORAFRET, à laquelle s'est ensuite substituée LOGILAND, concernait exclusivement la logistique de l'activité «Jardinage», seule activité exploitée sur le site de MIRAMAS.

Cette activité a été cédée à INTERMAS NETS en juillet 2008, qui s'est ensuite engagée envers NORTENE et NORTENE JARDINAGE à exploiter le site de MIRAMAS jusqu'au 31 décembre 2008.

Dans l'intervalle, NORTENE et NORTENE JARDINAGE ont recherché des solutions de remplacement en vue de l'exploitation du site de MIRAMAS à compter du 1er janvier 2009, sauf à rompre le contrat de logistique et le bail commercial dans des conditions préjudiciables pour le Groupe.

*d) Résiliation du contrat de logistique et des engagements souscrits par NORTENE et NORTENE JARDINAGE au titre du bail commercial :*

En décembre 2008, NORTENE, NORTENE JARDINAGE et LOGILAND sont parvenues à un accord amiable pour mettre un terme au contrat logistique qui les liait.

Les termes de cet accord couvrent également la résiliation des engagements souscrits par NORTENE et NORTENE JARDINAGE au titre du bail commercial conclu entre LOGILAND et AFFINE.

**► Modification de la composition du Conseil de surveillance**

Par décision du Conseil de Surveillance du 21 novembre 2008, Monsieur Bernard ROQUES a été coopté en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur Hervé DESCOTTES, démissionnaire de son mandat social et de ses fonctions de Vice-Président du Conseil avec effet au 19 novembre 2008.

Lors de cette même réunion, le Conseil de Surveillance, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Nicolas URBAIN de ses fonctions de Président du Conseil avec effet immédiat, a désigné :

- Monsieur Bernard ROQUES en qualité de Président du Conseil ;
- Monsieur Jérémie SURCHAMP en qualité de Vice-Président du Conseil.

**► Modification de la composition du Directoire**

Lors de la réunion du 17 décembre 2008, les membres du Conseil de Surveillance ont pris acte de la démission de Monsieur Jean-Philippe DARNAULT de ses fonctions de membre du Directoire avec effet au 20 octobre 2008, sans pouvoir à son remplacement.

**► Transfert du siège social :**

Le Conseil de Surveillance a décidé le 17 décembre 2008 de transférer le siège social de la société NORTENE SA au 75 avenue Parmentier - 75011 PARIS avec effet à compter du 17 décembre 2008.

Nous vous proposons de ratifier cette décision de transfert de siège social ainsi que la modification corrélatrice des statuts.

**► Prolongation du délai de réunion de l'assemblée générale annuelle:**

NORTENE a clôturé son dernier exercice social le 30 septembre 2008 et devait, conformément au premier alinéa de l'article L.225-100 du code de commerce, réunir son assemblée générale annuelle au plus tard le 31 mars 2009.

N'ayant pas été en mesure de finaliser ses comptes sociaux et consolidés pour les voir arrêter dans les délais prévus aux articles L.225-68 et R.225-55 du code de commerce, NORTENE a sollicité de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris, conformément aux dispositions des articles L.225-100, 1er alinéa, et R.225-64 du Code de Commerce, la prolongation jusqu'au 30 juin 2009 du délai de réunion de ses actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

Aux termes d'une ordonnance du 17 mars 2009, Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris a prolongé jusqu'au 30 juin 2009 le délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de NORTENE appelée à statuer sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

**► Cession des filiales anglaises**

Les sociétés Apollo Gardening Ltd, Ubbink Gardening Ltd et Nortène Ltd, filiales anglaises du Groupe, sont à l'origine, depuis plusieurs exercices, de pertes récurrentes.

**► Apollo Gardening Ltd**

Apollo Gardening Ltd	(en milliers d'euros)		
Éléments	30/09/08	30/09/07	30/09/06
Chiffre d'affaires	4 140	4 915	4 535
Résultat d'exploitation	48	-440	-445
Résultat courant avant impôt	-25	-544	-518
Résultat net	-25	-544	-518
Capitaux propres	490	515	1 059

Eur/Gbp = 0,7903 constant

► Ubbink Gardening Ltd

Ubbink Gardening Ltd	(en milliers d'euros)		
Eléments	30/09/08	30/09/07	30/09/06
Chiffre d'affaires	1 477	1 725	1 758
Résultat d'exploitation	-126	-9	-101
Résultat courant avant impôt	-124	-6	-100
Résultat net	-124	-6	-100
Capitaux propres	-795	-671	-664

Eur/Gbp = 0,7903 constant

► Nortene Ltd

Nortene Ltd	(en milliers d'euros)		
Eléments	30/09/08	30/09/07	30/09/06
Chiffre d'affaires	25	32	1 635
Résultat d'exploitation	10	-105	-518
Résultat courant avant impôt	-170	-108	-639
Résultat net	-170	-108	-745
Capitaux propres	-1 501	-1 531	-1 224

Eur/Gbp = 0,7903 constant

Dans le cadre de la restructuration du Groupe NORTENE, il a été décidé de céder les filiales anglaises.

Le groupe Nortène a accepté une offre de reprise de ces filiales par leurs dirigeants le 4 avril 2009. A la date des présentes des conditions résolutoires restent à lever afin d'entériner la cession.

## 2. RESULTATS SOCIAUX ET EVOLUTION DE NORTENE SA ET DES SOCIETES DU GROUPE NORTENE

### 2.1 NORTENE SA – COMPTES SOCIAUX

Nortène SA	en milliers d'euros)		
Eléments	30/09/08	30/09/07	30/09/06
Chiffre d'affaires	1 615	2 273	16 755
Résultat d'exploitation	-3 588	-3 885	-595
Résultat courant avant impôt	-21 059	-17 274	-452
Résultat net	-20 522	-18 011	77
Capitaux propres	-17 978	-7 956	10 055

NORTENE SA a un rôle de holding animatrice du Groupe et facture à ce titre diverses prestations à ses filiales.

Ses produits d'exploitation correspondent aux facturations de loyers ou de sous-location des immeubles ainsi que des frais de fonctionnement aux filiales occupant ces immeubles et aux facturations de prestations de holding et d'animation du Groupe.

Par exception, au titre de l'exercice clos le 30/09/06, suite à la fusion absorption de NORTENE JARDIN, les produits d'exploitation de NORTENE SA comprennent également une part du chiffre d'affaires de NORTENE JARDIN.

La part de chiffre d'affaires NORTENE JARDIN dans les comptes de NORTENE SA est de 11.787 K€ au 30 septembre 2006.

Au 30 septembre 2007 et au 30 septembre 2008 NORTENE ne comptabilise plus le chiffre d'affaires de NORTENE JARDIN dans la mesure où le fonds de commerce antérieurement exploité par NORTENE JARDIN a été donné en location-gérance à NORTENE JARDINAGE à compter du 1er juin 2006.

Les déficits de l'exercice clos au 30 septembre 2008 sont consécutifs :

- à l'importance des charges liées à la structuration du groupe
- aux charges financières de la dette « haut de bilan »
- et au provisionnement des titres (317 k€) et des comptes courants (20.899 k€) de certaines filiales dont les activités sont abandonnées.

Le résultat 2008 inclut la plus value de cession de l'immeuble de Lille (+2,8 millions d'€) et la plus value de cession du fond de commerce NORTENE (+ 2,47 millions d'€).

Nortène SA a perçu, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008, un dividende de 685 K€ de sa filiale UBBINK GARDEN BV.

Il est rappelé à toutes fins utiles que les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007 étaient aussi impactés, d'une part, par des frais liés à la structuration du groupe et des frais financiers de la dette de « haut de bilan » et, d'autre part, par la comptabilisation de provisions sur les titres et les comptes courants de certaines filiales (12.159 k€).

## 2.2 PRINCIPALES FILIALES OPÉRATIONNELLES DU GROUPE NORTENE

### 2.2.1 - NORTLAND

Chiffres clés (en K€) :

Nortland SARL		(en milliers d'euros)		
Eléments	30/09/08	30/09/07	30/09/06	
Chiffre d'affaires *	2 724	10 185	13 706	
Résultat d'exploitation	-1 257	-598	-1 792	
Résultat courant avant impôt	-1 479	-914	-2 041	
Résultat net	-1 508	-872	-2 284	
Capitaux propres	-3 289	-1 781	-909	

\* Le chiffre d'affaires au 30/09/2008 comprend la refacturation du stock au locataire gérant UBBINK France, soit 2.364 k€.

NORTLAND est détenue à 100% par NORTENE depuis le 1er juillet 2008 (95% auparavant).

Depuis le 1er janvier 2008, NORTLAND n'a plus qu'une activité de loueur de fonds de commerce. En effet, début 2008, l'activité qui était jusqu'à présent exploitée par NORTLAND a été basculée vers UBBINK FRANCE, filiale française de UBBINK GARDEN BV, au terme d'un contrat de location gérance. En conséquence, le financement de l'activité des piscines hors-sol et des articles d'aménagement de terrasses est désormais réalisé par UBBINK GARDEN BV.

### 2.2.2 - UBBINK GARDEN BV (Pays-Bas)

Chiffres clés (en K€) :

Ubbink Garden BV		(en milliers d'euros)		
Eléments	30/09/08	30/09/07	30/09/06	
Chiffre d'affaires *	43 239	39 139	38 774	
Résultat d'exploitation	1 696	2 036	1 797	
Résultat courant avant impôt	896	1 686	1 522	
Résultat net	543	1 149	967	
Capitaux propres	5 361	5 503	4 354	

Aujourd'hui, l'ensemble des activités du Groupe NORTENE concernant les bassins et les fontaines décoratives est regroupé sous la marque UBBINK.

Par ailleurs, UBBINK France exploite depuis le 1er janvier 2008, l'activité « NORTLAND » (commercialisation de piscines hors-sol et des articles d'aménagement de terrasses) à travers un contrat de location gérance. Cette activité est localisée sur le site de Nieppe (59).

Enfin, Apollo Gardening Ltd, ancienne filiale à 100% de Nortène SA, acquise le 1er octobre 2007 par UBBINK GARDEN BV, commercialise des articles d'occultation, tuteurs et accessoires, serres, voiles d'hivernage, anti-nuisibles, etc. Elle se charge également de la commercialisation des autres produits du groupe au Royaume-Uni.

UBBINK GARDEN BV détient aujourd'hui six filiales à 100% :

- Allemagne ..... Ubbink Garten GmbH
- Belgique ..... Ubbink Vijver & Tuin (statut d'établissement)

- Angleterre ..... Ubbink Gardening Ltd
- ..... Apollo Gardening Ltd (à compter du 01-10-07)
- Hollande ..... AWPS BV
- France ..... Ubbink France

Le sous-groupe Ubbink garden BV emploie 133 personnes réparties comme suit :

- Hollande : 44
- Belgique : 10
- Allemagne : 24
- Angleterre : 24
- France : 31

Le chiffre d'affaires au 30 septembre 2008 prend en compte celui de la nouvelle filiale Apollo Gardening (soit 4.140 K€) et celui de l'activité « Nortland » reprise par Ubbink France à compter du 1er janvier 2008 (soit 5.270 K€).

Le chiffre d'affaires au 30 septembre 2008, à périmètre constant par rapport au 30 septembre 2007, est de 33.881 K€ et enregistre une baisse de -13,4% comparé à septembre 2007.

La baisse du chiffre d'affaires est consécutive au non-renouvellement sur l'Allemagne de certains contrats commerciaux arrivés à échéance.

Il est rappelé que le chiffre d'affaires de UBBINK GARDEN BV est comptabilisé :

- dans le secteur « Eau » pour l'activité historique de UBBINK
- dans le secteur « Bois » pour l'exploitation du fonds NORTLAND à compter du 1er janvier 2008
- dans le secteur « Jardin » pour le chiffre d'affaires de APOLLO GARDENING LTD que UBBINK GARDEN BV consolide depuis le 1er octobre 2007.

Comparés aux résultats de l'exercice 2007, les résultats 2008 de Ubbink Garden BV ont été pénalisés par les coûts du site logistique de Nieppe (entrepôt et personnel pour 1 million d'€) et par des charges financières supplémentaires d'un montant de 0,4 million d'€.

Ubbink Garden Bv a versé un dividende de 685 K€ à Nortène SA au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2008.

### 2.2.3 - KARIBU Holztechnik GmbH (Allemagne)

Chiffres clés (en K€) :

Karibu Holztechnik GmbH	(en milliers d'euros)		
	30/09/08	30/09/07	30/09/06
Eléments			
Chiffre d'affaires	33 108	29 537	30 692
Résultat d'exploitation	1 440	544	1 281
Résultat courant avant impôt	1 022	128	990
Résultat net	635	28	438
Capitaux propres	2 431	1 806	1 438



KARIBU – n° 2 allemand du chalet de jardin avec plus de 70 000 unités vendues – a intégré le Groupe en décembre 2005. Cette société commercialise outre les chalets, des saunas et des piscines hors sol.

Le chiffre d'affaires de KARIBU est comptabilisé dans le secteur « Bois ».

KARIBU, seule filiale du Groupe NORTENE à produire en interne, dispose de deux sites de production :

- le site de Bernau (Allemagne) : usine de 3 516 m<sup>2</sup> / stockage en open space de 3.700 m<sup>2</sup> ;
- le site de Breme (Allemagne) : usine de 13.072 m<sup>2</sup> / stockage en open space de 19.605 m<sup>2</sup>.

Karibu emploie 144 personnes. Tous les salariés de Karibu sont employés en Allemagne.

Après un exercice 2007 difficile, Karibu a réalisé de bonne performance en 2008. Son chiffre d'affaires progresse de plus de 10%. Son résultat courant avant impôt passe de 128 K€ à 1.022 K€

## 2.3 FILIALES / ACTIVITÉS CÉDÉES AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

### 2.3.1 - NORTENE FLEURS

Chiffres clés (en K€) :

Nortène Fleurs SARL		(en milliers d'euros)		
Éléments	31/12/07	30/09/07	30/09/06	
Chiffre d'affaires	709	3 543	4 287	
Résultat d'exploitation	55	-404	-250	
Résultat courant avant impôt	27	-537	-402	
Résultat net	0	-618	-492	
Capitaux propres	300	-586	32	

NORTENE FLEURS est spécialisée dans la création, la conception, la fabrication, la commercialisation de fleurs et plantes artificielles et d'articles de cadeaux pour la maison. L'activité de cette filiale était en baisse continue depuis 2005, la fleur plastique étant de moins en moins à la mode.

NORTENE FLEURS ne faisant plus partie du nouveau dessein stratégique du Groupe, NORTENE a cédé à la société PARMEO SARL, le 14 décembre 2007, la totalité de sa participation dans le capital de NORTENE FLEURS dans les conditions décrites au paragraphe 1.3.1 ci-dessus.

### 2.3.2 - NORTENE PRO

Chiffres clés (en K€) :

Nortène Pro SARL		(en milliers d'euros)		
Éléments	30/09/08	30/09/07	30/09/06	
Chiffre d'affaires	1 097	960	2 140	
Résultat d'exploitation	-249	-399	48	
Résultat courant avant impôt	-253	-432	19	
Résultat net	-59	-437	13	
Capitaux propres	-367	-308	129	

Nortène Pro est dédiée au marché professionnel de protection des plants (forêts, vignes, etc.). Elle commercialise des produits extrudés.

Suite à la cession de l'activité Jardinage France à INTERMAS NETS en Juillet 2008 (cf. paragraphe 1.3.1 du présent rapport) la société NORTENE PRO est désormais dépourvue d'activité.

Le chiffre d'affaires 2008 représente 6 mois d'activité et comprend, par ailleurs, le montant de la cession de stocks à INTERMAS pour 88 K€.

Le plus value de cession du fonds de commerce comprise dans les résultats est de 244 k€.

### 2.3.3 - NORTENE JARDINAGE

Chiffres clés (en K€) :

Nortène Jardinage SARI.	(en milliers d'euros)		
Eléments	30/09/08	30/09/07	30/09/06
Chiffre d'affaires	15 386	17 934	10 383
Résultat d'exploitation	-5 678	-5 091	-1 838
Résultat courant avant impôt	-6 625	-5 774	-1 844
Résultat net	-6 969	-6 296	-2 002
Capitaux propres	-14 949	-7 980	-1 684

Cette société (anciennement dénommée LES JARDINS DE BASTIEN) a pour activité la commercialisation d'articles de jardin (occultation, tuteurs et accessoires, serres, voiles d'hivernage, anti-nuisibles, etc.)

Elle exploitait jusqu'au 31 mai 2006, uniquement la marque « Le Jardin de Bastien ».

A l'issue de la fusion-absorption réalisée en avril 2006 entre NORTENE et Nortène Jardin, Nortène Jardinage a repris en gérance libre, à compter du 1er juin 2006, l'activité qui était jusqu'à présent exercée par la société absorbée.

Depuis cette date, Nortène Jardinage facture, en tant que locataire gérant, les ventes réalisées sous la marque « Nortène » (qui était encore récemment la propriété de NORTENE).

Les tensions de trésorerie du périmètre « France » ont gravement perturbé les opérations, de Nortène Jardinage au cours des 2 dernières années.

Comme indiqué au paragraphe 1.3 du présent rapport, l'Activité Jardinage France du Groupe NORTENE ayant été cédée à INTERMAS NETS en juillet 2008, la société NORTENE JARDINAGE est désormais dépourvue d'activité.

Le chiffre d'affaires 2008 représente 6 mois d'activité et comprend, par ailleurs, le montant de la cession de stocks à INTERMAS pour 2.488 K€.

Le plus value de cession du fonds de commerce comprise dans les résultats est de 698 K€.

### 2.3.4 – TOUT JARDIN DIRECT

Chiffres clés (en K€) :

ToutJardinDirect SAS		(en milliers d'euros)		
Eléments	30/09/08	30/09/07	30/09/06	
Chiffre d'affaires	424	1 247	833	
Résultat d'exploitation	-421	-690	-864	
Résultat courant avant impôt	-484	-786	-886	
Résultat net	-514	-785	-886	
Capitaux propres	-2 148	-1 634	-849	

Tout Jardin Direct est la filiale du Groupe Nortène dédiée au e-commerce.

Depuis sa création en 2006, l'activité de Tout Jardin Direct, n'a jamais vraiment décollé.

Le fonds de commerce et les stocks de Tout Jardin Direct ont été cédés à la société TJD le 10 juin 2008.

### 2.3.5 – Autres filiales du Groupe Nortène

Nortène Tunisie, OPTIMIS et la SCI du Bois de la Pie n'ont plus d'activité opérationnelle :

- Nortène Tunisie : depuis octobre 2005
- La Sci Bois de la Pie : depuis la cession, le 28 mars 2007, du crédit bail dont elle était titulaire.
- Optimis : L'activité n'est plus significative depuis octobre 2006.

La société TRENT a liquidé l'ensemble de ses stocks au cours de l'exercice clos le 30/09/08. Le Groupe NORTENE ne développera pas l'activité de cette entité dans le futur.

Enfin, Nortène Ltd n'a plus d'activité opérationnelle depuis le 2 juin 2005. Il est rappelé que, en juillet 2005, NORTENE Ltd a signé un contrat de licence de marque avec la société SOLUS (distributeur anglais) permettant à cette dernière d'exploiter la marque « Nortène » en Angleterre pendant 20 ans auprès des jardineriers. Depuis cette date, les revenus de Nortène Ltd ne sont plus constitués désormais que des royalties qu'elle perçoit de SOLUS.

Nortène Ltd fait l'objet actuellement d'un LBO de ses managers anglaises (cf. paragraphe 1.4)

### 3. PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Groupe NORTENE a réalisé une grande partie du plan de restructuration opérationnelle lancé en 2007. Les activités constitutives de foyers de pertes récurrentes, ont été soit vendues, soit arrêtées au cours du dernier exercice ou depuis le début de l'exercice en cours.

Sur la dette « haut-bilan », NORTENE a obtenu de son pool bancaire un gel des échéances en capital jusqu'au 31 janvier 2010.

Le groupe poursuivra sa restructuration au cours de l'exercice 2008-2009.

A la date des présentes, les 2 sous-groupes restants, Ubbink Garden BV et Karibu Holztechnik, réalisent au global un chiffre d'affaires en recul d'environ 5% par rapport à l'exercice précédent.

Ce résultat doit être analysé comme une performance positive dans un contexte économique et financier fortement marqué par la crise mondiale et qui laissait présager un recul plus important.

## 4. INFORMATIONS SOCIALES ET IMPACT ENVIRONNEMENTAL

### 4.1 INFORMATIONS SOCIALES

#### • Effectif

Au 30 septembre 2008, le groupe NORTENE employait 286 salariés répartis comme suit :

Exercice	Cadres	Non cadres	Total
sept-08	30	256	286
sept-07	47	305	352

Société	Total	France	Allemagne	Pays-Bas	UK	Belgique
Karibu	143		143			
Ubbink	133	31	24	44	24	10
Nortène SA	10	10				
Total	286	41	167	44	24	10

L'effectif moyen du groupe était de 317 personnes pour l'exercice 2007-2008 :

Exercice	Cadres	Non cadres	Total
sept-08	42	275	317
sept-07	51	325	376

#### • Durée du travail

La durée hebdomadaire du travail est de :

- 35 heures..... en France
- 37,20 heures..... en Grande-Bretagne
- 39 heures..... en Hollande
- 38,5 heures..... en Allemagne
- 37,5 heures..... en Belgique

#### • Sous-traitance

Le Groupe a eu recours à de la sous-traitance au cours de l'exercice 2007-2008. L'impact de la charge correspondante est de l'ordre de 1.309 k€,

#### • Formation

Les dépenses de formation du personnel sont de l'ordre de 141 K€.

#### • Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Le Groupe NORTENE a employé 3 salariés handicapés sur l'exercice 2007-2008.

Par ailleurs, le Groupe NORTENE a, depuis des années, développé des relations privilégiées avec des C.A.T. (Centres d'Aide par le Travail). Au cours de l'exercice 2007-2008, des achats de l'ordre de 535 K€ ont été effectués auprès de ces établissements.

- **Égalité professionnelle**

Le Groupe NORTENE offre une égalité de chance aux hommes et aux femmes tant au niveau du recrutement que de l'avancement de carrière.

- **Intéressement et participation des salariés aux résultats du groupe**

Les sociétés du Groupe NORTENE n'ont mis en place aucun plan d'intéressement ou de participation des salariés aux résultats du Groupe ou des sociétés qui le composent à l'exception des accords de participation prévus par NORTENE JARDINAGE et UBBINK BV.

## **4.2 IMPACT ENVIRONNEMENTAL**

L'activité des sociétés du Groupe NORTENE se concentre essentiellement sur le négoce.

A ce titre, ces sociétés ne sont confrontées ou exposées à aucune problématique environnementale de quelque nature que ce soit, en ce compris la société allemande KARIBU, seule société du Groupe à maintenir une activité industrielle dans la filière « Bois » avec deux usines à Brême et Berlin.

## 5. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Compte tenu des particularités du marché, il est essentiel pour le Groupe NORTENE de se différencier de ses concurrents (et notamment des importateurs chinois) en lançant chaque année de nouvelles innovations / références de produits qui viennent à remplacer les anciennes.

Jusqu'à fin juin 2008, le Groupe NORTENE comptait plus de 2 000 références de produits et renouvelait tous les ans entre 100 et 300 références de produits.

L'activité Jardinage France cédée à INTERMAS NETS en juillet 2008 représentant environ 800 références, le Groupe NORTENE ne compte plus désormais que 1 200 références environ.

Les sommes ainsi investies par NORTENE SA sont comptabilisées en charges, à l'exception des moules qui font l'objet d'un amortissement.

La conception des nouveaux produits est effectuée en interne par les équipes commerciales et le département achat selon leur appréhension du marché futur.

La grande distribution ne référence ensuite qu'une partie des innovations proposées par NORTENE selon ses propres critères d'accueil par les clients finaux. Cette phase se situe en général une année après le développement des nouveaux produits.

Ainsi jusqu'au référencement effectif des produits du Groupe par la grande distribution, NORTENE n'est pas en mesure d'identifier parmi les nouveaux articles proposés, ceux susceptibles de générer des avantages économiques futurs probables.

NORTENE estime que les dépenses liées au développement des nouveaux produits représentent environ 1% du chiffre d'affaires du Groupe NORTÈNE.

## 6. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES :

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de Commerce, nous vous présentons les principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté.

### 6.1 RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

#### 6.1.1 Risque lié au changement d'activité

Le Groupe NORTENE a réorienté ses activités au cours du second semestre de l'exercice 2007-2008 à l'occasion de la cession à INTERMAS NETS de l'activité Jardinage France pour se recentrer désormais sur les secteurs « Jardin Loisir » et « Bien-être » dans les conditions décrites au paragraphe 1.3 ci-dessus.

Grâce à une politique d'innovation forte, le Groupe espère se démarquer de la concurrence et augmenter son pouvoir de négociation avec ses distributeurs sans pour autant être en mesure de déterminer l'impact du recentrage et des changements ainsi opérés sur son activité et ses résultats.

#### 6.1.2 Environnement concurrentiel

Au début de l'exercice 2007-2008, le positionnement des marques du Groupe sur leur marché est le suivant (Sources : Promojardin 2007 –parution juillet 2008- ; GFK février 2008 ; GFK février 2009 ; VTB Allemagne) :

- Karibu est N° 1 en Allemagne, Autriche et Suisse pour le sauna et les cabines infra-rouge, et N° 2 en Allemagne pour le chalet et le cartport. Les produits KARIBU sont actuellement commercialisés principalement en Allemagne.
- La marque NORTLAND est N° 3 en France pour la piscine.
- UBBINK est N° 2 en Europe pour le bassin décoratif

Marque	2008		2007		2006	
	Parts de marché	Position	Parts de marché	Position	Parts de marché	Position
UBBINK	18,10%	N° 2	19,20%	N° 2	19,00%	N° 1
HEISSNER	15,00%	N° 3	14,90%	N° 3	14,80%	N° 3
OASE	25,90%	N° 1	22,90%	N° 1	18,30%	N° 2

Le bon positionnement des marques du groupe NORTENE par rapport à la concurrence n'est toutefois pas une garantie de réalisation de chiffre d'affaires et de résultat futurs sur les différents marchés concernés. En effet, en période de crise économique, les consommateurs s'orientent vers des produits de premiers prix, favorisant ainsi les marques des distributeurs.

Dans le cadre de la réorientation de ses activités, et compte tenu de la cession de la marque « NORTENE » à INTERMAS NETS, la Société NORTENE a décidé de développer et promouvoir ses différents métiers sous l'enseigne commerciale « OUTSIDE LIVING INDUSTRIES » (OLIN).

Par ailleurs, les produits du Groupe seront désormais commercialisés sous les marques « KARIBU », « UBBINK », « NORTLAND » et la nouvelle marque « AKANUA ».



La Société, qui a fait procéder à des études de marché préalables au lancement de la nouvelle enseigne commerciale « OUTSIDE LIVING INDUSTRIES » et de la nouvelle marque « AKANUA », estime que l'accueil et la perception des clients et prospects seront positifs mais n'est pas en mesure de déterminer aujourd'hui l'impact des changements ainsi opérés sur la commercialisation des produits du Groupe, le chiffre d'affaires, les résultats et le positionnement concurrentiel des sociétés du Groupe NORTENE sur les marchés du « Jardin Loisir » et du « Bien-être ».

#### 6.1.3 Risques liés aux fournisseurs

Le Groupe NORTENE base la sécurité de sa politique d'achat sur la diversité des sources d'approvisionnement. Cette stratégie permet d'éviter les situations de dépendance vis à vis d'un fournisseur particulier.

Toutefois, une partie (environ 27%) des achats est réalisée en Chine en Dollar (USD) et les marchandises sont expédiées par bateau. Le Groupe est donc exposé aux risques suivants :

- évolution à la hausse du coût des achats de matières premières ;
- augmentation du coût de la vie en Chine ;
- augmentation du coût des frais de transport.

Chaque année, le Groupe revoit ses contrats d'approvisionnement et diversifie ses sources d'achats si les prix proposés par les fournisseurs évoluent défavorablement et de manière durable.

Par ailleurs, afin de se couvrir contre les risques de hausse de prix sur les matières plastiques, les prix des principaux approvisionnements sont négociés « fermes » dès le début et pour toute la saison.

Les achats de bois ne font, quant à eux, l'objet d'une couverture de prix que sur de courtes périodes (environ 4 mois). Ainsi, au delà d'un délai moyen d'environ 4 mois, les sociétés du pôle Bois du Groupe NORTENE sont exposées à une évolution défavorable du prix du bois.

#### 6.1.4 Risques liés aux stocks

Au cours de l'exercice écoulé, les sociétés du Groupe NORTENE constituaient des stocks correspondant à 3 mois de ventes prévisionnelles pour pouvoir assurer l'exécution des commandes et anticiper les besoins de la saison.

Les risques de ruptures des stocks étaient limités à condition toutefois que les prévisions de ventes soient en adéquation avec la demande réelle des clients du Groupe.

Dans un contexte économique mondial en crise, le Management de NORTENE conduit actuellement une politique de réduction des stocks dont les effets se retrouveront de manière durable en septembre 2009.

Les stocks sont désormais constitués au minimum nécessaire pour assurer les besoins de l'activité.

#### 6.1.5 Risques liés à la cyclicité de l'activité / aux aléas climatiques

L'activité du Groupe est saisonnière ; le Groupe réalise généralement environ 63% de son chiffre d'affaires entre le mois de mars et le mois d'août. Les pics d'activité se situent aux mois de mars, avril et mai.

Les activités « Jardin Loisir » et « Bien-être » réalisent environ 44 % de leur chiffre d'affaires sur les mois de mars, avril et mai.

L'activité du Groupe est fortement conditionnée par les conditions climatiques : les restrictions d'utilisation d'eau en été, consécutives à la sécheresse, peuvent ainsi avoir un impact significatif sur l'activité du groupe.

En raison du recentrage des activités du Groupe sur les marchés du « Jardin Loisir » et du « Bien-être », la Société estime que les aléas climatiques devraient avoir un impact moins significatif que par le passé sur l'activité et les résultats du Groupe.

## 6.2 RISQUES FINANCIERS

### 6.2.1 Risque de change

L'approvisionnement du Groupe NORTENE est, pour environ 27%, effectué depuis l'Asie. La monnaie de transaction est le Dollar (USD).

Au sein du Groupe NORTENE, la couverture du risque de change est assurée par les sociétés suivantes :

- UBBINK GARDEN BV : pour les sociétés du sous-groupe Ubbink situées en Hollande, Allemagne, Belgique et Angleterre ;
- NORTENE SA : pour la France

Historiquement, des couvertures maximales étaient effectuées en début de saison sur la base des achats en devises budgétés. Le taux de couverture des achats en devises budgétés n'était jamais inférieur à 90% et était rapidement réajusté pour atteindre une couverture maximale de 100%.

Aujourd'hui, les achats en USD sont couverts à environ 70% afin de se donner plus de flexibilité pour profiter des baisses de cours de cette devise.

Tous les contrats à terme EUR/USD conclus en 2005 et 2006, dont les taux de change sont devenus très défavorables, ont été liquidés en décembre 2008.

### 6.2.2 Risque de liquidité

Pour couvrir l'ensemble de ses besoins financiers, le Groupe NORTENE a recours à :

- des financements moyen et long terme dont le montant, au 30 septembre 2008, s'élève à 35.408 K€ ;
- des crédits de campagne et d'autres concours bancaires dont les plafonds sont négociés en fonction de la saisonnalité de l'activité. Au 30 septembre 2008, le niveau de facilité est de 15.640 K€.

L'ensemble des financements moyen terme (MT) significatifs se situe en France (soit 33.644 K€) : il s'agit des OBSA, de l'emprunt finançant l'acquisition de la filiale Karibu, du prêt convertissant, à moyen terme, les court-termes impayés des banques françaises, et des avances en comptes courants des actionnaires

Les sous-groupes « Ubbink » et « Karibu » bénéficient des financements spécifiques pour leurs crédits de campagne.

A la date du présent rapport, chacun des sous-groupes « Ubbink » et « Karibu » respecte ses covenants et la Société n'a pas connaissance, à ce jour, de la survenance d'événements susceptibles de les remettre en cause.

### 6.2.3 Risque de taux

Les besoins de financement du Groupe sont couverts au moyen d'emprunts. La quasi-totalité des dettes financières est constituée par des financements à taux variables. Des couvertures de taux sont élaborées en concertation avec les partenaires financiers du Groupe.

Tous les financements de UBBINK GARDEN BV et de KARIBU sont à court terme.

Il n'existe pas, pour aucune des sociétés françaises du Groupe, de ligne de crédit court terme.

Des couvertures de taux ont été mises en place au niveau de NORTENE SA.

Au 30 septembre 2008, le montant des dettes financières couvertes par un swap de taux s'élevait à 5,385 M€ et le montant des dettes financières à taux variable s'élevait à 36,782M€.

### 6.2.4 - Risque sur actions

NORTENE SA ne détient aucune de ses propres actions. Elle n'est donc pas exposée au risque sur actions.

## 6.3 RISQUES JURIDIQUES

### 6.3.1 - Faits exceptionnels et litiges

La Société a procédé à une revue des risques liés aux litiges et considère qu'il n'y a pas de risques significatifs hormis ceux présentés à la note 27 de l'annexe des comptes consolidés au 30 septembre 2008 et à la note IV de l'annexe des comptes sociaux de NORTENE au 30 septembre 2008, auxquelles il convient de se reporter.

### 6.3.2 - Contrats commerciaux

Les contrats commerciaux conclus avec les distributeurs sont renégociés chaque année et le Groupe NORTENE est ainsi exposé à un risque de non reconduction.

Le Groupe est exposé aux risques liés à la non conformité des produits commercialisés et aux éventuels dommages occasionnés par des défauts de conformité.

### 6.3.3 - Réglementation et risques liés à son évolution

Les sociétés du Groupe NORTENE doivent respecter les normes communautaires et spécifiques à chaque pays applicables aux produits qu'elles commercialisent. Une modification de ces réglementations pourrait nécessiter une adaptation des produits.

### 6.3.4 - Assurance et couverture des risques

La société NORTENE SA a mis en place une politique de couverture des principaux risques liés à l'activité du Groupe NORTENE et susceptibles d'être assurés, sous réserve des franchises ou exclusions généralement appliquées.

## 7. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

### 7.1 *Montant du capital social :*

A la clôture de l'exercice, le capital social s'élève à 7 813 935 euros. Il est divisé en 2 604 645 actions de 3 euros de nominal, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

Conformément à l'article 9.6 des statuts de NORTENE SA, en suite de l'augmentation de capital résultant de l'exercice par D&P PME IV, dans les conditions décrites au paragraphe 1.3.3 ci-dessus, des BSA qui lui avaient été attribués par décision de l'assemblée générale du 18 septembre 2007, l'action de préférence appartenant à et émise au profit de D&P PME IV le 18 septembre 2007 a été convertie automatiquement et de plein droit en action ordinaire à compter du 30 juin 2008.

Au 30 septembre 2008, la Société ne détient aucune de ses propres actions.

### 7.2 *Modification du capital :*

En suite de l'exercice par D&P PME IV et EFFI-INVEST I, le 30 juin 2008, des 1.500.000 BSA qui leur ont été attribués aux termes des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 18 septembre 2007, NORTENE a augmenté son capital d'une somme de 4 500 000 € par création de 1 500 000 actions nouvelles émises au prix unitaire de 7 €, soit avec une prime d'émission de 4 € par action, intégralement libérées par compensation avec les créances détenues par D&P PME IV et EFFI INVEST I au titre des prêts et avances consentis à la Société et de leur créance obligataire.

Il est également renvoyé sur ce point aux informations et précisions figurant au paragraphe 1.3.3 du présent rapport.

Aucune autre modification n'a été apportée au capital social au cours de l'exercice écoulé.

### 7.3 *Actionnaires détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote de la société :*

En application des dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations communiquées à la Société, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant plus de 5% du capital social au 30 septembre 2008 :

Actionnaires	NB Actions	% Capital	NB DDV	% DDV
D&P PME IV	1 000 001	38.39%	1 000 001	33.07%
Eff-Invest I	500 000	19.20%	500 000	16.53%
DOMOPHI *	383 094	14.71%	623 094	20.60%
Dominique Vitou	191 935	7.37%	288 165	9.53%
Philippe Wallon	142 751	5.48%	143 456	4.74%
Autres act. Nominatifs	94 766	3.64%	177 313	5.86%
Act. Au porteur	292 099	11.21%	292 099	9.66%
<b>TOTAL</b>	<b>2 604 645</b>	<b>100.00%</b>	<b>3 024 127</b>	<b>100.00%</b>

A la connaissance de NORTENE SA, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus, ne détient plus de 5% du capital ou des droits de vote de la société.

## 7.4 Capital potentiel

### 7.4.1 Capital autorisé non émis

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100, al. 7 du Code de Commerce, un tableau récapitulatif des délégations financières en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Directoire pour procéder à des augmentations de capital, en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce, est joint au présent rapport (Annexe 2).

Nous vous indiquons que le Directoire n'a utilisé aucune de ces délégations au cours de l'exercice écoulé.

### 7.4.2 Information sur les options de souscription ou d'achat d'actions

Conformément aux dispositions légales, les informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions figurent dans le rapport spécial du Directoire établi en application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce.

### 7.4.3 Attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre

A la date d'élaboration du présent rapport, le Directoire ne dispose pas d'autorisation financière lui permettant d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à créer de la Société.

### 7.4.4 Titres non représentatifs du capital

Au cours de l'exercice 2006-2007, il a été émis au profit de D&P PME IV et de EFFI INVEST I, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires de NORTENE en date du 18 septembre 2007, 1 500 000 obligations à bons de souscription d'actions (cf. prospectus visé par l'AMF le 7 septembre 2007 sous le numéro 07-316).

Dans le cadre du projet de recapitalisation de la société NORTENE présenté au paragraphe 1.3.3 du présent rapport, D&P PME IV et de EFFI INVEST I ont exercé le 30 juin 2008 les 1.500.000 bons de souscription d'actions qu'ils détenaient.

A la date du présent rapport, il n'y a plus aucun bon de souscription d'actions en circulation.

D&P PME IV et EFFI INVEST I restent néanmoins titulaires ensemble de 1.500.000 obligations émises par NORTENE, et toujours en vigueur, dont les principales caractéristiques sont rappelées ci-après :

Forme des Obligations	Forme nominative
Durée de l'emprunt	3 ans à compter du 21 septembre 2007, soit jusqu'au 21 septembre 2010
Intérêt annuel	7%
Taux de rendement actuariel brut	7,77% annuel
Amortissement normal des Obligations	En totalité à la date finale d'amortissement, le 21 septembre 2010
Amortissement anticipé des Obligations au gré de la Société	NORTENE a la possibilité d'amortir à tout moment, sans pénalité ni frais, sous réserve d'une notification écrite au représentant de la masse 15 jours calendaires avant la date prévue d'amortissement anticipé, tout ou partie des OBBSA en circulation à leur valeur nominale non encore amortie et à hauteur d'un montant minimum de 500 000 € en principal, ou au-delà, pour un montant en principal multiple de 100 000 €

Exigibilité anticipée des Obligations en cas de défaut	<p>Les principaux cas de défaut entraînant une exigibilité des obligations sont notamment les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Le défaut de paiement de toute somme due par NORTENE</li> <li>-L'ouverture d'une procédure de conciliation, de sauvegarde, de redressement judiciaire</li> <li>-Le rejet par la Banque de France de la signature de NORTENE</li> <li>-L'émission de la part des commissaires aux comptes de réserves significatives</li> <li>-La réduction du capital de NORTENE non motivée par des pertes, sans l'accord préalable du représentant de la masse</li> <li>-NORTENE cesse de détenir directement ou indirectement son pourcentage de détention dans les capital des filiales</li> <li>-Le changement d'activité de NORTENE</li> <li>-La dissolution avec liquidation de NORTENE ou d'une filiale</li> <li>-Fusion, scission de la société ou d'une filiale sans l'accord préalable du représentant de la masse</li> <li>-Changement de contrôle de NORTENE</li> <li>-Emission par NORTENE ou ses Filiales de titres donnant accès immédiatement ou à terme du capital de NORTENE ou d'une filiale</li> <li>-Non respect par NORTENE des obligations essentielles du contrat d'émission</li> </ul>
Cotation des obligations	Les Obligations pourront le cas échéant faire l'objet d'une demande d'admission sur un marché réglementé.

### **7.5 Actionnariat salarié**

Au 30 septembre 2008, la Société n'avait mis en place aucun plan d'épargne entreprise ou inter-entreprise permettant aux salariés d'acquérir directement ou indirectement des actions NORTENE ou des sociétés qui lui sont liées.

A cette date, il n'existait aucun fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) permettant aux salariés de la Société d'investir indirectement en actions NORTENE.

Enfin, les salariés ne détiennent directement aucune action de la Société qui serait soumise à une clause d'incessibilité prévue par la réglementation en vigueur.

### **7.6 Place de cotation**

Les actions de la Société sont actuellement inscrites sur Euronext Paris (compartiment C) de NYSE Euronext sous le code ISIN FR 0006626032, code mnémonique NORT.

Aucune demande d'admission n'est en cours sur un autre marché ou auprès d'une autre place financière.

La capitalisation boursière de la Société, sur la base du cours de l'action NORTENE SA au 20 avril 2009 soit 4 euros, ressort à 10.418.580 euros.

### **7.7 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique**

Nous vous précisons, en application des dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce, qu'aucun élément ne nous semble susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique ayant pour cible la société NORTENE à l'exception des éléments suivants :

- le droit pour Monsieur Jean-Luc HEYMANS (Président du Directoire) de bénéficier d'indemnités en cas de révocation ou de licenciement (hors faute grave).

## 7.8 Franchissement de seuils :

Il est rappelé que le collège de l'Autorité des Marchés Financiers, lors de sa séance du 20 mai 2008, a accordé au fonds D&P PME IV ainsi qu'à la société EFFI-INVEST I, agissant de concert, une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique sur les actions de la société NORTENE SA, dans le cadre d'un projet de recapitalisation de la Société décrit au paragraphe 1.3.3 ci-dessus du présent rapport.

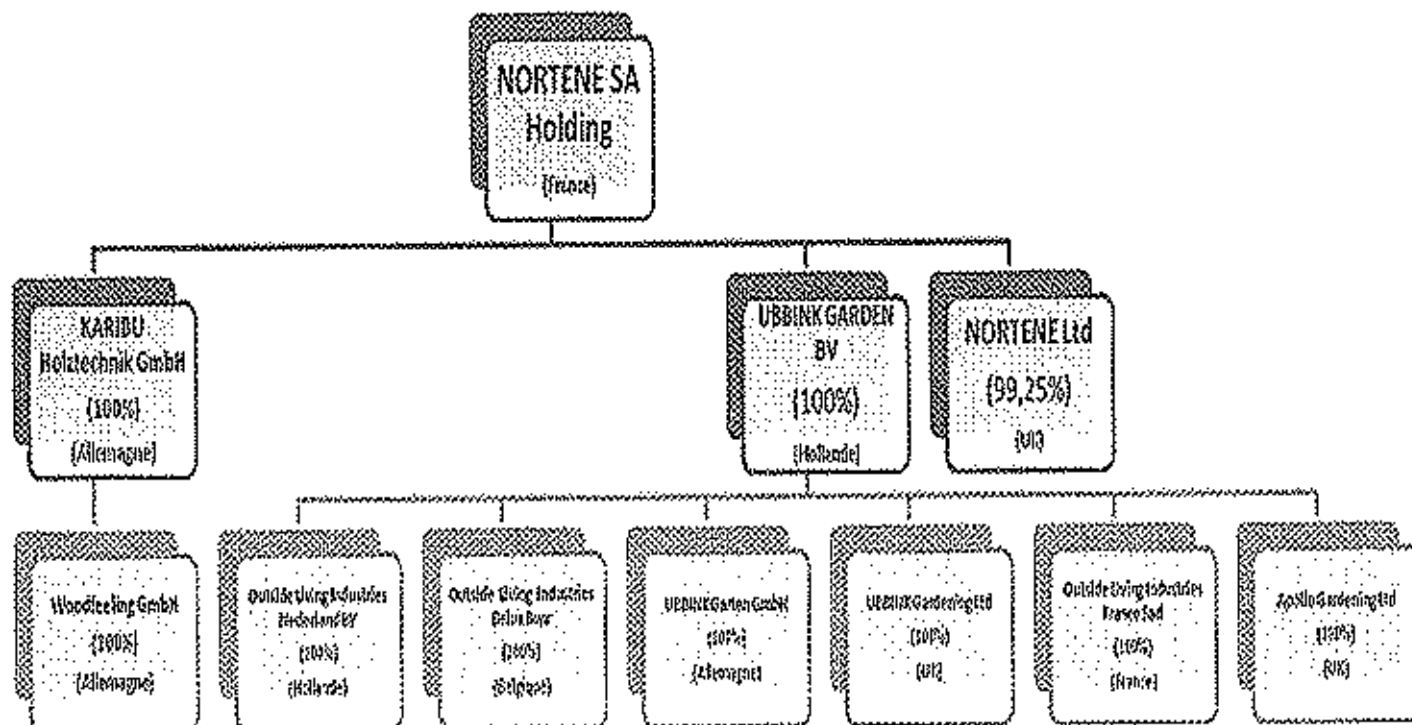
Pour permettre la recapitalisation de la Société, D&P PME IV et EFFI-INVEST I ont ainsi exercé le 30 juin 2008 la totalité des 1.500.000 BSA (dont 1.000.000 BSA pour D&P PME IV et 500.000 BSA pour EFFI INVEST I) qui leur avaient été attribués lors de l'émission des OBSAs en septembre 2007 (Cf. prospectus visé par l'AMF le 7 septembre 2007 sous le numéro 07-316).

Depuis cette date, D&P PME IV et EFFI-INVEST I détiennent, de concert, le contrôle de la Société à hauteur de 57,59% du capital et 49,60% des droits de vote.

Aucun autre franchissement de seuil n'a été notifié à la Société au cours de l'exercice écoulé ou depuis le début de l'exercice.

## 8. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 30 septembre 2008, l'organigramme du Groupe NORTENE est le suivant :



En vous rendant compte de l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice écoulé, nous vous avons également exposé l'activité de ses filiales.

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan, en application de l'article L.233-15 du Code de Commerce.

Conformément à l'article L.233-6 du Code de Commerce, nous vous précisons que, au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a réalisé aucune prise de participation dans des sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République Française.

## 9. INFORMATIONS CONCERNANT LES DIRIGEANTS

### 9.1 *Liste des mandats et fonctions exercées au cours de l'exercice écoulé par les membres du Directoire et du Conseil de surveillance de NORTENE*

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, alinéa 4 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après la liste des mandats ou fonctions exercés au cours de l'exercice écoulé par chacun des membres du Directoire et du Conseil de surveillance de NORTENE :

#### a) *Membres du Directoire*

MEMBRES DU DIRECTOIRE EN FONCTION AU 30 SEPTEMBRE 2008						
Nom et prénom	Date de première nomination	Date de renouvellement du mandat en cours	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors du Groupe NORTENE	Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés
JL. HEYMANS Président du Directoire	02/04/2001	23/04/2007	23/04/2009	Directeur Général International	Néant	Groupe NORTENE - Gérant de Outside Living Industries France SARL (anc. Ubbink France SARL) - Directeur de Outside Living Industries Nederland BV - Administrateur de Ubbink BV - Directeur de Ubbink Garden BV - Geschäftsführer de Ubbink Garten GmbH - Geschäftsführer de Karibu Holztechnik GmbH - Gérant de AWPS BV - Administrateur de Nortene Ltd (mandat expiré en oct.2007)
G. TOURNIER Membre du Directoire	30/09/2008	N/A	28/05/2009	Directeur Administratif et Financier	Néant	Néant

MEMBRES DU DIRECTOIRE AYANT CESSÉ LEURS FONCTIONS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULÉ				
Nom et prénom	Date de première nomination	Fin des fonctions	Fonction principale exercée en dehors du Groupe NORTENE	Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés
C. LIAGRE Président du Directoire	28/06/2007	Démission le 29/09/2008	Conseil en management	Hors Groupe NORTENE - Président du Conseil d'administration de Réponse SA - Administrateur de CALICOT SA - Président de Design Création SAS - Président de Réponse Naval SA - Administrateur de Réponse Contrat SA - Président de Générale d'Agencement SAS - Administrateur de Réponse Centre Commerciaux SA - Président Directeur Général de HP 84 SA - Président du Conseil d'administration de Risposta SRL - Président du Conseil d'administration de Contract SRL - Gérant de Design & Création Polska - Gérant de Design & Création Portugal - Administrateur de Dispose Belgium SA - Gérant de Architectural Evénement SARL - Membre du Directoire de D&P PME GESTION SA - Gérant associé de CLE SNC - Gérant associé de Valentine SNC - Gérant de SCHLI (Holding Liagre Investissements) - (Société civile) - Gérant de Société Liagre Participations (Société civile)



				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérant de Marseille Commerces Bureaux SARL</li> <li>- Gérant associé Tours SNC</li> <li>- Gérant de la SCI Tono</li> <li>- Représentant de la SNC CLE, gérante de la SCI Bordeaux Chambray</li> <li>- Représentant de la SARL Marseille Commerces Bureaux, gérante de la SCI La Forbina</li> <li>- Administrateur de Stravel SA</li> <li>- Administrateur de Market Value Distribution SA</li> <li>- Représentant de Réponse SA, associé unique de Réponse Polska SPK</li> <li>- Président Directeur Général de Alcyon Finance SA</li> <li>- Président de Créatifs Groupe SAS</li> <li>- Président de Créatifs SAS</li> <li>- Président de Camerus SAS</li> <li>- Président de X-PO SAS</li> </ul>
J.P. DARNAULT Membre du Directoire	28/11/2007	Démission le 20/10/2008	Néant	<p>Hors groupe NORTENE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Président Directeur Général – ANIMALIS</li> <li>- Directeur Général / Marketing &amp; Développement Truffaut</li> <li>- Secrétaire Général Garden and Leisure UK</li> </ul> <p>Groupe NORTENE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérant de NORTENE JARDINAGE</li> <li>- Gérant de OPTIMIS</li> <li>- Gérant de NORTENE PRO</li> <li>- Gérant de NORTLAND</li> <li>- Président de TRENT</li> <li>- Gérant de Ubbink Ltd</li> <li>- Gérant de Apollo Gardening</li> <li>- Gérant de NORTENE Ltd</li> </ul>
P.WALLON Membre du Directoire	02/04/01	Démission le 08/10/2007	Néant	<p>Groupe NORTENE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérant de Nortène Jardinage</li> <li>- Gérant de Nortène Pro</li> <li>- Gérant de Nortland</li> <li>- Gérant de la SCI Bois de la Pie</li> <li>- Gérant de Ubbink France</li> <li>- Gérant d'Optimis</li> <li>- Gérant de Nortène Fleurs</li> <li>- Président de TRENT</li> <li>- Président de Nortène Ltd</li> <li>- Président de Ubbink Garden BV</li> <li>- Président de Ubbink Ltd</li> <li>- Président de Apollo Gardening UK</li> </ul> <p>Hors Groupe NORTENE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérant de Tirelire</li> <li>- Administrateur de Pamadis</li> </ul>
J.F. LE BOS Membre du Directoire	28/08/07	Démission le 12/10/07	Conseil en management	<p>Hors Groupe NORTENE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérant de l'EUROLB Conseils et Finances</li> </ul>

*b) Membres du Conseil de Surveillance*

MEMBRES DU CONSEIL EN FONCTION AU 30 SEPTEMBRE 2008						
Nom et prénom	Date de première nomination	Date de renouvellement du mandat en cours	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors du Groupe NORTENE	Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés
J.SURCHAMP Vice-Président	16/08/2008	N/A	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2012	Vice-Président du Conseil de Surveillance depuis le 21/11/2008	Chargé d'affaires dans un fonds d'investissement	Néant

N. URBAIN Membre du conseil	18/09/2007	N/A	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2012	Président du Conseil de Surveillance jusqu'au 21/11/2008 Membre du Conseil de Surveillance	Dirigeant de société	Hors groupe NORTENE - Président de la SA Sicomax - Président de la SA SGCE - Président de la SAS Immobilier Développement - Président de la SAS Marais Participations - Président de la SAS Eurocréances - Président de la SAS Effi Re - Gérant de la SARL CDB Finances
D. VITOU Membre du conseil	15/01/2001	27/03/2007	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2012	Président du Conseil de Surveillance jusqu'au 20/05/2008 Membre du Conseil de Surveillance	Retraité	Hors groupe NORTENE - Président de Domophi - Gérant de l'EURL Vitou Savonne
P. LEPERS Membre du conseil	15/01/2001	27/03/2007	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2012	Membre du Conseil de Surveillance	Retraité	Néant

MEMBRES DU CONSEIL AYANT CESSÉ LEURS FONCTIONS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULÉ				
Nom et prénom	Date de première nomination	Fin des fonctions	Fonction principale exercée en dehors du Groupe NORTENE	Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés
JF. MICHAUD Membre du conseil	18/09/07	Démission le 16/06/08	Dirigeant de société	(non communiqué)
H. DESCOTTES Membre du conseil	18/09/07	Démission le 19/11/08	Dirigeant de société	Hors groupe NORTENE - Président Directeur Général : Le Tanneur & Cie - Président du Conseil d'administration : Sopadima Far East Administrateur : Innodoc, Cie Financière Masséna - Gérant : SARL FIDES, SCI 17 rue des Haïles

## 9.2 Rémunérations et avantages des dirigeants

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, alinéa 3 du Code de commerce, nous vous rendons compte des rémunérations et avantages de toute nature accordés par la Société et/ou l'une quelconque de ses filiales aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

### a) Membres du Directoire :

Membres du Directoire	Rémunération brute			Avantages en nature	Complément de retraite	Engagements et primes de départ	Autres éléments de rémunération	TOTAL VERSE
	Fixe	Variable	Exceptionnelle					
P. WALLON (démission effective le 8 octobre 2007)	-	-	-	-	-	209 453 €	-	209 453 €
JF. LE BOS (démission effective le 12 octobre 2007)	-	-	-	-	-	-	-	-

C. LIAGRE (démission effective le 29 septembre 2008)	-	-	-	-	-	-	-	-
JL. HEYMANS	240 000 € (1)	-	108 361 € (2)	9 926 € (3)	-	(12 mois (salaire fixe + prime) (4))	-	358 287 €
JP. DARNAULT (démission effective le 20 octobre 2008)	191 666 €	-	80 000 €	6 288 €	-	12 mois (salaire fixe) (4)	-	277 954 €
G. TOURNIER (début de mandat le 30 septembre 2008)	90 000 € (1)	-	55 000 €	-	-	-	-	145 000 €

(1) La rémunération versée est supportée, pour moitié, par NORTENE et, pour l'autre moitié, par NORTENE JARDINAGE

(2) Prime versée par NORTENE JARDINAGE

(3) dont 4 963 € d'avantages en nature consentis par NORTENE et 4 963 € d'avantages en nature consentis par NORTENE JARDINAGE

(4) Cet engagement, initialement souscrit par NORTENE JARDIN en avril 2002 au titre du contrat de travail conclu avec M. Heymans, a été transféré à NORTENE JARDINAGE à compter du 1<sup>er</sup> juin 2006 à l'issue de la fusion absorption de NORTENE JARDIN en avril 2006. Cet engagement était encore en vigueur au 30 septembre 2008. Depuis cette date, le contrat de travail de M. Heymans a été transféré à Outside Living Industries France SARL.

(5) Engagement pris par NORTENE : 12 mois de salaire (fixe) en cas de licenciement (hors faute grave) dans les 18 mois suivant le 22 octobre 2007, date de conclusion du contrat de travail

Il est rappelé que Monsieur Christian LIAGRE a perçu, au cours de l'exercice écoulé, des honoraires via la société LIAGRE PARTICIPATIONS dans les conditions décrites dans le rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés de l'exercice clos le 30 septembre 2008, et auquel il convient de se reporter.

Il est précisé que Monsieur Philippe WALLON a perçu, au cours de l'exercice écoulé, des honoraires d'un montant de 167 444 euros au titre d'un contrat de conseil en stratégie conclu entre NORTENE et la société TIRELIRE; dont il est le gérant, dans les conditions décrites dans le rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés de l'exercice clos le 30 septembre 2008, et auquel il convient de se reporter.

#### b) Membres du Conseil de Surveillance :

S'agissant des rémunérations de toute nature ainsi que les avantages en nature et autres éléments de rémunération versés et/ou consentis aux membres du Conseil de surveillance de NORTENE par la Société et/ou l'une quelconque des sociétés du Groupe au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008, il est précisé que Monsieur Dominique VITOU a perçu des jetons de présence d'un montant de 18 294 euros.

Monsieur Dominique VITOU n'a perçu aucune autre rémunération, de quelque nature et à quelque titre que ce soit, de NORTENE ou l'une quelconque de ses filiales au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

Par ailleurs, aucun autre membre du Conseil de surveillance de NORTENE n'a perçu aucune rémunération, de quelque nature et à quelque titre que ce soit, de NORTENE ou l'une quelconque de ses filiales au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

*c) Autres déclarations :*

*- Indemnités de départ :*

Il est précisé que la Société et/ou l'une quelconque des sociétés du Groupe n'a pris aucun engagement, de quelque nature que ce soit, au bénéfice des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions respectives ou postérieurement à celles –ci, à l'exception de ce qui suit :

- Monsieur Philippe WALLON a perçu, dans le cadre d'un protocole d'accord conclu avec NORTENE à l'occasion de la cessation de ses fonctions sociales, des indemnités transactionnelles d'un montant brut de 209 K€ ;

- Monsieur Jean-Philippe DARNAULT a perçu, dans le cadre d'un protocole d'accord conclu avec NORTENE à l'occasion de la cessation des fonctions sociales et salariées qu'il occupait au sein du Groupe NORTENE, des indemnités transactionnelles d'un montant de 120 K€ ;

- Monsieur Jean-Luc HEYMANS (actuel Président du Directoire de NORTENE) bénéficie, en qualité de salarié de Outside Living France Sarl, d'un engagement d'indemnisation en cas de révocation ou de licenciement (hors faute grave). Cet engagement est plus amplement décrit à la note (4) placée sous le tableau ci-dessus.

*- Retraite complémentaire :*

Au cours de l'exercice écoulé, ni la Société ni l'une quelconque des sociétés du Groupe n'a provisionné ni constaté aucune somme aux fins de versements de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux.

**9.3 Opérations réalisées sur les titres de la société par les mandataires sociaux, les personnes assimilées et leurs proches :**

Au cours de l'exercice écoulé, aucun des dirigeants et/ou aucune des personnes qui leur sont liées n'a notifié à la Société, en application des dispositions des articles L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier et 223-22 du Règlement Général de l'AMF, la réalisation d'opérations sur les titres NORTENE.

## 10. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat consolidé (part du Groupe) s'élève à (10.237.905) €

Le résultat de la société mère NORTENE SA s'élève à (20.522.487,26) €

Le Directoire vous propose d'affecter le résultat de l'exercice, soit (20.522.487,26) € en «report à nouveau» qui sera porté de (16.971.438,40) € à (37.493.925,66) €.

Il est rappelé que la Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

## **11. AUTRES INFORMATIONS**

### **11.1 Capitaux propres demeurant inférieurs à la moitié du capital social**

Nous attirons votre attention sur le fait que les capitaux propres au 30 septembre 2008 s'élevaient à (17.978.214) € pour un capital social de 7 813 935 €.

Le 31 mars 2008, l'assemblée générale extraordinaire a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la Société par anticipation bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à plus de la moitié du capital social.

Nous vous rappelons, en conséquence, que la Société devra au plus tard le 30 septembre 2010 avoir reconstitué des capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié de son capital social.

### **11.2 Tableau des résultats des cinq derniers exercices**

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices est annexé au présent rapport (Annexe 1).

### **11.3 Communication des charges somptuaires**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des Impôts, nous vous informons que le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement, visées au paragraphe 4° de l'article 39 dudit code, s'élève à 40.923 € (dont 10.815 € pour Nortène SA) au titre de l'exercice. Etant donné la situation fiscale déficitaire des sociétés, aucun impôt n'a été supporté au titre de ces charges non déductibles.

Le tableau ci-dessous présente le détail des charges visées au paragraphe 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts qui ont été réintégrées :

Société (Montant en €)	Avantages personnels	Amortissement excédentaire	Dépenses somptuaires
	WD	WE	WF
NORTENE SA	0	10 815	0
SARL Nortène Jardinage	0	30 108	0
TOTAL	0	40 923	0

### **11.4 Frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial**

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas engagé de frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial au sens des articles 223 quinquies et 39-5 du Code Général des Impôts.

### **11.5 Conventions et engagements réglementés visés à l'article L.225-86 du code de commerce**

Nous vous informons que les commissaires aux comptes ont été régulièrement informés des conventions et engagements réglementés visés à l'article L.225-86 du code de commerce et autorisées par votre conseil de surveillance durant l'exercice écoulé.

La liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales en application de l'article L.225-87 ont été communiqués aux membres du conseil de surveillance et aux commissaires aux comptes.

## **12. DECISIONS A PRENDRE**

### **12.1 *Ratification du transfert du siège social et de la modification corrélative des statuts***

Nous vous proposons de ratifier, conformément à l'article L. 225-65 du Code de Commerce, la décision prise par le Conseil de Surveillance au cours de la réunion du 17 décembre 2008 de transférer le siège social de la Société au 75 avenue Parmentier - 75011 PARIS, avec effet à compter du 17 décembre 2008 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société.

### **12.2 *Ratification la cooptation de Monsieur Jérémie SURCHAMP en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance***

Lors de la réunion du Conseil de surveillance qui s'est tenue le 16 juin 2008, les membres du Conseil ont coopté, dans les conditions légales et réglementaires, Monsieur Jérémie SURCHAMP en qualité de nouveau membre du Conseil en remplacement de Monsieur Jean-François MICHAUD, démissionnaire de ses fonctions, pour la durée restant à courir du mandat du son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, la cooptation de Monsieur Jérémie SURCHAMP en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance est soumise, pour ratification, à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

### **12.3 *Ratification la cooptation de Monsieur Bernard ROQUES en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance***

Lors de la réunion du Conseil de surveillance qui s'est tenue le 21 novembre 2008, les membres du Conseil ont coopté, dans les conditions légales et réglementaires, Monsieur Bernard ROQUES en qualité de nouveau membre du Conseil en remplacement de Monsieur Hervé DESCOTTES, démissionnaire de ses fonctions, pour la durée restant à courir du mandat du son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, la cooptation de Monsieur Bernard ROQUES en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance est soumise, pour ratification, à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

### **12.4 *Changement de dénomination sociale :***

Dans le cadre de la réorientation de ses activités, et compte tenu de la cession de la marque « NORTENE » à INTERMAS NETS, la Société a décidé de développer et promouvoir ses différents métiers sous l'enseigne commerciale « OUTSIDE LIVING INDUSTRIES » (OLIN).

Il est rappelé à cette occasion que, conformément aux termes du contrat de cession conclu avec INTERMAS NETS en juillet 2008, tel qu'amendé en octobre 2008 et février 2009, NORTENE bénéficie d'un contrat de licence d'utilisation et d'exploitation, à titre gratuit, portant notamment sur la marque « NORTENE » venant à expiration le 15 mai 2009 a été obtenu, date à laquelle la Société devra avoir modifié sa dénomination sociale (cette obligation concerne également les filiales du Groupe dont la dénomination sociale contient à ce jour le nom « Nortène »).



Nous vous proposons en conséquence de modifier la dénomination sociale de la Société et d'adopter, à compter de ce jour, « OUTSIDE LIVING INDUSTRIES » comme nouvelle dénomination sociale ainsi que l'article 3 des statuts.

ooOoo

Les renseignements que nous venons de vous donner vous permettront, pensons nous, de prendre les décisions qui nous paraissent conformes à vos intérêts.

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont présentées.

Le Directoire

\* \* \*

## ANNEXE 1

### TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	30.09.04 En €	30.09.05 En €	30.09.06 En €	30.09.07 En €	30.09.08 En €
<b>1 - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) Capital social	2 441 481	2 681 400	3 313 932	3 313 935	7 813 935
b) Nombre d'actions émises	813 800	893 800	1 104 641	1 104 645	2 604 645
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
<b>2 - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 242 393	1 078 728	16 755 024	2 273 982	1 615 268
b) Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	-9 218	1 066 222	315 337	-3 110 348	-4 475 801
c) Impôts sur les bénéfices	0	34 120	0	0	0
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	224 428	1 017 713	76 516	-18 010 956	-20 522 487
e) Montant des bénéfices distribués (1)	545 246	716 144	0	0	0
<b>3 - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION</b>					
a) Bénéfices après impôt, mais avant amortissements et provisions	0	1	0	-5	-2
b) Bénéfices après impôt, amortissements et provisions	0	1	0	-16	-8
c) Dividende versé à chaque action	1	1	0	0	0
<b>4 - PERSONNEL</b>					
a) Nombre de salariés	2	2	2	2	3
b) Montant de la masse salariale (2)	340 483	251 572	2 516 980	296 253	889 381
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.) (2)	164 909	110 357	1 133 774	143 823	386 597

(1) Exercice de versement effectif

(2) Le personnel de NORTENE JARDIN SAS, repris par NORTENE SA à compter du 01/10/2005 (fusion NSA-Njardin), a été transféré chez NORTENE JARDINAGE SARL à compter du 1er juin 2006

## ANNEXE 2

### TABLEAU DES AUTORISATIONS FINANCIERES EN COURS DE VALIDITE

Le tableau ci-après présente l'unique délégation financière qui a été consentie au Directoire par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de NORTENE du 27 mars 2007.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100, al. 7 du Code de Commerce, nous vous indiquons que cette délégation de compétence n'a pas été utilisée par le Directoire au cours de l'exercice écoulé ainsi que depuis le début de cet exercice.

EMISSIONS AVEC DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION			
Titres concernés	Source (N° de résolution)	Durée de l'autorisation et expiration	Montant nominal maximum d'augmentation de capital en euros
Augmentation de capital par émission de titres financiers (actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital) avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	AGM du 27/03/07 5 <sup>ème</sup> Résolution	26 mois (Mai 2009)	4 800 000 €

\* \* \*

CHAPITRE 3. COMPTES CONSOLIDÉS DE NORTENE AU 30 SEPTEMBRE 2008

♦ 30 septembre 2008 ♦

NORTENE SA

ETATS FINANCIERS ANNUELS CONSOLIDES

Bilan consolidé	2
Compte de résultat consolidé	3
Tableaux des flux de trésorerie	4
Variation des capitaux propres consolidés	6
Annexe aux comptes consolidés	7

## BILAN CONSOLIDE

Au 30 septembre 2008

(en milliers d'euros)

ACTIF	Notes	Septembre-08	Septembre-07 (retraité)
Goodwill	(10)	9 964	9 970
Immobilisations incorporelles	(10)	119	810
Immobilisations corporelles	(11)	2 326	3 634
Immeuble de placement	(11)	-	3 200
Autres actifs financiers	(12)	229	216
Actifs d'impôts différés	(13)	66	728
<b>ACTIF NON COURANT</b>		<b>12 704</b>	<b>18 558</b>
Stocks et en-cours	(14)	15 212	19 664
Clients et comptes rattachés	(15)	13 892	20 348
Actifs d'impôt exigible		376	344
Autres actifs courants	(16)	9 868	3 713
Trésorerie et équivalents	(a)	1 435	2 031
<b>ACTIF COURANT</b>		<b>40 783</b>	<b>46 100</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>53 487</b>	<b>64 658</b>

(en milliers d'euros)

PASSIF	Notes	Septembre-08	Septembre-07 (retraité)
Capital	(17)	7 814	3 314
Primes	(17)	10 436	4 436
Réserves consolidées		- 21 837	- 757
Réserves de conversion		321	126
Résultat de l'exercice - part du groupe		- 10 237	- 21 064
Capitaux propres part du groupe		- 13 503	- 13 945
Intérêts minoritaires		106	9
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>- 13 397</b>	<b>- 13 936</b>
Provisions		-	1 528
Engagements de retraite et autres avantages assimilés	(26)	1 225	1 416
Passifs financiers	(19) (20) (b)	32 137	34 854
<b>PASSIF NON COURANT</b>		<b>33 362</b>	<b>37 798</b>
Provisions	(18)	2 224	1 909
Passifs financiers à court terme	(20)	18 911	15 564
Passifs d'impôt exigible		353	538
Autres passifs	(21)	12 034	22 785
<b>PASSIF COURANT</b>		<b>33 522</b>	<b>40 796</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS &amp; CAPITAUX PROPRES</b>		<b>53 487</b>	<b>64 658</b>

(a) Voir principales méthodes comptables

(b) Les OBSA qui, dans les états financiers du 30 septembre 2007, étaient isolés dans une rubrique spécifique, sont reclassés, dans les comptes annuels au 30 septembre 2008 en « Passifs financiers »

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Au 30 septembre 2008

	Notes	Septembre-08	Septembre-07 (retraité)
(en milliers d'euros)			
<b>Chiffre d'affaires</b>		75 797	83 096
Autres produits		258	276
<b>Total Produits</b>	(8)&(22)	76 055	83 372
Variation de stock de produits finis et encours		- 27	1 018
Achats consommés		- 42 807	- 48 953
Charges externes		- 21 041	- 23 112
Charges de personnel		- 11 117	- 11 474
Impôts et taxes		- 194	- 253
Amortissements		- 1 542	- 1 842
Variation des provisions		- 79	- 935
Autres produits et charges courants		- 1 935	- 382
<b>Résultat opérationnel courant</b>	(23)	- 2 687	- 2 561
Autres charges opérationnelles *	(23)	-	- 1 980
<b>Résultat opérationnel</b>	(23)	- 2 687	- 4 541
Produits de trésorerie et équivalents		-	1
Coût financier brut	(24)	- 3 210	- 2 950
Impôts exigibles et différés	(25)	- 951	- 753
<b>Résultat des activités poursuivies **</b>		- 6 848	- 8 243
<b>Résultat net des activités abandonnées</b>	(9)	- 3 389	- 12 813
<b>Résultat net</b>		- 10 237	- 21 056
Intérêts minoritaires		-	8
<b>Résultat net part du groupe</b>		- 10 237	- 21 064
Nbre d'actions	(17)	2 604 645	1 104 645
Stock-options		53 628	53 628
OBSA	(17)	-	1 500 000
Résultat par action (en €)		- 3,93	- 19,07
Résultat dilué par action (en €) ***		- 3,93	- 19,07
Résultat par action des activités poursuivies (en €)		- 2,63	- 7,46
Résultat dilué par action des activités poursuivies (en €) ***		- 2,63	- 7,46

**\* Autres produits et charges opérationnels**

Les « Autres produits et charges opérationnels » correspondent à des événements intervenus au cours de la période ayant un caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent et pour un montant particulièrement significatif. Les « Autres produits et charges opérationnels » qui ne correspondaient pas à cette définition au 30 septembre 2007 ont été reclassés afin de se conformer aux principes de présentations des Etats financiers du Groupe.

Au 30 septembre 2007, ce poste enregistre la dépréciation du goodwill de Karibu (1980 K€).

**\*\* Résultat des activités poursuivies**

Les deux sous-groupes (Ubbink Garden BV et Karibu) qui subsisteront après l'achèvement de la restructuration dégagent des résultats positifs au 30 septembre 2008.

La société mère, Nortène SA, affiche au 30 septembre 2008 un contributif au consolidé de - 6 947 K€ (après reclassement de la plus value de cession du fonds « jardinage » en résultat net des activités abandonnées). Elle supporte des frais importants liés à la restructuration du groupe et à la dette « haut bilan ».

Nortland dégage un contributif de - 1416 K€ au 30 septembre 2008, conséquence de la restructuration de son activité.

**\*\*\* Résultat dilué par action et Résultat dilué par action des activités poursuivies**

Le calcul du résultat dilué ne tient pas compte des hypothèses d'exercice des BSA et de levée d'option qui présentent un caractère antidilutif sur le résultat par action (perte)

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Au 30 septembre 2008

(en milliers d'euros)

Libellés	Sept 08	Sept 07 (retraité)
Résultat net des activités poursuivies	-6 848	-8 243
Résultat net total des activités abandonnées	-3 389	-12 813
Élimination des amortissements et provisions	-1 247	6 857
Élimination des plus ou moins-values de cessions	-1 255	655
<b>Capacité autofinancement après coût financier net et impôt</b>	<b>-12 739</b>	<b>-13 544</b>
Élimination des impôts	994	1 839
Élimination coût endettement financier	4 444	4 143
Incidence juste valeur swap de taux	-59	0
Incidence frais d'émission des emprunts (constatation et amortissement)	434	-1 074
<b>Capacité autofinancement ayant coût financier net et impôt</b>	<b>-6 926</b>	<b>-8 636</b>
Incidence de la variation du BFR lié à l'activité (a)	897	5 632
Impôts payés	-939	-860
<i>Flux nets générés par (affectés à) l'exploitation des activités poursuivies</i>	<i>-4 271</i>	<i>-4 013</i>
<i>Flux nets générés par (affectés à) l'exploitation des activités abandonnées</i>	<i>-2 697</i>	<i>169</i>
<b>Flux nets générés par (affectés à) l'exploitation (A)</b>	<b>-6 968</b>	<b>-3 844</b>
Acquisitions d'immobilisations	-1 131	-1 528
Cessions d'immobilisations (b)	3 012	3 889
Autres variations d'actifs	55	-9
Incidence des variations de périmètre	-378	-1 962
<i>Flux nets provenant des (affectés aux) investissements des activités poursuivies</i>	<i>260</i>	<i>-2 927</i>
<i>Flux nets provenant des (affectés aux) investissements des activités abandonnées</i>	<i>1 298</i>	<i>3 317</i>
<b>Flux net provenant des (affectés aux) investissements (B)</b>	<b>1 558</b>	<b>390</b>
Émission d'emprunt (c)	13 979	15 000
Remboursements d'emprunts (d)	-4 014	-2 984
Intérêts versés	-3 423	-2 638
Variation du financement CT (crédits de campagne) (e)	-1 123	-5 052
<i>Flux nets provenant du (affectés au) financement des activités poursuivies</i>	<i>3 702</i>	<i>7 611</i>
<i>Flux nets provenant du (affectés au) financement des activités abandonnées</i>	<i>1 717</i>	<i>-3 315</i>
<b>Flux net provenant du (affecté au) financement (C)</b>	<b>5 419</b>	<b>4 326</b>
Incidence de la variation des taux de change (D)	1	4
<i>Variation de trésorerie des activités poursuivies</i>	<i>-308</i>	<i>705</i>
<i>Variation de trésorerie des activités abandonnées</i>	<i>318</i>	<i>171</i>
<b>Variation de trésorerie (A)+ (B)+ (C)+ (D)</b>	<b>10</b>	<b>876</b>
Trésorerie et équivalent de trésorerie d'ouverture	1 415	539
Trésorerie et équivalent de trésorerie de clôture	1 425	1 415
Trésorerie positive	1 435	2 031
Trésorerie négative et autres valeurs	-10	-616
Trésorerie clôture	1 425	1 415

(b) La variation du BFR est impactée dans le sens d'un « besoin supplémentaire » par la croissance des stocks de Ubbink Garden BV.

Ce besoin est en partie compensé par les « dégagements » constatés sur les postes d'actifs circulants des activités abandonnées.

b) Valeur nette des créances sur cession d'actifs



c) Détail ci-après :

	Mt KE
Emission d'emprunt	
Thémis Financement stock	2 000
Emprunt Karibu TB1	1 404
Emprunt Karibu TB2	468
Apport en CC D&P PME IV (*)	3 333
Apport en cc EFFI INVEST I (*)	1 667
Apport en CC D&P PME IV	880
Apport en cc EFFI INVEST I	1 600
Prêts relais Thémis- Cession immeuble	2 627
<b>Total</b>	<b>13 979</b>

(\*) Incorporés en capital le 30-06-2008. Voir point 15

d) Détail ci-après :

	Mt KE
Remboursements d'emprunts	
Emprunt Moyen terme 2002	870
Thémis Financement stock	2 000
Emprunt Karibu TB1	175
Emprunt Karibu TB2	59
Emprunt Conversion CT	800
Prêt Mt Karibu	57
CB Rack	27
CB LXE	26
<b>Total</b>	<b>4 014</b>

e) Variation du financement CT (crédit de campagne)

Augmentation des crédits de campagne sur Ubbink Garden BV en parallèle à l'augmentation des stocks et à la réduction des dettes d'exploitation

Cette augmentation est en partie compensée par la baisse des crédits de campagne des activités abandonnées, principalement sur Nortène Jardinage en parallèle du dénouement des opérations sur les créances cédées au factor.

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Au 30 septembre 2008

(en milliers d'euros)

CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	Nbre d'actions (2)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat	Total part du groupe	Minoritaires	Total
Au 30 septembre 2006	1 104 644	3 314	4 436	3 679	57	-4 764	6 722	339	7 061
Résultat de l'exercice						- 21 064	- 21 064	8	- 21 056
Ecart de conversion par capitaux propres					69		69		69
Total des pertes et profits de l'exercice 06-07					69	- 21 064	- 20 995	8	- 20 987
Affectation du résultat de N-1				- 4 764		4 764			
Variation de périmètre (1)				338			338	- 338	
Autres variations				- 10			- 10		- 10
Au 30 septembre 2007	1 104 645	3 314	4 436	- 757	126	- 21 064	- 13 945	9	- 13 936
Résultat de l'exercice						- 10 237	- 10 237		- 10 237
Ecart de conversion par capitaux propres					195		195	6	201
Total des pertes et profits de l'exercice 07-08					195	- 10 237	- 10 042	6	- 10 036
Affectation du résultat de N-1				- 21 064		21 064			
Augmentation de capital (3)		4 500	6 000				10 500		10 500
Variation de périmètre									
Autres variations				- 16			- 16	91	75
Au 30 septembre 2008	2 604 645	7 814	10 436	- 21 837	321	- 10 237	- 13 503	106	- 13 397

(1) L'impact des variations de périmètre résulte du rachat des minoritaires de la société KARIBU.

(2) Le nombre d'actions était de 1 104 644 au 30-09-2006. Il passe à 1 104 645 actions au 30-09-2007 suite à l'émission d'une action de préférence en septembre 2007.

Le nombre des actions passe à 2 604 645 au 30-09-2008 consécutivement à l'émission de 1 500 000 actions le 30 juin 2008 (voir point 17)

(3) Voir point 17

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Au 30 septembre 2008

## 1. INFORMATIONS SUR L'ENTITE PRESENTANT LES ETATS FINANCIERS

NORTENE S.A. - la société mère du Groupe NORTENE - est une holding financière cotée sur Euronext au compartiment C.

NORTENE S.A. est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance enregistrée au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris. Son siège social est situé au 174 quai de Jemmapes - 75010 Paris.

NORTENE S.A. anime un ensemble de filiales spécialisées dans la distribution d'articles de jardin. Le Groupe a une implantation européenne (France, Pays-Bas, Allemagne, Belgique et Angleterre).

Les comptes annuels couvrant la période du 01.10.2007 au 30.09.2008 sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Ils sont disponibles sur demande au siège social de la société.

## 2. DECLARATION DE CONFORMITE

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice du 1<sup>er</sup> octobre 2007 - 30 septembre 2008 sont établis selon les normes IFRS.

Ils comprennent, à titre comparatif, le compte de résultat et le bilan au 30 septembre 2007.

Les états financiers ont été arrêtés par le Directoire le 21 avril 2009.

Ils seront soumis à l'approbation de la prochaine assemblée qui peut théoriquement les modifier.

## 3. PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

### Base de préparation des états financiers

Les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et publiées par l'IASB sont appliquées par le Groupe.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables obligatoirement en 2007-2008 sont les suivantes :

- Amendement à IAS 1, informations complémentaires sur les objectifs, la politique et les procédures de gestion du capital du Groupe

- IFRS 7, information à fournir sur les instruments financiers

- IFRIC 8, champ d'application d'IFRS 2, relative aux paiements fondés sur des actions

- IFRIC 9, réévaluation des dérivés incorporés

- IFRIC 10, information financière intermédiaire et perte de valeur

- IFRIC 11, actions propres et transactions intra-groupes

Les nouvelles normes internationales appliquées pour la première fois dans les états financiers au 30 septembre 2008 n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés annuels et n'ont pas entraîné de changement de méthode pour le Groupe.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes d'application ultérieure sont les suivantes :

- Amendement à IAS 23, coût d'emprunts (adopté UE, obligatoire en 2009)

- Amendement IAS 32 et IAS 1, instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation (adoptés UE, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)

- Amendement IAS 39, éléments éligibles à une opération de couverture (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009)

- Révision IFRS 1, (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)

- IFRS 2, paiement fondé sur des actions - conditions d'acquisition et annulation (adoptée UE, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)

- IFRS 3 révisé, regroupements d'entreprises (phase 2) couverture (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009)

- IFRS 8, segments opérationnels (adoptée UE, obligatoire en 2009-2010)

- IFRIC 13, programme de fidélisation des clients (adoptée UE, obligatoire en 2009)

- IFRIC 14, IAS 19- limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction (adoptée UE, obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)

- IFRIC 15, contrats pour la construction de biens immobiliers (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)

- IFRIC 16, couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)

- IFRIC 17, distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires -dividendes en nature-, (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009)

Le Groupe n'anticipe pas l'application de normes IFRS non encore obligatoires.

L'application de ces textes ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception de l'immeuble de placement et de certains instruments financiers évalués à leur juste valeur.

#### *Rappel des principales options de transition aux IFRS*

Dans le cadre de la transition aux normes IFRS, le groupe a principalement opté pour les traitements suivants :

- Regroupements d'entreprises : il a été procédé à aucun retraitement rétroactif des regroupements d'entreprises qui se sont déroulés avant le 1er octobre 2004.
- Avantages au personnel : les impacts liés au retraitement ont été imputés sur les capitaux propres.
- Réévaluation des immobilisations corporelles ou incorporelles à la juste valeur : il a été décidé de ne pas réévaluer les actifs corporels ou incorporels autres que les immeubles de placement.

#### *Présentation des états financiers*

Compte tenu des opérations intervenues au cours de l'exercice (cession ou arrêt des activités « Jardin utilitaire »), les états financiers du groupe sont présentés conformément à la norme IFRS 5.

Le résultat des activités abandonnées a été isolé au compte de résultat. L'information comparative au 30 septembre 2007 a également été retraitée.

Les « Autres produits et charges opérationnels » correspondent à des événements intervenus au cours de la période ayant un caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent et pour un montant particulièrement significatif. Les « Autres produits et charges opérationnels » qui ne correspondaient pas à cette définition au 30 septembre 2007 (795 KE) ont été reclassés afin de se conformer aux principes de présentation des Etats Financiers du Groupe.

#### *Méthodes de consolidation*

##### • Filiales

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à

laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date de perte de contrôle.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange, majorée des coûts directement imputables à l'acquisition. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci quel que soit le montant des intérêts minoritaires. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est comptabilisé en tant que goodwill. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les transactions intra-Groupe, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés et elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Le périmètre de consolidation est communiqué en note 30.

##### • Transactions avec les intérêts minoritaires

Le Groupe a pour politique de traiter les transactions avec les intérêts minoritaires de la même manière que les transactions avec des tiers externes au Groupe. Les cessions au profit des intérêts minoritaires donnent lieu à dégagement de pertes et profits que le Groupe comptabilise au compte de résultat. Les acquisitions de titres auprès d'intérêts minoritaires génèrent un goodwill qui représente la différence entre le prix payé et la quote-part acquise correspondant à la valeur comptable des actifs nets.

##### • Co-entreprises

Il n'y a pas de co-entreprises dans le Groupe.

#### *Informations sectorielles*

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

Le Groupe Nortène couvre principalement trois secteurs : Jardin, Bois et Eau.

Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique

particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le Groupe opère.

Le Groupe Nortène opère principalement dans quatre zones : France, Hollande et Belgique, Allemagne et Angleterre.

Nortène a choisi comme secteur d'information primaire la segmentation géographique et comme secteur secondaire le secteur d'activité. Ce choix est justifié par l'organisation actuelle du management, qui reste d'avantage centrée sur la notion de pays que sur la notion de secteur d'activité.

#### *Conversion des comptes en devises des filiales*

Les comptes de toutes les entités du Groupe (aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper-inflationniste), dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation, sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actifs et passifs sont convertis au cours de clôture à la date de chaque bilan
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au taux de change moyen (valeur approchée du cours à la date de transaction en absence de fluctuations significatives) et
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger et d'emprunts et d'autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont imputés aux capitaux propres lors de la consolidation.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

#### *Immobilisations corporelles*

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés. Il peut également englober les transferts en provenance des capitaux propres, des pertes/profits sur des couvertures de flux de trésorerie liées à des achats d'immobilisations corporelles en devises.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable.

Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres actifs sont amortis selon la méthode linéaire afin de ramener, en constatant une charge annuelle constante d'amortissement, le coût de chaque actif (ou son montant réévalué) à sa valeur résiduelle compte tenu de sa durée d'utilité estimée comme suit :

- Constructions	20 à 25 ans
- Agencements	8 à 10 ans
- Installations techniques	5 à 10 ans
- Matériels de transport	4 à 5 ans
- Mobilier et matériels de bureau	4 à 10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

La valeur recouvrable de l'actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

Cette valeur recouvrable estimée est, le cas échéant, donnée par référence à des expertises externes.

Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu se déprécier, il est considéré des sources d'informations externes (diminution de valeur sur le marché de l'actif plus importante que le seul effet du temps ou de l'utilisation normale de l'actif ; changements technologiques, juridiques, économiques...) et des sources d'informations internes (dégradation physique de l'actif ; la mise hors service ; réestimation de la durée d'utilité...)

Les pertes ou les profits sur cession d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat.

#### *Immeubles de placement*

Le Groupe a évalué, lors de la transition, ses immeubles de placement, notamment le bâtiment de Lille, à leur juste valeur. Ce bâtiment n'était pas utilisé par le Groupe. Il était loué à une tierce partie, qui l'utilise à des fins industrielles. Les justes valeurs ont été déterminées par référence à des sources (ou expertises) externes à la société ou par l'utilisation de méthode d'évaluation ; La dernière réévaluation a été réalisée lors de la clôture des comptes au 30.09.2006.

L'immeuble de placement était ainsi inscrit dans les comptes consolidés pour 3.200 KE à l'ouverture de l'exercice 2008.

Il a été cédé au cours de l'exercice 2008 pour un prix de 3.100 KE.

### *Immobilisations incorporelles*

#### • *Goodwill*

Le goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale à la date d'acquisition.

Le goodwill est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur.

Le test est effectué par société, sachant que chaque société correspond à une activité et à une zone d'intervention ; la société est considérée comme une Unité Génératrice de trésorerie (UGT).

Le test de dépréciation est réalisé par référence aux cash-flows futurs actualisés de la filiale ou l'activité concernée.

Le taux d'actualisation retenu reflète l'appréciation courante du marché :

- de la valeur temps de l'argent
- et les risques spécifiques à l'actif pour lequel les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

La valeur recouvrable de l'actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

Les pertes de valeur sont imputées par priorité sur le goodwill puis, le cas échéant, sur les actifs corporels.

Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas réversibles. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable du goodwill de l'entité cédée.

Si Nortène relève en cours d'année des « indices de perte de valeur », un test de dépréciation sera le cas échéant réalisé en cours d'exercice, sans attendre le test annuel qui est réalisé de façon systématique.

#### • *Logiciels*

Les coûts liés à l'acquisition de licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels (entre 1 et 5 ans).

Les coûts associés au développement et au maintien en fonctionnement des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus (sauf application d'IAS 38)

Les coûts directement associés à la production de

logiciels identifiables ayant un caractère unique, qui sont contrôlés par le Groupe et généreront probablement des avantages économiques supérieurs à leur coût sur une période supérieure à une année, sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles.

#### • *Delivery rights*

Les sommes versées pour obtenir certains référencements ou contrats pluriannuels sont, le cas échéant, activées en droits incorporels et amorties sur la durée du contrat.

Lorsque le référencement inclut la reprise de matériels publicitaires ou de stocks du fournisseur précédent, ces derniers sont valorisés à leur juste valeur et le cas échéant reclassés en stocks.

#### • *Frais de développement*

Les sommes engagées dans la mise au point de nouveaux produits ou modèles sont activées, dès lors que les produits ou modèles concernés ont de sérieuses chances de mise sur le marché et notamment dans la mesure où le Groupe attend de ces produits une rentabilité suffisante.

### *Actifs financiers*

La classification des actifs financiers dans l'une des catégories suivantes se fait lors de la comptabilisation initiale. Elle ne peut être reconsidérée par la suite sauf exceptions prévues par l'amendement de IAS 39.

#### • *Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat*

Il s'agit des actifs financiers détenus à des fins de transaction et ceux désignés à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat lors de leur comptabilisation initiale.

Les instruments dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés d'opérations de couverture.

Les actifs rattachés à cette catégorie sont classés dans les actifs courants dès lors qu'ils sont détenus à des fins de transactions ou que leur réalisation est anticipée dans les douze mois suivant la clôture.

#### • *Prêts et créances*

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Ces derniers sont classés dans les actifs non courants.

Lors de leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition.

### *Stocks*

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode du CUMP. Le coût des produits finis et des travaux en cours englobe les coûts de conception, les matières premières, les coûts directs de main-d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production (sur la base d'une capacité d'exploitation normale). Il ne comprend pas les coûts d'emprunt.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé, déduction faite des frais de vente. Le coût des stocks comprend le transfert des pertes ou des profits, inscrits en capitaux propres, sur les couvertures de flux de trésorerie satisfaisant aux critères requis se rapportant à l'achat de matières premières.

### *Clients et autres débiteurs*

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des dépréciations.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégrité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur, le risque d'une défaillance ou d'un défaut de paiement ainsi que l'existence d'un contentieux incertain constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisé au taux d'intérêt effectif initial.

Par ailleurs, depuis l'exercice 2007, Nortène a effectué un changement d'estimation comptable. En sus des provisions au cas par cas constatées sur les clients en difficulté avérée ou en cessation de paiements, la direction a mis en place des provisions statistiques qui déprécient à 50% les retards de paiement de plus de 3 mois et à 100% les retards de paiement de plus de 6 mois.

Les créances cédées sous forme d'affacturage n'ont pas été décomptabilisées. Elles figurent donc à l'actif en tant que « créances » et au passif en tant que « concours bancaires courants ». L'absence de décomptabilisation s'explique par le fait que, en

substance, Nortène continue d'assumer le risque de crédit.

### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les Emprunts.

### *Emprunts*

Les emprunts sont comptabilisés à leur coût amorti. Ils sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

### *Impôts différés*

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans le bilan consolidé, sauf exceptions prévues par les normes.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Le groupe considère les critères suivants pour évaluer la probabilité avec laquelle elle pourra imputer les pertes fiscales :

- l'entreprise dispose de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et la même entité imposable ;
- il est probable que l'entreprise dégagera des bénéfices imposables avant que les pertes n'expirent ;
- les pertes fiscales non utilisées résultent de causes identifiables qui ne se reproduiront vraisemblablement pas ;
- les opportunités liées à la gestion fiscale permettront l'imputation des déficits sur une base taxable.

### *Avantages du personnel*

Les sociétés du Groupe disposent de différents régimes de retraite.

Dans la majorité des pays (France, Royaume-Uni, Allemagne), les régimes de retraite sont financés par des cotisations versées aux régimes généraux obligatoires ou à d'autres fonds administrés et correspondent à des régimes à cotisations définies. Les cotisations, versées en contrepartie des services rendus par les salariés, sont constatées en charges quand elles sont encourues.

Il existe néanmoins, aux Pays-Bas et dans l'une des filiales allemandes, des régimes de retraite à prestations définies. Le Groupe est par ailleurs soumis en France au régime des indemnités de fin de carrière.

Les engagements existants relatifs aux régimes de retraites étrangers ou aux indemnités de fin de carrière sont provisionnés en fonction de la valeur actualisée de l'obligation à la clôture, déduction faite de la valeur des actifs spécifiques de ces régimes.

La détermination du montant de la provision relative aux régimes à prestations définies implique pour l'entreprise :

- l'utilisation de techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par les membres du personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices précédents. Les hypothèses actuarielles retenues sur des variables démographiques (mortalité et rotation du personnel) et financières (augmentations futures des salaires et des coûts médicaux) influent sur le coût des prestations comptabilisées.

- l'actualisation des prestations par la méthode des unités de crédit projetées afin de déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et le coût des services rendus au cours de l'exercice.

- la détermination de la juste valeur des actifs du régime

- la détermination du montant des écarts actuariels et la partie de ces écarts qu'elle doit enregistrer.

La société applique le régime de corridor. En absence de variation actuarielle supérieure à 10 % depuis la transition, le corridor n'a pas eu d'impact à ce stade.

### *Provisions*

Une provision est comptabilisée lorsque :

- l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;

- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation ;

- et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Dans le cas de contrats déficitaires, la provision porte sur la totalité des sommes restant dues.

Lorsqu'il existe un certain nombre d'obligations similaires, la probabilité qu'une sortie de ressources soit nécessaire au règlement de ces obligations est déterminée en considérant la catégorie d'obligations comme un tout.

A l'exception des provisions de retraite, il n'existe pas de provision à long terme nécessitant une actualisation.

### *Reconnaissance des produits*

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe.

Les produits des activités ordinaires figurent au compte de résultat pour leur montant hors taxe et nets des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intra-Groupe.

Les participations publicitaires versées à certains clients ne sont généralement pas déduites du chiffre d'affaires, dans la mesure où elles correspondent à des prestations de services bien identifiées telles que la mise à disposition de moyens ou d'emplacements.

### *Contrats de location*

Les contrats de location, en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur, sont classés en contrats de location simple.

Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les autres contrats de location font l'objet des retraitements adaptés au bilan et au compte de résultat, en l'occurrence : la comptabilisation à l'actif de la juste valeur du bien ou si elle est inférieure à la valeur actualisée des paiements minimaux, et la comptabilisation au passif de la juste valeur de la dette.

### *Distribution de dividendes*

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la société sont comptabilisées en tant que dettes dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la société.

### *Contrats de change à terme*

La juste valeur des contrats de change à terme est déterminée à l'aide des taux de change à terme à la date de clôture. Elle est comptabilisée en application des



règles de la norme IAS 32/39, avec la variation de la juste valeur imputée sur le résultat.

#### 4- ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis en tenant compte du contexte actuel de crise économique et financière et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets immédiats de la crise ont été pris en compte, notamment dans la valorisation des actifs tels que les stocks, les créances clients et des passifs. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels (goodwill), il a été pris pour hypothèse que la crise serait limitée dans le temps. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base des perspectives économiques long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux de trésorerie.

#### *Dépréciation estimée des goodwill*

Le Groupe soumet les goodwill à un test annuel de dépréciation. Des tests ponctuels peuvent être réalisés au 31 mars pour les unités présentant un indice d'impairment.

Les sociétés du Groupe sont considérées comme autant d'unités génératrices de trésorerie (UGT).

Les montants recouvrables des UGT (entités ou activités poursuivies) ont été déterminés à partir de calculs de leur valeur d'utilité au 30 septembre 2008. Ces calculs ont nécessité de recourir à des estimations, notamment des séquences de cash-flows prévisionnels avant impôts, actualisées au taux de 10 %.

Ce taux d'actualisation a été retenu au regard, d'une part, du contexte économique incertain et, d'autre part, du taux du marché pour ce type d'actifs.

Compte tenu de l'homogénéité des activités, le même taux est appliqué aux différentes UGT. L'application de taux différenciés n'aurait de toute façon pas d'impact concret sur les calculs.

Les cash-flows prévisionnels sont issus des plans stratégiques de ses filiales que la société ne souhaite

pas rendre public. La somme des cash-flow actualisés – y compris la valeur terminale – a été comparée aux montants des actifs à long terme de chaque UGT.

#### *Recouvrabilité des impôts différés*

Le caractère recouvrable ou non des pertes reportables dégagées par certaines filiales est affaire de jugement, compte tenu notamment de l'exposition de la société au risque climatique ou à des phénomènes de mode.

Afin de limiter la part de jugement dans l'appréciation de la recouvrabilité des pertes, le Groupe a adopté une règle spécifique exposée dans le paragraphe « Principales des méthodes comptables ».

En application de ces règles, au 30 septembre 2007, Nortène a été contraint de passer en pertes l'essentiel des impôts différés actifs antérieurs et de ne pas activer les pertes de la période, du fait :

- du montant répétitif et très élevé des pertes fiscales sur le pallier français,
- des perspectives de « rebond » révisées sensiblement à la baisse et reculées dans le temps
- In fine, de doutes sur l'utilisation probable, dans un délai raisonnable, des différents reports déficitaires.

Ainsi, la société a décomptabilisé des impôts différés pour un montant de 2509 K€, et n'a pas constaté d'impôt différé actif sur les déficits au 30 Septembre 2007 pour un montant de 5 959 K€ (activités poursuivies et abandonnées).

Dans cette même logique, les pertes de l'exercice 2008 n'ont pas été activées (l'impôt correspondant aurait été de 2.050 K€ pour les sociétés poursuivies)

#### *Dépréciation estimée des stocks*

Le groupe a dans le cadre de son activité ordinaire l'obligation de constituer d'importants stocks de marchandises, dont la rotation s'avère plus ou moins rapide selon les gammes ou les familles de produit, et la nécessité de fournir les clients rapidement.

Compte tenu de la nature des produits, les éventuelles rotations lentes ne sont en principe pas porteuses de pertes potentielles, puisque les marchandises ne se détériorent pas ou ne se démodent pas (grillages en plastique, accessoires, fleurs artificielles...). Compte tenu de la marge brute élevée dégagée sur la vente de ces stocks (50 à 60%), il existe généralement une possibilité de revendre les stocks à rotation lente à des soldeurs ou à des grossistes sans dégager de pertes comptables.

Dans ce cadre, aucune dépréciation systématique ou majeure n'était réalisée sur les stocks à l'occasion des clôtures successives des comptes.

Au terme de l'exercice 2006/2007, une provision d'un montant inhabituellement élevée a néanmoins dû être

constatée, du fait de la succession de deux exercices difficiles successifs, de l'importance de certains inventus, de changements apportés dans les gammes et de la volonté du Groupe de dégager de la place dans ses zones de stockage.

Les stocks ainsi provisionnés avait vocation à être cédés rapidement ou détraits, afin de libérer les zones de stockage du Groupe.

Finalement, ces stocks ont, pour l'essentiel, été cédés au cours de l'exercice 2008 (dans le cadre de la cession de l'activité jardinage) à des valeurs proches des valeurs nettes comptables telles que déterminées à la clôture de l'exercice 2007.

Conséquemment, la provision sur stocks est revenue à un niveau plus habituel à la clôture du 30 septembre 2008

#### *Contrats onéreux*

Un contrat onéreux d'un montant significatif a été identifié à la clôture du 30 septembre 2007. Il porte sur le contrat souscrit par Nortène à l'occasion de l'externalisation des fonctions logistiques de Miramas début 2007.

## **5. GESTION DES RISQUES**

De part ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : des risques de liquidité, des risques de marché, des risques de crédit et des risques liés à l'évolution des taux d'intérêt.

#### *Risques de liquidité*

Pour couvrir l'ensemble de ses besoins financiers, la société a recours :

- à des financements à moyen et long terme pour les investissements
- et à des financements court terme pour les campagnes.

L'ensemble des financements MF se situe en France.

Les filiales étrangères (Allemagne, Hollande et UK) ont un financement spécifiques auprès de banques des pays concernés.

Des financements par factor existent sur :

- La France
- L'Allemagne
- Et l'Angleterre.

Les financements de UBBINK GARDEN BV et de KARIBU sont conditionnés au respect des covenants suivants :

Une provision de 1 880 KE a été ainsi constatée au 30 septembre 2007, pour couvrir les surcoûts de ce contrat pour les 7 prochaines années.

En 2008, suite à la cession de l'activité Jardinage, Nortène a négocié un accord avec le prestataire logistique prévoyant la rupture du contrat de logistique à compter du 31 décembre 2008.

Conséquemment, la provision portant sur ce contrat a été ajustée dans les comptes du 30 septembre 2008 en fonction des coûts réels supportés et restant à supporter par Nortène, soit 936 KE.

Ce contrat de logistique sert uniquement l'activité jardinage et sa rupture est intrinsèquement liée à l'arrêt de l'activité Jardinage en France. En conséquence, la rupture de ce contrat faisant partie du plan global de cession de l'activité Jardinage et aucun impact significatif en résultat n'étant attendu sur l'exercice 2008-9 au titre de la poursuite de ce contrat jusqu'au 31 décembre 2008, il a été jugé approprié de reclasser au 30 septembre 2008 la totalité des impacts liés à ce contrat au sein du résultat des activités abandonnées (et ce y compris pour le compte de résultat comparatif au 30 septembre 2007).

- Pour UBBINK GARDEN BV :  
Ratio de solvabilité = 25 % au minimum  
Rentabilité = 2% au minimum

- Pour KARIBU :  
Ratio de solvabilité = 25 % au minimum  
Par ailleurs, les relations intercompagnies doivent être basées sur les conditions du marché et être couvertes par des assurances crédit (le montant non couvert par les assurances crédits ne doit pas excéder 1000 KE).

Le ratio de solvabilité correspond aux capitaux propres retraités exprimés en pourcentage du total du bilan lui-même retraité.

Ubbink Garden BV et Karibu ont toujours respecté leurs covenants.

Le périmètre « France » a fait face à ses besoins en trésorerie grâce au soutien financier des fonds D&P PME IV et EFFI INVEST I, qui ont apporté en trésorerie 3 millions d'€ entre décembre 2007 et janvier 2008, puis 2,48 millions d'€ entre août et septembre 2008.

#### *Risques de marché*

- *Risque de change*

Le Groupe exerce ses activités à l'international : il est donc exposé au risque de change provenant de

différentes expositions en devises, principalement l'USD et la livre sterling.

Le Groupe a mis en place une politique de gestion des risques de change à travers des contrats à terme conclu en externe sur la majeure partie de ses achats.

- *Risque climatique*

L'activité « Jardin » du Groupe est fortement conditionnée par les conditions climatiques. Un mauvais temps persistant au printemps ou au début de l'été peut avoir un effet significatif sur le niveau des ventes et, par ricochet, sur celui des marges, des stocks et de la trésorerie.

Pour limiter ces risques, le Groupe applique depuis plusieurs années une politique de diversification géographique (développement de l'activité « Jardin » dans toute l'Europe) ainsi qu'une diversification d'activités (développement des activités « Bois », « Bien-être » ...).

- *Risque de variation de prix*

Le Groupe négocie avec ses fournisseurs des prix d'achat « à la saison » afin de se prémunir contre des hausses de prix en cours d'année.

- *Risque de crédit*

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit important, ses clients étant principalement des grands noms de la distribution spécialisée.

- *Risque sur taux d'intérêt*

Le Groupe est exposé à une évolution défavorable des taux d'intérêts sur l'ensemble de ses passifs financiers à l'exception de quelques emprunts couverts par des contrats de swaps.

### *Réorganisations et cessions*

Le groupe NORTENE a procédé fin 2007 et début 2008 à la restructuration de son périmètre en procédant aux opérations suivantes :

- *Cession des titres Nortène Fleurs*

Par acte en date du 14 décembre 2007, Nortène fleurs – filiale non stratégique du groupe – a été cédée au Groupe Lanotre.

- *Cession des titres Apollo Gardening Ltd*

Les titres Apollo Gardening Ltd ont été cédés à Ubbink Garden BV (filiale à 100% de Nortène SA) le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

L'objectif est de fusionner à terme la société Apollo Gardening Ltd avec une autre filiale anglaise d'Ubbink Garden BV, la société Ubbink Ltd.

- *Cession de l'activité jardinage, repositionnement commercial*

NORTENE SA a conclu le 24 mai 2008 un accord avec la société espagnole INTERMAS NETS SA en vue de la cession à celle-ci de son activité de distribution de produits de jardinage utilitaire exploitée en France hors produits éclairage, treillage-déco en bois naturel et gamme oiseaux (gamme ACREWOOD) qu'elle conserve.

Les activités objet de cette cession étaient exploitées au sein de deux sociétés du groupe NORTENE, NORTENE JARDINAGE et NORTENE PRO dont les fonds de commerce ont été apportés à une société ad hoc créée préalablement à l'opération et dont les actions ont été cédées à INTERMAS NETS SA.

Les marques « NORTENE » et « JARDINS DE BASTIEN » sont également cédées dans le cadre de cette transaction.

Le prix de cession du fonds de commerce et des stocks convenu s'est composé d'une partie fixe de 4 250 K€ et d'un complément de prix de 2 576 K€.

La cession à Intermas a été finalisée le 3 juillet 2008.

Le fonds et les stocks de Tout Jardin Direct, quant à eux, ont été cédés au 10 juin 2008 à une société tierce. Le prix de cession est non significatif.

Ces opérations permettent au Groupe NORTENE de se libérer d'activités structurellement déficitaires et de se recentrer, à partir de véritables outils industriels européens, sur la fabrication et la commercialisation de tous les produits permettant l'agencement et l'aménagement des espaces extérieurs sous l'angle de la nature et du bien-être (chalets, abris, piscines, terrasses, spas, saunas, fontaines...)

NORTENE SA va développer ses activités sous l'enseigne OUTSIDE LIVING INDUSTRIES (OLIN) qui deviendra prochainement sa dénomination sociale. Elle commercialisera ses produits sous les marques KARIBU, UBBINK, NORTLAND et AKANUA.

Dans le cadre de cette cession, INTERMAS consent gratuitement à NORTENE SA une licence de

la marque « NORTENE » pendant une période expirant au 31 décembre 2008 en ce qui concerne l'usage de celle-ci en tant que dénomination sociale par NORTENE SA et dans les 2 ans de la réalisation de la cession pour la commercialisation par la Société des produits non compris dans la cession.

- *Perspective d'arrêt de certaines filiales*

La SCI Bois de la Pie, la SARL Optimis, la SARL Trent et Nortène Tunisie, actuellement en sommeil, seront définitivement arrêtées au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2009.

- *Cession du bâtiment de Lille*

Nortène SA possédait un bâtiment situé à Lille qu'elle donnait en location à un tiers. Une promesse de Vente du bâtiment a été signée devant Notaire le 21 janvier 2008 pour un prix de 3,1 millions d'euros.

Par arrêté du 19 mai 2008, la Communauté Urbaine de Lille a préempté la cession du bâtiment à des conditions financières identiques. Le prix de la vente a été consigné au CDC le 10 septembre 2008. Les actes de régularisation du transfert de propriété ont été signés les 18 et 19 novembre 2008. Le prix de la vente a été versé à Nortène le 23 décembre 2008.

#### *Refinancement de l'acquisition du solde des titres Karibu*

Par avenant du 24 mai 2007 au contrat d'acquisition de Karibu, Nortène SA a acquis le solde des titres Karibu détenus par les minoritaires au prix de 1 872 K€.

Le 4 octobre 2007, il est conclu avec les banques du pool ayant financé la 1<sup>er</sup> tranche de l'acquisition des titres Karibu en décembre 2005, un avenant finançant la somme payée de 1 872 K€.

Le remboursement de ce prêt s'étale sur 5 ans à compter du 10 janvier 2008.

Les échéances sont trimestrielles. Le taux d'intérêts est de : Euribor 3 mois + 1,50%.

#### *Conversion du Court Terme impayé en un prêt unique à moyen terme*

Le protocole de conciliation signé le 21-12-2006 et homologué le 27-12-2006 par le Tribunal de Commerce de Nanterre prévoyait la conversion des crédits court terme impayés sous forme d'un crédit unique à moyen terme.

Cette conversion a été réalisée le 20 mars 2008 par la signature d'une convention de prêt à moyen terme.

Le montant du prêt est de 10.473 K€. Il est remboursable trimestriellement sur 5 ans à partir du 21 mars 2009. Le taux d'intérêts est de : Euribor 3 mois + 1,35%.

Le prêt est garanti par le nantissement des titres Ubbink Garden BV et des marques NORTENE.

Le 30 juin 2008, en contrepartie d'un remboursement anticipé de 800 K€, les banques ont donné main levée du nantissement des marques NORTENE afin de permettre leur cession à Intermas.

En plus du paiement susvisé, Nortène s'est engagé irrévocablement à consentir aux banques un nantissement de 1<sup>er</sup> rang sur sa nouvelle marque AKANUA.

### *Renforcement des fonds propres*

Dans le cadre d'un projet de recapitalisation de la Société, et suite à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »), lors de sa séance du 20 mai 2008, d'accorder au fonds D&P PME IV ainsi qu'à la Société EFFI-INVEST I agissant de concert, une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique sur les actions de la Société NORTENE SA, D&P PME IV et EFFI-INVEST I ont exercé le 30 juin 2008 leurs 1 500 000 bons de souscription d'actions attribués lors de l'émission d'OBSAs (cf Prospectus Visa AMF n°07-316 du 7 septembre 2007), par compensation avec une partie des créances qu'ils détenaient sur la NORTENE SA.

En conséquence NORTENE SA a augmenté son capital de 4 500 000 € par création de 1 500 000 actions émises au prix unitaire de 7 € soit avec une prime d'émission de 4 € par action, intégralement libérées par compensation avec les créances détenues par D&P PME IV et EFFI INVEST I au titre des prêts et avances consentis à la Société et de leur créance obligataire.

A l'issue de cette compensation, les seules créances des investisseurs restant dues au 30 juin 2008 par NORTENE correspondent au solde de la créance obligataire en principal de D & P PME IV et EFFI INVEST I, soit respectivement 8 005 170 euros et 3 912 710 euros.

*(voir point « Trésorerie » ci-après pour les prêts obtenus de D&P PME IV et EFFI INVEST I entre août et septembre 2008)*

A la suite de l'exercice de ces BSA, D&P PME IV et EFFI-INVEST I contrôlent de concert la Société, à hauteur de 57,59 % du capital et 49,60% des droits de vote.

### *Conversion de l'action de préférence en action ordinaire*

Conformément à l'article 9.6 des statuts de Nortène SA, suite à l'augmentation de capital par exercice des BSA décrite au point précédent, l'action de préférence détenue par D&P PME IV est convertie de plein droit en action ordinaire depuis le 30 juin 2008.

### *Trésorerie*

Pour faire face à ses besoins de trésorerie sur le périmètre « France », le groupe a bénéficié du soutien financier des fonds D&P PME IV et EFFI INVEST I, qui ont apporté en trésorerie 5 millions d'€ entre décembre 2007 et janvier 2008 (incorporés dans les capitaux propres le 30 juin 2008 ; Cf point 175 et 28).

Un apport supplémentaire de 2,48 millions d'€ a été réalisé entre août et septembre 2008.

Par ailleurs, le groupe :

- s'applique à réduire ses coûts,
- se désengage des activités non stratégiques
- et cède des actifs non nécessaires à l'exploitation.

## **7- PRINCIPALES OPERATIONS SURVENUES DEPUIS LA CLOTURE ANNUELLE**

### *Résiliation du contrat « onéreux » de logistique*

Nortène avait signé, début 2007, un contrat portant sur l'externalisation de sa logistique du site de Miramas, pour l'activité « Jardinage » qui a fait l'objet d'une cession à Intermas Nets SA en 2008. L'engagement de Nortène portait sur une période ferme de 8 années.

Ce contrat s'est avéré extrêmement onéreux pour le groupe.

A la clôture du 30 septembre 2007, une provision de 1 880 K€ avait été ainsi constatée dans les comptes pour couvrir les surcoûts de ce contrat pour les 7 prochaines années.

En 2008, suite à la cession de l'activité « Jardinage » à Interma Nets SA, Nortène a négocié un accord avec le prestataire logistique prévoyant la rupture du contrat de logistique à compter du 31 décembre 2008.

Conséquemment, la provision portant sur ce contrat a été ajustée dans les comptes du 30 septembre 2008 en fonction des coûts réels supportés par Nortène jusqu'à la rupture du contrat, soit 936 K€.

### *Résiliation du bail du site de Boulogne*

Dans le cadre de sa réorganisation et dans l'objectif de réduire à minima les coûts de fonctionnement du Groupe, le bail du site de Boulogne a été résilié à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008 moyennant une indemnité transactionnelle de 193 K€ (et des honoraires d'agence immobilière de 50 K€).

Ce bail 3-6-9 débutait au 1<sup>er</sup> décembre 2007 et comportait une première période ferme de 5 années. Le loyer annuel HT était de 274 K€ et hors charges.

### *Remboursement du prêt relais Thémis*

Lors de la signature de la promesse de vente du bâtiment de Lille, Nortène SA avait perçu un acompte de 2.500 K€ (voir ci-dessus « Cession du bâtiment de Lille »)

Suite à la préemption de la vente par la CU-Lille, Nortène SA s'est trouvé obligé de rembourser, dans les plus brefs délais, l'acompte qu'elle avait perçu de l'acheteur augmenté des intérêts.

Pour ce faire, Nortène a souscrit auprès de la Banque Thémis un prêt relais de 2.627 K€ au taux d'Euribor 4 mois +3%.

Le prêt relais a été remboursé le 23 décembre 2008, à la suite de la perception du prix de la préemption.

### *Cession des filiales UK*

Le groupe NORTENE étudiait la possibilité de céder les filiales anglaises, génératrices de pertes depuis plusieurs années.

Il s'agit de :

- Apollo Gardening Ltd, filiale à 100% de Ubbink Garden BV
- Ubbink Gardening Ltd, filiale à 100% de Ubbink Garden BV
- Nortène Ltd, filiale à 99,25% de Nortène SA

Le groupe Nortène a accepté une offre de reprise de ces filiales par leur dirigeant le 4 avril 2009. A la date des présentes des conditions résolutoires restent à lever afin d'entériner la cession.

### *Gouvernance*

- Directoire

Aux termes des Conseils de Surveillance du 30 septembre 2008 et du 21 novembre 2008, le Directoire de Nortène est désormais composé de :

- Jean-Luc HEYMANS – Président
- Georges TOURNIER – Membre, Directeur Général

- Conseil de Surveillance

Aux termes de la réunion du 21 novembre 2008, le Conseil de Surveillance est désormais composé ainsi :

- Monsieur Bernard ROQUES : Président
- Monsieur Jérémie SURCHAMP : Vice-Président
- Monsieur Nicolas URBAIN : Membre
- Monsieur Dominique VITOU : Membre
- Monsieur Philippe LEPERS : Membre

### *Continuité d'exploitation*

La société NORTENE SA (Société mère) est engagée envers ses banques au 30 septembre 2008 à hauteur de 19,78 M€ (soit 10,11 M€ au titre de l'emprunt d'acquisition de KARIBU et 9,67 M€ au titre du crédit de consolidation).

Le service des principales échéances de ces deux emprunts, qui était gelé jusque là, doit reprendre à compter :

- du 10 janvier 2009 pour l'emprunt d'acquisition de KARIBU,
- et du 21 mars 2009 pour le crédit de consolidation.

Compte tenu du contexte économique actuel et de l'incertitude pesant sur la continuité d'exploitation, NORTENE SA a entamé en novembre 2008 de nouvelles discussions avec les membres de son « pool » bancaire pour renégocier les conditions de la dette de « haut de bilan » et ainsi lui permettre d'achever la restructuration du Groupe dans les meilleures conditions.

Au terme de la négociation, NORTENE SA et ses banques « haut bilan » ont signé, le 16 avril 2009, un accord :

- 1) gelant, jusqu'au 31 janvier 2010 (tel que décrit dans la note 20 - Passifs financiers), les échéances en capital de l'emprunt de conversion du CT et des emprunts d'acquisition de Karibu,
- 2) et prévoyant des opérations financières de haut de bilan

Le plan de trésorerie prévisionnel pour l'exercice 2008/2009, intégrant les dernières négociations bancaires de la dette « haut bilan », montre que le groupe Nortène dispose de financements suffisants pour les 12 prochains mois.

Par conséquent, nonobstant le niveau élevé de la perte dégagée au 30 septembre 2008 et les capitaux propres consolidés négatifs, les comptes ont été arrêtés par le Directoire dans une hypothèse de continuité d'exploitation.



## 8. INFORMATION SECTORIELLE

La répartition du résultat opérationnel par zone géographique (secteur primaire) est la suivante :

	(en milliers d'euros)					
Segmentation géographique	France	Allemagne	Belgique Hollande	UK	Autres	Total
<b>Au 30 septembre 2008 :</b>						
Produits sectoriels	11 302	41 784	17 433	5 536	-	76 055
Charges sectorielles nettes	- 17 749	- 39 693	- 15 697	- 5 603	-	- 78 742
Résultat opérationnel courant	- 6 447	2 091	1 736	67	-	2 687
Total des actifs (1)	18 573	21 234	10 305	3 304	5	53 421
Total des investissements	737	113	295	99	-	1 244
Total des dépréciations	511	309	834	127	-	1 781
Total des passifs opérationnels (2)	8 714	3 419	2 877	775	51	15 836
Total des dettes financières (3)	38 830	6 356	4 942	252	668	51 048
<b>Au 30 septembre 2007 :</b>						
Produits sectoriels	13 461	43 475	18 694	7 742	-	83 372
Charges sectorielles nettes	- 17 774	- 42 660	- 17 109	- 8 390	-	- 85 933
Résultat opérationnel courant	- 4 313	815	1 585	648	-	2 561
Total des actifs (1)	28 102	22 105	10 124	3 593	6	63 930
Total des investissements	743	242	431	112	-	1 528
Total des dépréciations	317	673	601	251	-	1 842
Total des passifs opérationnels (2)	18 422	3 458	4 982	1 262	52	28 176
Total des dettes financières (3)	40 533	7 560	1 431	206	688	50 418

La répartition du résultat opérationnel par activité (secteur secondaire) est la suivante :

	(en milliers d'euros)				
Segmentation par activité	Holding	Jardin	Eau	Bois	Total
<b>Au 30 septembre 2008 :</b>					
Produits sectoriels	412	4 166	33 451	38 026	76 055
Charges sectorielles nettes	- 5 756	- 4 108	- 31 684	- 37 194	- 78 742
Résultat opérationnel courant	- 5 344	58	1 767	832	2 687
Total des actifs (1)	4 106	13 510	15 449	20 356	53 421
Total des investissements	-	294	309	641	1 244
Total des dépréciations	-	445	439	897	1 781
Total des passifs opérationnels (2)	2 267	6 119	4 510	2 940	15 836
Total des dettes financières (3)	8 994	23 540	8 915	9 599	51 048
<b>Au 30 septembre 2007 :</b>					
Produits sectoriels	437	5 787	38 606	38 542	83 372
Charges sectorielles nettes	- 3 796	- 6 424	- 36 802	- 38 911	- 85 933
Résultat opérationnel courant	- 3 359	637	1 804	369	2 561
Total des actifs (1)	3 732	20 250	16 051	23 897	63 930
Total des investissements	-	718	483	327	1 528
Total des dépréciations	-	438	957	447	1 842
Total des passifs opérationnels (2)	5 588	11 502	6 329	4 757	28 176
Total des dettes financières (3)	13 231	23 366	3 098	10 723	50 418

(1) Total des actifs hors impôts différés et après réaffectation des goodwill

(2) Les passifs opérationnels laissent les provisions

(3) Les financements mis à disposition des filiales par la société mère sont réaffectés aux secteurs concernés et réduisent conséquemment la rubrique « Total des dettes financières » de la Holding.

La dette financière « France » comprend le financement de l'acquisition de la filiale allemande Karibu (au 30-09-2008 : 10,114 millions d'€ et au 30 septembre 2007 : 8,5 millions d'€)

La répartition sectorielle est effectuée sur la base suivante :

Sociétés	Localisation	Holding	Jardin	Eau	Bois
Apollo Gardening Ltd	UK		x		
Karibu Gmbh	Allemagne				x
Nortène Ltd	UK		x		
Nortland	France				x
Nortène SA	France	x			
Ubbink France	France			x	x
Ubbink Garden BV	NL/Belgique			x	
Ubbink Gardening Ltd	UK			x	
Ubbink Garten Gmbh	Allemagne			x	

Les filiales sont, pour l'essentiel de leurs opérations, dédiées à un secteur d'activité donné même si elles commercialisent aussi les autres gammes sectorielles.

Toutefois, Ubbink France (historiquement en secteur « Eau ») a réalisé 50% de son chiffre d'affaires 2008 dans le secteur du Bois suite à la prise en location gérance du fonds de commerce de Nortland au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

#### Lecture des informations sectorielles

L'ensemble des pays connaît un recul d'activité par rapport à 2007 :

- France : - 16,04%
- Allemagne : - 3,89%
- Benelux : - 6,74%
- UK : - 28,49%

En Allemagne, Karibu progresse de plus de 10% par rapport à 2007. La zone Allemagne est toutefois en recul à cause de la baisse significative de chiffre d'affaires de Ubbink Garten Gmbh suite à la perte d'un référencement auprès d'une importante centrale de distribution.

Les secteurs d'activité sont également, dans leur ensemble, en retrait par rapport à 2007 :

- Jardin : - 28,01% Conséquence de l'effondrement du marché anglais à compter de mi-mars 2008 (crise économique)
- Eau : - 13,35% Principalement dû à la baisse de CA de Ubbink Garten Gmbh en Allemagne
- Bois : - 1,33% La croissance du CA de Karibu (Allemagne) est absorbée par la chute de CA de Nortland (France)

#### **9- ACTIVITES ABANDONNEES**

La restructuration du groupe a conduit à prendre les mesures suivantes au cours de l'exercice :

Sociétés	Mesures
Nortène Jardinage	: Activité cédée le 3 juillet 2008 à Intermas
Nortène Pro	: Activité cédée le 3 juillet 2008 à Intermas
Trenl	: Activité arrêtée au cours de l'exercice 2008
Tout Jardin Direct	: Activité cédée le 10 juin 2008 à TJD
Optimis	: Activité arrêtée au cours de l'exercice 2008

SCI du Bois de la Pie	: Activité arrêtée en 2007 à la suite de la cession de crédit bail concernant le site logistique de Miramas qu'elle portait
-----------------------	---

Le compte de résultat des activités cédées ou arrêtées (le secteur du « Jardin » utilitaire en France) est présenté ci-après :

**RESULTAT NET DU "JARDIN UTILITAIRE" – ACTIVITE ABANDONNEE**

	(en milliers d'euros)	
<b>EXPLOITATION "JARDIN UTILITAIRE"</b>	Septembre 2008	Septembre 2007
<b>Chiffre d'affaires</b>	16 556	22 111
Autres produits	26	14
<b>Total Produits</b>	16 582	22 125
Variation de stock de produits finis et encours	- 74	18
Achats consommés	- 10 481	- 11 847
Charges externes	- 8 200	- 10 070
Charges de personnel	- 2 988	- 4 286
Impôts et taxes	- 198	- 358
Amortissements	- 213	- 339
Variation des provisions	223	- 3 385
Autres produits et charges courants	- 216	- 511
<b>Résultat opérationnel courant</b>	- 5 565	- 8 653
Autres produits et charges opérationnels	-	- 1 880
<b>Résultat opérationnel</b>	- 5 565	- 10 533
Coût financier brut	- 1 234	- 1 195
Impôts exigibles et différés	- 43	- 1 085
<b>Résultat après impôts</b>	- 6 842	- 12 813
<b>Résultat net part du groupe</b>	(1) - 6 842	- 12 813
<b>CESSIONS D'ACTIFS "JARDIN UTILITAIRE"</b>		
	Septembre 2008	Septembre 2007
Résultat des cessions de fonds avant impôts	3 453	-
Charges d'impôts	-	-
<b>Résultat des cessions de fonds avant impôts</b>	(2) 3 453	-
<b>Résultat net des activités abandonnées</b>	(1) + (2) - 3 389	- 12 813

Nortène est parvenu à un accord avec son prestataire logistique pour rompre le contrat logistique du site de Miramas, dédié à l'activité Jardinage, au 31 décembre 2008.

En conséquence, tous les impacts « résultat » liés au contrat onéreux sont présentés en résultat des activités abandonnées.

L'intégralité des surcoûts étant provisionnés dans le cadre du contrat onéreux, aucun impact « résultat » majeur n'est attendu sur la période octobre à décembre 2008 au titre de ce contrat.

NB : Les flux d'exploitation, d'investissement et de financement des activités abandonnées sont présentés avec ceux des activités poursuivies

## 10- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le détail des goodwill est le suivant :

(en milliers d'euros)						
Valeurs brutes	Karibu	N Fleurs	N Pro	Ubb BV	Nortland	Total
01/10/2006	8 799	74	6	1 540	0	10 419
Variation de taux d'intérêts	1 605					1 605
Entrée de périmètre						0
Sortie de périmètre						0
30/09/2007	10 404	74	6	1 540	0	12 024
Variation de taux d'intérêts					114	114
Entrée de périmètre						0
Sortie de périmètre						0
30/09/2008	10 404	74	6	1 540	114	12 138

(en milliers d'euros)						
Dépréciation	Karibu	N Fleurs	N Pro	Ubb BV	Nortland	Total
01/10/2006	0	0	0	0	0	0
Variation de taux d'intérêts						0
Impairment test	-1 980	-74				-2 054
30/09/2007	-1 980	-74	0	0	0	-2 054
Variation de taux d'intérêts						0
Impairment test			-6		-114	-120
30/09/2008	-1 980	-74	-6	0	-114	-2 174

(en milliers d'euros)						
Valeurs nettes	Karibu	N Fleurs	N Pro	Ubb BV		Total
01/10/2006	8 799	74	6	1 540	0	10 419
30/09/2007	8 424	0	6	1 540	0	9 970
30/09/2008	8 424	0	0	1 540	0	9 964

Fin 2005, Nortène a pris le contrôle de Karibu, société de droit allemand, leader du marché du chalet en bois. Un montant représentant 67 % du prix initial de Karibu a été payé au vendeur, soit 9 128 K€. De ce fait, un goodwill de 8 799 K€ a été dégagé à la clôture du 30 septembre 2006. Pour plus de détails, le lecteur se reportera à l'annexe des comptes consolidés à cette date.

A la suite de difficultés rencontrées par Nortène SA pour payer le solde du prix dû au vendeur, une nouvelle négociation a été engagée. Finalement, un nouvel accord, signé le 24 mai 2007, fixe un nouveau prix de 11 millions d'€ pour 100% des titres Karibu. Le «purchase accounting» a été revu au 30 septembre 2007 en fonction des derniers développements.

Compte tenu des perspectives dégradées de Karibu et de la dilution subie en cours d'exercice, un « impairment » de 1 980 K€ avait été retenu au 31 mars 2007 sur le Goodwill Karibu. Cette dépréciation, non réversible selon la norme IAS 36 a donc été maintenue au 30 septembre 2007 (dépréciation comptabilisée sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat au 30 septembre 2007). En effet, à cette date, en considération des business plans les plus récents, il n'a pas été jugé nécessaire de constater une provision supplémentaire.

Nortène SA détenait, jusqu'en avril 2008, 95% du capital de Nortland. Sa détention est désormais de 100% suite à l'acquisition de titres opérée en avril 2008.

Conséquemment, un goodwill de 114 K€ est constaté et immédiatement déprécié à 100% compte tenu de la situation économique de cette filiale (dépréciation comptabilisée sur la ligne

« Amortissement » du compte de résultat au 30 septembre 2008).

Les tests d'impairment effectués au 30 septembre 2008, n'ont révélé aucune perte de valeur des Goodwills de Karibu et de Ubbink Garden BV.

La variation de +/- 1 point du taux d'actualisation et du taux de croissance ne remettent pas en cause ces valeurs.

(pour les hypothèses clés, voir « Estimations et jugements comptables déterminants » au paragraphe « dépréciation estimée des goodwills »)

La nature des immobilisations incorporelles hors goodwill est la suivante :

(en milliers d'euros)				
Valeurs brutes	Frais de Recherche et Développement	Brevets Licences et similaires	Autres immo incorporelles	Total
01/10/2006	879	814	1 207	2 900
Différence de conversion	0	-8	0	-8
Augmentation	0	149	252	401
Diminution	-745	-30	-28	-803
Sortie de périmètre	0	0	0	0
30/09/2007	134	925	1 431	2 490
Différence de conversion	0	0	0	0
Augmentation	0	73	181	254
Diminution	-134	-998	-70	-1 202
Sortie de périmètre	0	0	-36	-36
30/09/2008	0	0	1 506	1 506

(en milliers d'euros)				
Amortissement	Frais de Recherche et Développement	Brevets Licences et similaires	Autres immo incorporelles	Total
01/10/2006	-580	-497	-514	-1 591
Différence de conversion	0	1	0	1
Dotation	-297	-186	-396	-879
Diminution	745	22	22	789
Sortie de périmètre	0	0	0	0
30/09/2007	-132	-660	-888	-1 680
Différence de conversion	0	0	0	0
Dotation	-1	-54	-571	-626
Diminution	133	714	47	894
Sortie de périmètre	0	0	25	25
30/09/2008	0	0	-1 387	-1 387

(en milliers d'euros)				
Valeurs nettes	Frais de Recherche et Développement	Brevets Licences et similaires	Autres immo incorporelles	Total
01/10/2006	299	317	693	1 309
30/09/2007	2	265	543	810
30/09/2008	0	0	119	119

Certains actifs incorporels ont été cédés avec l'activité Jardinage. D'autres actifs incorporels devenus obsolètes sont mis au rebut.

## II - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La nature des immobilisations corporelles (y compris les immeubles de placement) est la suivante :

Valeurs brutes	(en milliers d'euros)				Immeuble de placement
	Terrains constructions	Installations matériels	Autres immos	Total immos corp	
01/10/2006	6 957	7 671	5 655	20 283	3 200
Différence de conversion	0	-32	0	-32	0
Augmentation	100	378	649	1 127	0
Diminution	-4 109	-67	-336	-4 512	0
Sortie de périmètre	0	0	0	0	0
30/09/2007	2 948	7 950	5 968	16 866	3 200
Différence de conversion	0	0	0	0	0
Augmentation	190	414	272	876	0
Diminution	-1 874	-2 388	-1 806	-6 068	-3 200
Sortie de périmètre	-311	-131	-233	-675	0
30/09/2008	953	5 845	4 201	10 999	0

Amortissements	(en milliers d'euros)				Autres immos
	Terrains constructions	Installations matériels	Autres immos	Total	
01/10/2006	-3 311	-5 359	-4 315	-12 985	0
Différence de conversion	0	26	0	26	0
Dotation	-112	-799	-390	-1 301	0
Diminution	953	13	62	1 028	0
Sortie de périmètre	0	0	0	0	0
30/09/2007	-2 470	-6 119	-4 643	-13 232	0
Différence de conversion	0	0	0	0	0
Dotation	-75	-677	-283	-1 035	0
Diminution	1 868	2 126	1 060	5 054	0
Sortie de périmètre	256	123	161	540	0
30/09/2008	-421	-4 547	-3 705	-8 673	0

Valeurs nettes	(en milliers d'euros)				Autres immos
	Terrains constructions	Installations matériels	Autres immos	Total	
01/10/2006	3 646	2 312	1 340	7 298	3 200
30/09/2007	478	1 831	1 325	3 634	3 200
30/09/2008	532	1 298	496	2 326	0

(1) Nortène SA possédait un immeuble de placement situé à Lille.

Une promesse de Vente du bâtiment a été signée devant Notaire le 21 janvier 2008 pour un prix de 3,1 millions d'euros.

Par arrêté du 19 mai 2008, la Communauté Urbaine de Lille a préempté la cession du bâtiment à des conditions financières identiques.

L'acte de régularisation du transfert de propriété a été signé le 19 novembre 2008 et le prix de la transaction a été déconsigné le 23 décembre 2008.

L'usine le Chine a été cédée à Intermas le 3 juillet 2008 dans le cadre de la cession de l'activité « Jardinage »

Les agencements concernant les immeubles de bureaux situés en région parisienne, dont les baux sont terminés ou résiliés, ont été mis au rebut.

## 12- AUTRES ACTIFS FINANCIERS

La nature des autres actifs financiers est la suivante :

	(en millions d'euros)	
Immobilisations financières	30/09/08	30/09/07
Dépôts, cautionnements, prêts	170	216
Juste valeur Swap	59	0
Total	229	216

(Cf. point 20 pour les swaps de taux)

## 13- IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS

La position nette des impôts différés représente, au 30 septembre 2008, un actif de 66 K€.

Impôts Différés	Différences temporelles	Reportis déficitaires	Total
Actif	66	0	66
Passif	0	0	0

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.  
(Voir Principales méthode comptables)

Le groupe a accumulé au 30 septembre 2008 plus de 30 millions de déficits et différences temporelles non activés.

L'utilisation des déficits n'est pas soumise à une date d'expiration.

Une convention d'intégration fiscale lie NORTENE SA, NORTENE JARDINAGE, NORTLAND, NORTENE PRO et OPTIMIS.

NORTENE FLEURS est sortie du groupe fiscal le 1<sup>er</sup> octobre 2007 (ouverture d'exercice), suite à sa cession au groupe Lanotre le 14 décembre 2007.

## 14 - STOCKS ET EN-COURS

Le détail des stocks est le suivant :

	(en milliers d'euros)	
Stocks	30/09/08	30/09/07
Matières premières et fournitures	1 758	2 009
En-cours de production	513	763
Produits finis et intermédiaires	1 487	2 178
Marchandises (**)	13 112	17 433
Dépréciation	-1 658	-2 719
Total	15 212	19 664

(\*\*) La diminution du stock de marchandise est liée à la cession de l'activité Jardinage en juillet 2008.

## 15 - CLIENTS

Le détail des comptes clients est le suivant :

	(en milliers d'euros)	
Clients	30/09/08	30/09/07
Créances clients	15 856	22 534
Dépréciations	-1 964	-2 186
Créances clients nettes	13 892	20 348

Le niveau des créances clients diminue compte tenu des cessions d'activités opérées au cours de l'exercice 2008, notamment celle de Nortène Jardinage (3 juillet 2008) et de Nortène Fleurs (14 décembre 2007).

La provision sur clients au 30 septembre 2008 concerne pour 0,8 million d'€ la créance chinoise de Nortène Tunisie (comme au 30 septembre 2007).

Nortène Tunisie avait cédé l'ensemble de ses machines à un industriel chinois en 2005 pour un montant de 1,5 million de USD. Le paiement de cette somme devait être effectué selon un échéancier préétabli.

Les difficultés de Nortène ont provoqué incidemment le dépôt de bilan de l'acquéreur chinois des machines de Nortène. La créance résiduelle sur la cession des machines, soit 0,8 m€, a donc été provisionnée en totalité. Des mesures ont été prises pour récupérer tout ou partie de cette créance, mais leur chance de succès reste incertaine.

Clients échus	Total 30-09-08	- 3 mois	+ 3 à - 6 mois	+ 6 à - 12 mois	+ 12 mois
Clients échus	3 113	716	339	677	1 181
Dépréciations	-1 964	-56	-226	-563	-1 119
Clients échus nets	1 149	660	313	114	62

Les clients échus depuis plus de 12 mois comprennent la créance chinoise explicitée dessus pour 803 k€.



## 16- AUTRES ACTIFS COURANTS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	(en milliers d'euros)	
Autres créances	30/09/08	30/09/07
Créances sur organismes sociaux	19	60
Créances fiscales	1 696	1 462
Autres créances	8 313	2 125
Charges constatées d'avance	212	420
Provision sur autres créances	-372	-354
<b>Total</b>	<b>9 868</b>	<b>3 713</b>

Le poste « Autres créances » enregistre au 30 septembre 2008 :

- le solde du prix de cession des fonds de commerce cédés à Intermas en juillet 2008, soit 1 250 k€
- le prix de vente de l'immeuble de placement de Lille, soit 3 100 k€
- le solde du contrat de factorisation des créances clients de Nortène Jardinage correspondant aux retenues opérées par le factor, soit 1 864 k€

La provision sur les « Autres créances » concerne, pour l'essentiel, le solde du prix des titres Nortène Technologies cédés au Groupe Plymouth courant 2000, toujours non encaissé.

## 17- CAPITAL

Dans le cadre d'un projet de recapitalisation de la Société, et suite à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »), lors de sa séance du 20 mai 2008, d'accorder au fonds D&P PME IV ainsi qu'à la Société EFFI-INVEST I agissant de concert, une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique sur les actions de la Société NORTENE SA, D&P PME IV et EFFI-INVEST I ont exercé le 30 juin 2008 leurs 1 500 000 bons de souscription d'actions attribués lors de l'émission d'OBSAs (cf Prospectus Visa AMF n°07-316 du 7 septembre 2007), par compensation avec une partie des créances qu'ils détenaient sur la NORTENE SA.

En conséquence NORTENE SA a augmenté son capital de 4 500 000 € par création de 1 500 000 actions émises au prix unitaire de 7 € soit avec une prime d'émission de 4 € par action (soit 6 000 000 €), intégralement libérées par compensation avec les créances détenues par D&P PME IV et EFFI INVEST I au titre des prêts et avances consentis à la Société et de leur créance obligataire.

Ordre d'imputation des créances D&P PMEIV et EFFI INVEST I	Mt €
1- Intérêts du contrat de prêt new money du 19/01/2007	1 352 232
2- Intérêts des OBSA	816 986
3- Intérêts de la convention de prêt du 14/01/2008	174 773
4- Avance octroyée	73 897
5- Prêt 2008 en compte courant	5 000 000
6- Imputation partielle des OBSA	3 082 112
<b>Total augmentation de capital</b>	<b>10 500 000</b>

A la suite de l'exercice de ces BSA, D&P PME IV et EFFI-INVEST I contrôlent de concert la Société, à hauteur de 57,59 % du capital et 49,60% des droits de vote.

## 18. PROVISIONS

Le détail des provisions à plus et moins de un an est le suivant :

Provisions	(en milliers d'euros)			
	Provision loyer et entretien	Provision garanties	Autres provisions *	Total
Ouverture 01-10-2007	217	115	3 105	3 437
Dotation			869 **	869
Reprises utilisées	-67	-59	-1 573 **	-1 699
Reprises inutilisées	-150		-114 **	-264
Sortie de périmètre			-119	-119
<b>Clôture 30-09-2008</b>	<b>0</b>	<b>56</b>	<b>2 168</b>	<b>2 224</b>
<hr/>				
Part à moins d'un an	0	56	2 168	2 224
Part à plus d'un an	0	0	0	0
<hr/>				
Détail des autres provisions :				
Provisions litiges sociaux			593	
Provisions litiges fiscaux			42	
Provisions litiges commerciaux			462	
Provisions pour risques financiers			135	
Provision contrat onéreux			936 **	
<b>Total</b>			<b>2 168</b>	

\*\* La provision pour contrat onéreux concerne le contrat logistique signé pour 8 années fermes à compter du 2 février 2007.

Elle a été dotée au 30 septembre 2007 pour un montant 1880 K€. Au 30 septembre 2008, compte tenu des accords pris post clôture avec le prestataire pour la résiliation du contrat logistique, la provision est ramenée à 936 K€.

Les autres provisions concernent divers litiges ou risques et charges identifiés.

Pour les provisions de retraites, se reporter à la note 26.

## 19. OBSA - OBLIGATIONS

L'assemblée générale du 18 septembre 2007 a émis 1.500.000 OBSA de 10 €.

1.000.000 d'OBSA ont été souscrite par D&P PME IV et 500.000 par EFFI INVEST I.

(Pour la description des caractéristiques des OBSA, il convient de se reporter aux annexes des comptes consolidés au 30 septembre 2007)

La totalité des 1 500 000 OBSA attachés aux obligations a été exercée pour l'augmentation de capital réalisée le 30 juin 2008 (cf. point 17 ci-dessus).

Les obligations restantes sont inscrites en passifs financiers (note 17) pour le montant net des frais d'émission, soit pour 11 278 K€ au 30 septembre 2008.

## 20- PASSIFS FINANCIERS

### • Affectation des passifs financiers au bilan :

	(en milliers d'euros)	
	30/09/08	30/09/07
<b>Non courants</b>		
OBSA - Obligations	11 278	13 926
Emprunts bancaires	19 815	19 806
Emprunts S&B	1 000	1 000
Crédits-baïls	44	100
Dépôts et cautionnements	0	22
<b>Total Non Courants (+ 1 an) (a)</b>	<b>32 137</b>	<b>34 854</b>
<b>Courants</b>		
Emprunts bancaires	3 216	927
Crédits-baïls	55	56
<b>Dettes fin. à LT - part à -1 an</b>	<b>3 271</b>	<b>983</b>
Crédits de campagne et autres facilités	15 640	14 581
<b>Crédits à CT et banques</b>	<b>15 640</b>	<b>14 581</b>
<b>Total courants (- 1an) (b)</b>	<b>18 911</b>	<b>15 564</b>
<b>Total général des dettes financières (a)+(b)</b>	<b>51 048</b>	<b>50 418</b>

### • Caractéristiques des financements :

Nature	Élément	Société	Pays	Mont KE	Taux	Échéance	Garantie
OBSA - Obligations	OBSA - Obligations	Nortène SA	France	11 278	7,00%	09/2010	Néant
Endettement	Emprunt conversion CT	Nortène SA	France	9 673	Euribor 3 mois + 1,35%	12/2013	Titres Ubbink Golden BV
autres-titres	Emprunt acquisition Karibu	Nortène SA	France	10 414	Euribor 3 mois + 1,35 % *	10/2013	Titres Karibu & Nordand
	Emprunt D&P PMR IV AEFPI INVEST 1	Nortène SA	France	2 480	5,95%	12/2009	Néant
	Emprunt Nortène Tunisie	Nortène Tun	Tunisie	607	Euribor 3 mois + 1%	12/2013	Cession Nortène SA
	Emprunt MT KARIBU	Karibu	Allemagne	157	6,00%	03/2011	Néant
	Emprunt S&B KARIBU	Karibu	Allemagne	1 000	Euribor 3 mois + 1,50%	03/2010	Engagement de Nortène SA
	Crédit-baïls de autres (France)	Nortène Juridinge	France	99	3,83%	11/2010	Néant
Crédit de campagne et prêts relais	Prêt Karibu	Karibu	Allemagne	4 204	Voie client **	01/2009	Créances clients créto stock
	Prêt Ubbink	Ubbink	Bel/1474/Gr	8 069	Euribor 4 mois + 1%	12/2008	Créances clients créto stock
	Prêt UK (m €)	Apollo	UK	257	7,50%	12/2008	Cession Nortène SA
	Prêt France - Prêt relais Thémis	Nortène SA	France	2 627	Euribor 4 mois + 3 %	12/2008	Hypothèque immobilière Lille
	Prêt France (y compris les inférieurs occupés)	Nortène SA	France	508	-	-	-
<b>TOTAL</b>				<b>51 048</b>			

\* dont 1 638 KE à Euribor 3 mois + 1,50 %

\*\* dont 1 382 KE à EONIA +2,10% (crédit permanent), 849 KE à EONIA + 1,50% (échéance 02/2009) et 1 973 KE à Euribor 3 mois +1,50% (échéance 01/2009)

NB : Le prêt relais Thémis a été remboursé le 23 décembre 2008.

- Échéancier du passif financier (IFRS 7) :

Éléments	Total	(en milliers d'euros)		
		Échéance - 1 an	Échéances +1 an - 5 ans	Échéance + 5 ans
Obligations	11 278	0	11 278	0
Emprunt conversion CT (1)	9 673	1 571	8 102	0
Emprunts acquisition Karibu (1)	10 114	1 584	8 028	502
Emprunt D&P PME IV - RFFI INVEST I	2 480	0	2 480	0
Emprunt Nortène Tunisie	607	0	607	0
Emprunt MT Karibu	157	61	96	0
Emprunt S&B Karibu	1 000	0	1 000	0
Crédit-bails	99	55	44	0
Crédits de campagne et autres CT	15 640	15 640	0	0
<b>Totaux</b>	<b>51 048</b>	<b>18 911</b>	<b>31 635</b>	<b>502</b>

(1) Au terme d'une négociation avec son pool bancaire, NORTENE SA a obtenu, le 17 avril 2009, la signature d'un accord gelant jusqu'au 31 janvier 2010, les échéances en capital de l'emprunt de conversion du CT et des emprunts d'acquisition de Karibu.

Conformément à IAS 1, les échéances à moins d'un an au 30/09/2008 des emprunts ci-dessus ne sont pas reclassées en dettes non courantes.

Par ailleurs, selon le même accord, le paiement des intérêts de la période sera limité à 700 K€ selon l'échéancier suivant : 100 K€ à la signature de l'accord ; 200 K€ en octobre 2009 ; 400 K€ en Novembre 2009.

- Swaps de taux sur les financements :

**CREDIT AGRICOLE (Swap de taux)**

Date conclusion	Objet	Date de échéance	Nominal €	Nominal résiduel €	Intérêts (flux)	CA Paye	Nortène paye
23/01/2006	Emprunt acq. Karibu	10/07/2009	3 000 000	2 142 000	Trimestriel	Euribor 3 M	3,22%

**BNP PARIBAS (Swap de taux)**

Date conclusion	Objet	Date de échéance	Nominal €	Nominal résiduel €	Intérêts (flux)	BNP Paribas Paye	Nortène paye
20/04/2004	Emprunt N. Tunisie	20/04/2010	1 000 000	310 738	Trimestriel	Euribor 3 M le 18	3,50%
19/01/2006	Emprunt acq. Karibu	12/01/2009	4 564 000	2 932 370	Trimestriel	Euribor 3M le 10	Euribor 12M le 10

Les justes valeurs des swaps de taux au 30 septembre 2008 sont les suivantes :

- Contrat Crédit Agricole (23/01/2006) = 34 K€
- Contrat BNP Paribas (20/04/2004) = 3 K€
- Contrat BNP Paribas (19/06/2006) = 22 K€

- Sensibilité à la variation des taux d'intérêts :

L'endettement financier à taux variable est de 36.782 K€ au 30 septembre 2008. L'exposition au nette aux variations de taux est de 29.962 K€ (net des swap de taux pour 5.385 K€ et de la trésorerie pour 1.435 K€).

Une variation de 1% des taux de référence aurait un impact de 300 K€ en résultat financier, soit 9% du résultat financier net.

- Couvertures de changes

#### Termes acheteurs USD

Date de maturité	Nominal	Devise nominale	Spot €/€	Forward €/€	Forward actualisé €/€	Perte € comptabilisée
09/10/2008	442 424	USD	1,25090	1,24740	1,43220	-45 766
09/10/2008	12 623	USD	1,20580	1,20230	1,43220	-1 685
09/10/2008	45 358	USD	1,20830	1,20480	1,43220	-5 978
09/10/2008	23 043	USD	1,23800	1,23450	1,43220	-2 577
09/10/2008	474 179	USD	1,20790	1,20440	1,43220	-62 622
<b>Total</b>	<b>997 627</b>					<b>-118 628</b>

#### Termes acheteurs en USD contre GBP

Date de maturité	Nominal	Devise nominale	Spot £/£	Forward £/£	Forward actualisé £/£	Perte € comptabilisée
09/10/2008	250 000	USD	1,66310	1,65760	1,81160	-16 217

Les contrats de couverture sont devenus sans objet suite à la cession de l'activité « Jardin » en juillet 2008.

Une perte de 135 K€ a été comptabilisée sur ces contrats au 30 septembre 2008.

Tous les contrats ont été soldés en décembre 2008.

## 21- AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	(en milliers d'euros)	
Autres passifs	30/09/2008	30/09/2007
Dettes fournisseurs	3 225	15 468
Dettes sociales	659	1 206
Dettes fiscales	0	653
Autres dettes	3 150	5 456
<b>Total</b>	<b>12 034</b>	<b>22 783</b>

La baisse des dettes fournisseurs concerne pour plus de 84% de sa valeur les sociétés du périmètre « France ».

En effet :

- d'une part, les retards de paiement au 30 septembre 2007, occasionnés par les tensions de trésorerie, ont été rattrapés grâce aux apports des fonds D&P PME IV et EPPF INVEST I.
- et d'autre part, les cessions des activités des sociétés du secteur Jardinage (Principalement Nortène Jardinage, Nortène Fleurs, et Nortène Pro) ont naturellement entraîné la baisse des postes fournisseurs de ces sociétés.

La baisse des autres postes (dettes sociales, dettes fiscales et autres dettes) s'explique par la réduction du scope de groupe, conséquence des cessions d'activité.

## 22- CHIFFRE D'AFFAIRES

Sur l'exercice entier, les variations d'activité ont été les suivantes :

Secteur Jardin : - 28 %

Secteur Eau : - 13 %

Secteur Bois : - 1 %

L'activité « Jardinage » a accusé un frein important en Angleterre dès mi-mars 2008, la conjoncture économique s'étant totalement renversée.

L'activité « Eau » est en recul sur l'ensemble des pays à l'exception de la France. Le recul est particulièrement significatif en Allemagne, causé par la perte de référencements sur certaines lignes de produits auprès d'une importante centrale.

L'activité « Bois » progresse fortement en Allemagne (+10%) mais cette croissance du CA est totalement contrebalancée par le recul de cette activité en France, notamment sur les terrasses en bois.

## 23- RESULTAT OPERATIONNEL COURANT ET RESULTAT OPERATIONNEL

### → Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant des sociétés conservées est quasi identique en 2008 qu'en 2007 malgré une chute du chiffre d'affaires de 7,3 millions d'€.

Ce résultat est obtenu grâce à une amélioration de la marge de 1 point et à une réduction des charges d'exploitation de 2 millions d'€.

Le résultat opérationnel courant demeure toutefois négatif sous l'effet des coûts de restructuration engagés par Nortène SA.

### → Résultat opérationnel

Au 30 septembre 2007, le poste « Autres produits et charges opérationnels » enregistre la dépréciation du goodwill de Karibu (-1 980 K€).

## 24- COUTS FINANCIERS BRUTS

Le détail des charges financières est donné ci-dessous :

	(en milliers d'euros)	
Charges d'intérêts	30/09/08	30/09/07
Autres charges financières	-3 175	-2 869
Contrats à terme *	-35	-81
<b>Total</b>	<b>-3 210</b>	<b>-2 950</b>

\* Les contrats à terme avait été mis en place pour couvrir une évolution défavorable des cours des devises dans lesquels est effectuée une partie des achats du groupe. Ils ont été tous soldés en décembre 2008 suite à la cession de l'activité « Jardin »

Le coût des financements contractés au cours de l'exercice 2008 explique pour l'essentiel la variation du poste « Autres charges financières » par rapport à l'exercice 2007 :

- le coût des prêts relais liés à la cession de l'immeuble de Lille, soit 163 K€
- le coût du financement complémentaire de l'acquisition de KARIBU, soit 87 K€

## 25- IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôts de la période se décompose comme suit :

	(en milliers d'euros)	
IMPÔTS	30/09/08	30/09/07
Impôts exigibles	-924	-596
Impôts différés	-27	-157
Total	-951	-753

La preuve d'impôts retranscrit les options retenues, notamment la non activation de certaines pertes mentionnées ci-avant.

Preuve d'impôt 30 septembre 2008	en milliers d'euros
Résultat consolidé avant IS des sociétés conservées	-5 897
Plus value sté mère sur cession des activités abandonnées	2 470
Dépréciation Goodwill	114
Solde	-3 313
Charge théorique d'impôt à 33,33%	-1 104
Charge réelle d'impôt	951
Écart à expliquer	-2 055

### Explications

Incidence des déficits non activés	-2 050
Incidence différence de taux UBBINK BV	73
Incidence différence de taux Karibu	-51
Annulation IFA et IDP sur différences temporaires	-27
Total	-2 055

Preuve d'impôt 30 septembre 2007	(en milliers d'euros)
Résultat consolidé avant IS	-9 370
Dépréciation Goodwill	-1 980
Solde	-7 390
Charge théorique d'impôt à 33,33%	-2 463
Charge réelle d'impôt à -10,19%	753
Écart à expliquer	-3 216

### Explications

Incidence des déficits non activés	-2 661
Incidence de l'annulation des activations antérieures	-1 206
Incidence de l'annulation des autres IFA	-186
Incidence de l'annulation des IDP	904
Incidence différence de taux UBBINK BV	-14
Incidence différence de taux Karibu	-18
Autres (dont IFA France)	-36
Total	-3 216

Les déficits fiscaux cumulés du Groupe Nortène s'élèvent à 38.151 K€ au 30/09/2008, dont 30.124

K€ en France (dont groupe fiscal de Nortène SA pour 26.521 k€), 6.882 K€ en Angleterre et 1.145 K€ en Tunisie.

## 26- PERSONNEL ET AVANTAGES SOCIAUX

### Effectifs

Le groupe NORTENE employait 286 personnes au 30 septembre 2008 :

#### Effectif présent au 30-09-2008

Exercice	Cadres	Non cadres	Total
sept-08	30	256	286
sept-07	47	305	352

La réduction des effectifs est localisée, pour l'essentiel, en France. Elle est consécutive au désengagement du groupe de l'activité « Jardinage »

L'effectif moyen du groupe NORTENE se présente comme suit :

#### Effectif moyen au 30-09-2008

Exercice	Cadres	Non cadres	Total
sept-08	42	275	317
sept-07	51	325	376

### Engagements de retraite et avantages sociaux

Le détail des avantages sociaux et des provisions de retraites afférentes est le suivant :

Exercice 2008	(en milliers d'euros)		
	30/09/2007	Variation	30/09/2008
Engagement de retraite	4 402	97	4 499
Juste valeur des actifs	-2 986	-288	-3 274
Passif inscrit au bilan	1 416	-191	1 225

#### Coût périodique net en résultat

Coût des services rendus sur l'exercice	219
Primes payées	-214
Coût financier	183
Rendement attendu des actifs	-101
Reprise de provision - sortie de personnel	-237
Autres et coût des services passés	1
Montant en charges de personnel	-149
Sortie de périmètre	-42
Total	-191

Hypothèses actuarielles	France	Allemagne	Hollande
Taux d'actualisation retenus	6%	6%	4%
Taux d'augmentation des salaires	3%	0 à 2,50% **	0 à 2,50% **
Taux de rendement des actifs	nc *	4,5%	4%



\* non concerné

\*\* selon l'âge

La baisse de l'engagement au 30 septembre 2008 est liée à la baisse de l'effectif du périmètre « France »

Exercice 2007		(en milliers d'euros)	
Eléments	01/10/2006	Variation	30/09/2007
Engagement de retraite	4 117	285	4 402
Juste valeur des actifs	-2 788	-198	-2 986
Passif inscrit au bilan	1 329	87	1 416

#### Coût périodique net en résultat

Coût des services rendus sur l'exercice	199
Primes payées	-171
Coût financier	118
Rendement attendu des actifs	-52
Autres et coût des services passés	-7
Montant en charges de personnel	87

Hypothèses actuarielles	France	Allemagne	Hollande
Taux d'actualisation retenus	3%	6%	4%
Taux d'augmentation des salaires	3%	2 à 2,50% **	2 à 2,50% **
Taux de rendement des actifs	nc *	4%	4%

\* non concerné

\*\* selon l'âge

#### Rémunération du Directeur

Exercice 2007-2008

Mandataire	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Complément de retraite	Engagements et primes de départ
P. WALLON (Fin de mandat le 08/10/07)	Honoraires : 167 444 €	Néant	Néant	Néant	Néant	209 453 €
C. LIAGRE (Fin de mandat le 29/09/08)	Honoraires : 240 000 €	Néant	Néant	Néant	Néant	Préavis 3 mois (1)
J.P. LE BOS (Fin de mandat le 12/10/07)	Honoraires : 16 690 €	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
J.L. HEYMANS	240 000 €	Néant	108 361 €	9 927€	Néant	12 mois (salaire + prime) (1)
J.P. DARNAULT (fin de mandat le 20/10/08)	191 666 €	Néant	80 000 €	6 288 €	Néant	12 mois de salaire en cas de licenciement dans les 18 mois de l'embauche (1)
G. TOURNIER (début de mandat le 30/09/08)	90 000 €	Néant	55 000 €	Néant	Néant	Néant

Exercice 2006-2007

Mandataire	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Complément de retraite	Engagements et primes de départ
P. WALLON	240 000 €	Néant	Néant	6 172 €	21 469 €	12 mois (salaire + prime) (1)
C. LIAGRE (début de mandat le 28/06/08)	Honoraires : 100 000 €	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
JF. LE BOS (début de mandat le 28/06/08)	Honoraires : 107 915 €	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
JL. HEYMANS	240 000 €	Néant	Néant	9 927 €	Néant	12 mois (salaire + prime) (1)
JL. VAILLANT (fin de mandat le 23/04/07)	113 093 €	Néant	Néant	Néant	Néant	12 mois (salaire + prime) (1)
N.TANT (Démission effective le 2 octobre 2006)	295 452 € *	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

\*- Dont 103 969 € de rémunération directement versée par NORTLAND, en ce compris 12 119 € au titre du remboursement des frais de voyages et de déplacements,  
- Et 191 483 € versés par NORTLAND à la société FORESTIA dont Monsieur N. TANT est le gérant.

(1) en cas de révocation ou de licenciement hors faute grave

Les contrats de travail des dirigeants sous en cours d'actualisation afin de se conformer à la loi TEPA.

*Rémunération du Conseil de Surveillance*

Exercice 2007-2008

Mandataire	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Complément de retraite	Autres éléments de rémunération	Jetons de présence
D. VITOU	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	18 294 € *	Néant
P. LEPELERS	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
N. URBAIN	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
H. DESCOTTES (fin de mandat le 19/11/08)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
JF. MICHAUD (fin de mandat le 16/06/08)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
J. SURCHAMP (Début de mandat le 16/06/08)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

\* Arrêt du versement des jetons à compter de juin 2008, suite au remplacement de M. Vitou au poste de Président du Conseil de Surveillance.

Exercice 2006-2007

Mandataire	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Complément de retraite	Autres éléments de rémunération	Jetons de présence
D. VITOU	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	27 441 €	Néant
J. GOURLET (Fin de mandat le 18/09/07)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
P. LEPERS	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
JC. RAUD (Fin de mandat le 18/09/07)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
N. URBAIN (Début de mandat le 18/09/07)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
H. DESCOTTES (Début de mandat le 18/09/07)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
JF. MICHAUD (Début de mandat le 18/09/07)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

**27- ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS**

*Actifs éventuels*

Au 30 septembre 2008, il existe en substance deux actifs éventuels. Ces actifs n'ont pas été reconnus :

- La créance sur garantie de passif Ubbink (442 KE - confère la note de transition IFRS) : Nortène a toujours des difficultés pour la recouvrer. Plusieurs actions judiciaires ou pénales restent ouvertes dans cet objectif. La probabilité d'encaisser cette créance est difficilement prévisible à ce jour.
- Certaines filiales ont accumulé des déficits reportables importants qui ne sont pas activés. La récupération de ces déficits reste possible si les filiales se redressent, mais cette éventualité n'est pas démontrée (Cf. point 4).

*Passifs éventuels*

a- Clause de Earn Out pour l'acquisition de Karibu :

Un accord a été signé devant notaire le 24 mai 2007 aux termes duquel le prix pour 100% du capital de Karibu est fixé à 11 M€ complété par un Earn out déterminé selon une formule contractuelle.

L'éventuel Earn out devra être payé avant le 31 mars 2010 selon la formule suivante :

$$\frac{[(EBITDA \text{ réel moyen EX2008 et EX2009} - EBITDA \text{ moyen BP2008 et BP2009 tel que prévu au BP}) \times 8]}{(Dette Moyenne 2009 - Dette Moyenne 2006 \times 1,2)}$$

2

étant précisé que (i) le complément de prix ne sera pas dû si la formule retenue donne un résultat négatif et (ii) la Dette Moyenne 2006 x 1,2 ne peut dépasser EUR 8,400,000 et (iii) le montant total du complément de prix ne pourra être supérieur à EUR 4,000,000.

Ce complément de prix n'a fait l'objet d'aucune comptabilisation au 30 septembre 2008.

#### b- Litige Plymouth

Nortène Technologies, ancienne filiale de Nortène SA, a été cédée au groupe Plymouth en 2000. Un contrat d'approvisionnement était adossé à la cession de titres. Il prévoyait :

- d'une part des quantités minimales de commandes annuelles à Nortène Technologies (pendant 2 ans à compter du 01/10/2000) par les sociétés du groupe Nortène (équivalentes à celles réalisées au cours de l'exercice précédant la cession).
- d'autre part des clauses d'exclusivité pour l'approvisionnement de certains articles (pendant 2 ans à compter du 01/10/2000)
- et enfin des clauses de non-concurrence industrielle (pour 5 ans à compter du 01/10/2000)

Plymouth a introduit des actions judiciaires pour non respect du contrat d'approvisionnement et a demandé en justice une compensation de 3.011 K€ dont 1.499 K€ au titre des «quantités minimales» et 1.512 K€ au titre de la « non-concurrence ».

Le litige concernant les «quantités minimales» a fait l'objet d'une expertise judiciaire. Les pénalités calculées sur les « manques » constatés par l'expert, évaluées conformément à l'article 11 du contrat d'approvisionnement (20% de la valeur des quantités manquantes), seraient de 191 K€ (provisionnées par Nortène SA dans ces comptes).

Ce litige n'a pas évolué sur l'exercice.

#### 28- PARTIES LIÉES

Afin de permettre à NORTÈNE SA de faire face à ses besoins de trésorerie, une ligne de crédit de 5.000 K€ a été mise à disposition de NORTÈNE SA par D&P PME IV (3.333 K€) et EFFI INVEST I (1.667 K€) entre décembre 2007 et janvier 2008.

Le contrat de prêt prévoyait le remboursement de cette avance et des intérêts correspondants pour le 14 janvier 2010. Le taux d'intérêt annuel est Euribor 3 M + 200 bps.

La ligne de crédit et les intérêts correspondants ont été incorporés au capital de Nortène SA le 30 juin 2008 (Cf. point 17)

Une nouvelle avance de 2.480 K€ a été reçue de D&P PME IV (880 K€) et d'EFFI INVEST I (1.600 K€) entre août et septembre 2008.

Le contrat de prêt cours jusqu'au 31 décembre 2009. Le remboursement du prêt peut s'effectuer à

tout moment sur l'initiative de Nortène.  
Le taux d'intérêt annuel est de 5,95%.

## 29. STOCK-OPTIONS ET PAIEMENTS FONDÉS EN ACTIONS

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 30 mars 2006 a autorisé le Directoire à consentir des options de souscription d'actions dans une limite de 6 % du nombre d'actions composant le capital social.

Le Directoire a attribué l'ensemble de ces options (53.628) à Monsieur Jean-Luc Heymans.

Le bénéficiaire pourra lever ses options au plus tôt 2 ans et au plus tard 5 ans à compter de la date d'attribution qui est le 13.04.2006. Les options donneraient droit à souscrire à 53.628 actions.

Conformément aux dispositions légales, le prix d'exercice de ces options est fixé à 28,79 €, soit la moyenne des cours cotés de l'action NORTENE aux vingt séances de Bourse précédant la date d'attribution des options.

Compte tenu des cours de l'action lors de l'attribution des options, les options attribuées n'avaient pas de juste valeur et aucune charge n'a été comptabilisée en vertu de la norme IFRS 2.

## 30. LISTE DES FILIALES ET DETENTION AU 30-09-2008

Toutes les filiales de Nortène S.A., dont la liste est donnée ci-dessous, ont été consolidées au 30 septembre 2008.

Entreprise	Siège	SIRET	Activité	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation
NORTENE S.A.	Paris	461 500 233	holding	Société mère	Société mère	I.G.
NORTENE Limited	Sheffield Grande-Bretagne		Négoce d'articles de Jardinage	99,25 %	99,23 %	I.G.
NORTENE JARDINAGE	Boulogne	401 463 369	Négoce d'articles de Jardinage	100 %	100 %	I.G.
OPTIMIS	Boulogne	389 382 060	Fabrication et négoce d'articles de Jardinage	100 %	100 %	I.G.
NORTENE TUNISIE	Tunis Tunisie		Fabrication par extrusion	92,48 %	92,48 %	I.G.
NORTENE PRO	Boulogne	423 767 193	Professionnel Négoce	99 %	99 %	I.G.
NORTLAND	Boulogne	452 398 840	produits en Bois	100 %	100 %	I.G.
UBBINK GARDEN	Alkmaar Hollande		Négoce d'articles de Jardinage	100 %	100 %	I.G.
UBBINK France Détenue à 100% par UBBINK BV	Boulogne	434 963 880	Négoce d'articles de jardinage	100 %	100 %	I.G.

SCI BOIS DE LA PIE	Boulogne	424 383 610	Gestion d'immeuble	99 %	99 %	I.G.
UBBINK UK Détenue à 100% par UBBINK BV	Sheffield Grande-Bretagne		Négoce d'article de jardinage	100 %	100 %	IG
APOLLO GARDENING Détenue à 100% par UBBINK BV	Sheffield Grande-Bretagne		Négoce d'article de jardinage	100 %	100 %	IG
TRENT	Boulogne	478 127 541	Négoce d'article de jardinage	100 %	100 %	IG
KARIBU	Brème		Produits en bois	100 %	100%	IG
FOUT JARDIN DIRECT	Marseille	483 450 524	Négoce d'article de Jardinage sur Internet	100 %	100 %	IG

### 31- ENGAGEMENTS

#### *Nantissements & hypothèques*

- Les titres NORTLAND et KARIBU détenus par Nortène SA sont nantis au profit du pool bancaire finançant l'acquisition de KARIBU.
- Les titres UBBINK GARDEN BV sont nantis au profit des banques, conformément au protocole de conciliation du 21 décembre 2006, en garantie de l'emprunt moyen terme mis en place le 20 mars 2008 qui convertit les CT impayés.
- La marque AKANUA est nantie au profit des banques dans le cadre de la conversion du CT (voir point ci-dessus), ce nantissement devant également bénéficier aux banques ayant financé l'acquisition du solde des titres de Karibu.
- Hypothèque du bâtiment de Lille au profit de la Banque Thémis, en garantie du prêt relais de 2.627 K€. Ce prêt relais a été remboursé le 23 décembre 2008, suite à la cession dudit bâtiment.

#### *Autres engagements*

Engagement de Nortène SA vis à vis du vendeur de Karibu, de rembourser ou faire rembourser par Karibu, au plus tard le 31 mars 2010, le prêt de 1 million d'€ qu'il a consenti à cette dernière.

Les engagements peuvent être synthétisés ainsi :

Engagements	(en milliers d'euros)	
	30/09/2008	30/09/2007
<b>Cautions de contre-garanties sur marchés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Nantissement, hypothèques et sûretés réelles (1)</b>	<b>15 099</b>	<b>9 500</b>
Nantissement des Titres Karibu (2)	9 425	9 425
Nantissement des Titres Nortland	75	75
Nantissement des Titres Ubbink Garden BV	2 972	0
Nantissement Fonds de commerce Nortène (3) (4)	N/A	OUI
Nantissement de la Marque Nortène (3) (4)	N/A	OUI
Nantissement de la Marque Akanua (3)	OUI	N/A
Hypothèque Bâtiment de Lille	2 627	0
<b>Avals, cautions et garanties données</b>	<b>195</b>	<b>5 727</b>
Cautions loyer Logiland (bail sans a/c 01/02/07) (5)	195	5 727
<b>Autres engagement donnés</b>	<b>1 000</b>	<b>7 000</b>
Gage du stock (Nortène Jardinage + Nortland) (6)	N/A	6 000
Engagement de remboursement du prêt S&B	1 000	1 000
<b>Total</b>	<b>16 294</b>	<b>22 227</b>

(1) Il s'agit des valeurs comptables

(2) Diminué de la dépréciation du goodwill (1980 KE)

(3) Actif non valorisé en comptabilité

(4) Actif cédé le 3 juillet 2008 à Intermas

(5) Nortène a obtenu la mainlevée pour cet engagement à compter du 31 décembre 2008

(6) Le gage du stock de Nortène Jardinage a été levé le 3 juillet 2008 afin de permettre la cession du stock à Intermas. Celui du stock de Nortland a été levé par les banques en échange du nantissement des titres Ubbink Garden BV lors de la mise en place du prêt de conversion du CT

## 32 - LISTE DES PRINCIPAUX BAUX

Les principaux baux dans lesquels le Groupe est impliqué ont tous une nature immobilière.

### SYNTHESE DES BAUX

SOCIETE	PAYS	OBJET CONTRAT	DATE	DATE	LOYER HT ANNUEL KE	RENOUVELLEMENT
			DEBUT	FIN		
Nortène Jardinage	France	Bureaux	01/12/07	31/10/08	274	Bail 5 ans ferme (1)
Nortland	France	Bureaux & entrepôt	01/09/06	01/08/12	343	Bail 3-6-9 / 6 ans ferme
		Bureaux & entrepôt	01/09/06	01/08/12	89	Bail 3-6-9 / 6 ans ferme
Ubbink BV	Pays-bas	Entrepôt & Bureaux	05/11/93	31/12/10	225	Optionnel
Ubbink GmbH	Allemagne	Bureaux	01/06/06	31/05/09	40	Optionnel
Ubbink Bel	Belgique	Bureaux	15/10/99	14/10/11	25	Optionnel
Apollo Ltd	UK	Bureaux & entrepôt	01/01/98	31/12/12	272	Optionnel
Karibu	Allemagne	Bureaux & entrepôt	01/01/01	31/12/15	508	Optionnel
		Bureaux & entrepôt	01/01/01	31/12/10	115	Optionnel
Nortène Jardinage	France	Entrepôt	02/02/07	31/12/08	731	(2) Cautions données au profit du (3) titulaire du bail -Logiland, notre prestataire logistique

(1) Le bail de l'immeuble de Boulogne a été résilié au 31 octobre 2008

(2) Coût refacturé par Logiland à Nortène Jardinage.

(3) Le contrat de prestation logistique a été résilié fin décembre 2008.

Échéances des loyers	(en milliers d'euros)		
	-1 an	+1 an - 5ans	+5 ans
30/09/2008	1 858	5 073	635
30/09/2007	2 919	9 389	4 683



CHAPITRE 4.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES  
CONSOLIDÉS DE NORTENE AU 30 SEPTEMBRE 2008



KPMG Audit  
1, cours Volney  
92523 Paris La Defense Cedex  
France



Grant Thornton

Grant Thornton  
100, rue de Courcelles  
75010 Paris Cedex 17  
France

**Nortène S.A.**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 30 septembre 2008  
Nortène S.A.  
174, quai Jemmapes - 75010 Paris  
*Ce rapport contient 4 pages*  
Référence :



KPMG Audit  
1, cours Malmoy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Grant Thornton

Grant Thornton  
100, rue de Coquebert  
75048 Paris Cedex 17  
France

**Nortène S.A.**

Siège social : 174, quai Jemmapes - 75010 Paris  
Capital social : € 7 813 935

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 30 septembre 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Nortène S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1 Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Continuité d'exploitation » figurant dans la note 7 « Principales opérations survenues depuis la clôture annuelle » des états financiers dans laquelle il est exposé la situation du groupe au regard de la continuité d'exploitation et les raisons ayant conduit le Directoire à arrêter les comptes dans une hypothèse de continuité d'exploitation.

## 2 Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 30 septembre 2008. La très grande volatilité sur les marchés financiers demeurés actifs, la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte incertain que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce.

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note « Continuité d'exploitation » figurant dans la note 7 « Principales opérations survenues depuis la clôture annuelle » des états financiers expose la situation du groupe au regard de la continuité d'exploitation. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Société, nous estimons que la note des états financiers donne une information appropriée.

Comme indiqué dans la note 4 « Estimations et jugements comptables déterminants » des états financiers, le groupe est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses concernant notamment l'évaluation des goodwill, des impôts différés et de la dépréciation des stocks. Nous avons examiné la documentation disponible et avons également vérifié que la note des états financiers donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

A l'exception de l'incidence éventuelle du fait exposé ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes



Grant Thornton

*Nortène S.A.  
Rapport des commissaires aux comptes sur les  
comptes consolidés  
30.09.2008*

Paris La Défense, le 30 avril 2009

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

Jean-Marc Discours  
*Associé*

Paris, le 30 avril 2009

Grant Thornton  
*Membre français de Grant Thornton  
International*

Laurent Bouby  
*Associé*

CHAPITRE 5. COMPTES SOCIAUX DE NORTENE AU 30 SEPTEMBRE 2008

**NORTENE SA**

**ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 30-09-2008**

Bilan en K€	Notes	30/09/2008			30/09/2007
		Brut	Amort	Net	Net
<b>ACTIF</b>					
Immobilisations incorporelles		0	0	0	458
Immobilisations corporelles		100	100	0	355
Immobilisations financières	(1)	16 393	2 066	14 327	15 223
<b>Actif immobilisé</b>		<b>16 493</b>	<b>2 166</b>	<b>14 327</b>	<b>16 036</b>
Clients et autres créances	(2)	34 426	26 216	8 210	16 899
Valeurs mobilières de placement		0	0	0	15
Disponibilités		608	0	608	151
<b>Actif Circulant</b>		<b>35 034</b>	<b>26 216</b>	<b>8 818</b>	<b>17 065</b>
Comptes de régularisation - actif		2		2	20
<b>Total Actif</b>		<b>51 529</b>	<b>28 382</b>	<b>23 147</b>	<b>33 121</b>

PASSIF	Notes	30/09/2008	30/09/2007
Capital		7 814	3 314
Primes d'émission, de fusion, d'apport		10 437	4 437
Réserve légale		216	216
Autres réserves		1 049	1 049
Report à nouveau		-16 971	1 040
Résultat de l'exercice		-20 522	-18 011
<b>Capitaux propres</b>		<b>-17 977</b>	<b>-7 955</b>
Provisions pour risques et charges	(3)	725	642
Dettes financières	(4)	38 313	35 865
Fournisseurs et autres dettes	(5)	2 086	4 569
<b>Dettes</b>		<b>41 124</b>	<b>41 076</b>
<b>Total Passif</b>		<b>23 147</b>	<b>33 121</b>

(1) Dont titres de filiales 16.327 K€ (brut), 14.261 K€ (net)

(2) Dont :

- comptes courant de filiales : 28.346 K€
- autres créances sur filiales : 1.563 K€
- créances sur cession bâtiment de Lille : 3.100 K€
- créance sur cession Intermas : 794 K€
- créance sur cession PH-France : 354 K€
- créance sur cession Nortène Fleurs : 150 K€
- autres créances : 119 K€

(3) Voir détail « B- Notes sur le passif du bilan ; point 2 »

(4) Voir détail « B- Notes sur le passif du bilan ; point 3 »

Compte de Résultat en K€	Notes	30/09/2008	30/09/2007
Chiffre d'affaires		1 615	2 274
Autres produits d'exploitation		36	44
<b>Produits d'exploitation</b>	(1)	<b>1 651</b>	<b>2 318</b>
Services extérieurs	(2)	-3 668	-4 768
Impôts et taxes		-67	-132
Charges de personnel	(3)	-1 276	-440
Dotations et Reprises d'exploitation	(4)	601	-862
Autres charges de gestion	(5)	-829	0
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>-5 239</b>	<b>-6 202</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-3 588</b>	<b>-3 884</b>
Produits financiers	(6)	2 255	789
Charges financières	(6)	-3 077	-2 642
Dotations et Reprises financières	(6)	-16 648	-11 537
<b>Résultat financier</b>		<b>-17 470</b>	<b>-13 390</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>-21 058</b>	<b>-17 274</b>
Produits exceptionnels	(7)	6 583	140
Charges exceptionnelles	(7)	-6 047	-235
Dotations et Reprises exceptionnelles		0	-642
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>536</b>	<b>-737</b>
Participation des salariés		0	0
Impôts sur les bénéfices		0	0
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>-20 522</b>	<b>-18 011</b>

- (1) Voir détail « C- Notes sur le compte de résultat ; point 1 »
- (2) Bien qu'en baisse par rapport à l'exercice 2007, les frais liés à la restructuration du groupe continuent de peser fortement sur les comptes de Nortène SA.
- (3) L'effectif moyen de Nortène SA est de 8 salariés pour 2008 contre 2 salariés en 2007
- (4) Dont reprise sur provision de la créance Karibu pour 622 K€
- (5) Dont annulation de la créance Karibu pour - 622 K€ (frais et royalties contestés par Karibu) et régularisation du prorata de TVA pour - 207 K€
- (6) Voir détail « C- Notes sur le compte de résultat ; point 2 »
- (7) Voir détail « C- Notes sur le compte de résultat ; point 6 »



## ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Annexe au bilan avant répartition des comptes arrêtés au 30 septembre 2008 dont le total est de 23.147 K€, et au compte de résultat présenté sous forme de liste et dégageant une perte de - 20.522 K€.

Les comptes présentés ci-après ont une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er octobre 2007 au 30 septembre 2008. Ils ont été arrêtés par le Directoire le 21 avril 2009.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### I- FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

#### **1- Principales opérations survenues aux cours de l'exercice**

##### *Réorganisations et cessions*

Le groupe NORTENE a procédé fin 2007 et début 2008 à la restructuration de son périmètre en procédant aux opérations suivantes :

- *Cession des titres Nortène Fleurs*

Par acte en date du 14 décembre 2007, Nortène fleurs – filiale non stratégique du groupe – a été cédée au Groupe Lanotre.

- *Cession des titres Apollo Gardening Ltd*

Les titres Apollo Gardening Ltd ont été cédés à Ubbink Garden BV (filiale à 100% de Nortène SA) le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

L'objectif est de fusionner à terme la société Apollo Gardening Ltd avec une autre filiale anglaise d'Ubbink Garden BV, la société Ubbink Ltd.

- *Cession de l'activité jardinage, repositionnement commercial*

NORTENE SA a conclu le 24 mai 2008 un accord avec la société espagnole INTERMAS NETS SA en vue de la cession à celle-ci de son activité de distribution de produits de jardinage utilitaire exploitée en France hors produits éclairage, treillage-déco en bois naturel et gamme oiseaux (gamme ACREWOOD) qu'elle conserve.

Les activités objet de cette cession étaient exploitées au sein de deux sociétés du groupe NORTENE, NORTENE JARDINAGE et NORTENE PRO dont les fonds de commerce ont été apportés à une société ad hoc créée préalablement à l'opération et dont les actions ont été cédées à INTERMAS NETS SA.

Les marques « NORTENE » et « JARDINS DE BASTIEN » sont également cédées dans le cadre de cette transaction.

Le prix de cession du fonds de commerce et des stocks convenu s'est composé d'une partie fixe de 4 250 K€ et d'un complément de prix de 2 576 K€.

La cession à Intermas a été finalisée le 3 juillet 2008.

Le fonds et les stocks de Tout Jardin Direct, quant à eux, ont été cédés au 10 juin 2008 à une société tierce. Le prix de cession est non significatif.

Ces opérations permettent au Groupe NORTENE de se libérer d'activités structurellement déficitaires et de se recentrer, à partir de véritables outils industriels européens, sur la fabrication et la commercialisation de tous les produits permettant l'agencement et l'aménagement des espaces extérieurs sous l'angle de la nature et du bien-être (chalets, abris, piscines, terrasses, spas, saunas, fontaines...)

NORTENE SA va développer ses activités sous l'enseigne OUTSIDE LIVING INDUSTRIES (OLIN) qui deviendra prochainement sa dénomination sociale. Elle commercialisera ses produits sous les marques KARIBU, UBBINK, NORTLAND et AKANUA.

Dans le cadre de cette cession, INTERMAS consent gratuitement à NORTENE SA une licence de la marque « NORTENE » pendant une période expirant au 31 décembre 2008 en ce qui concerne l'usage de celle-ci en tant que dénomination sociale par NORTENE SA et dans les 2 ans de la réalisation de la cession pour la commercialisation par la Société des produits non compris dans la cession.

- *Perspective d'arrêt de certaines filiales*

La SCI Bois de la Pie, la SARL Optimis, la SARL Trent et Nortène Tunisie, actuellement en sommeil, seront définitivement arrêtées au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2009.

- *Cession du bâtiment de Lille*

Nortène SA possédait un bâtiment situé à Lille qu'elle donnait en location à un tiers. Une promesse de Vente du bâtiment a été signée devant Notaire le 21 janvier 2008 pour un prix de 3,1 millions d'euros.

Par arrêté du 19 mai 2008, la Communauté Urbaine de Lille a préempté la cession du bâtiment à des conditions financières identiques. Le prix de la vente a été consigné au CDC le 10 septembre 2008.

Les actes de régularisation du transfert de propriété ont été signés les 18 et 19 novembre 2008. Le prix de la vente a été versé à Nortène le 23 décembre 2008.

### *Refinancement de l'acquisition du solde des titres Karibu*

Par avenant du 24 mai 2007 au contrat d'acquisition de Karibu, Nortène SA a acquis le solde des titres Karibu détenus par les minoritaires au prix de 1 872 K€.

Le 4 octobre 2007, il est conclu avec les banques du pool ayant financé la 1<sup>re</sup> tranche de l'acquisition des titres Karibu en décembre 2005, un avenant finançant la somme payée de 1 872 K€.

Le remboursement de ce prêt s'étale sur 5 ans à compter du 10 janvier 2008.

Les échéances sont trimestrielles. Le taux d'intérêts est de : Euribor 3 mois + 1,50%.

### *Conversion du Court Terme impayé en un prêt unique à moyen terme*

Le protocole de conciliation signé le 21-12-2006 et homologué le 27-12-2006 par le Tribunal de Commerce de Nanterre prévoyait la conversion des crédits court terme impayés sous forme d'un crédit unique à moyen terme.

Cette conversion a été réalisée le 20 mars 2008 par la signature d'une convention de prêt à moyen terme.

Le montant du prêt est de 10.473 K€. Il est remboursable trimestriellement sur 5 ans à partir du 21 mars 2009. Le taux d'intérêts est de : Euribor 3 mois + 1,35%.

Le prêt est garanti par le nantissement des titres Ubbink Garden BV et des marques NORTENE.

Le 30 juin 2008, en contrepartie d'un remboursement anticipé de 800 K€, les banques ont donné main levée du nantissement des marques NORTENE afin de permettre leur cession à Intermas.

En plus du paiement susvisé, Nortène s'est engagé irrévocablement à consentir aux banques un nantissement de 1<sup>er</sup> rang sur sa nouvelle marque AKANUA.

### *Renforcement des fonds propres*

Dans le cadre d'un projet de recapitalisation de la Société, et suite à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »), lors de sa séance du 20 mai 2008, d'accorder au fonds D&P PME IV ainsi qu'à la Société EFFI-INVEST I agissant de concert, une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique sur les actions de la Société NORTENE SA, D&P PME IV et EFFI-INVEST I ont exercé le 30 juin 2008 leurs 1 500 000 bons de souscription d'actions attribués lors de l'émission d'OBSAs (cf Prospectus Visa AMF n°07-316 du 7 septembre 2007), par compensation avec une partie des créances qu'ils détenaient sur la NORTENE SA.

En conséquence NORTENE SA a augmenté son capital de 4 500 000 € par création de 1 500 000 actions émises au prix unitaire de 7 € soit avec une prime d'émission de 4 € par action, intégralement libérées par compensation avec les créances détenues par D&P PME IV et EFFI INVEST I au titre des prêts et avances consentis à la Société et de leur créance obligataire.

A l'issue de cette compensation, les seules créances des investisseurs restant dues au 30 juin 2008 par NORTENE correspondent au solde de la créance obligataire en principal de D & P PME IV et EFFI INVEST I, soit respectivement 8 005 170 euros et 3 912 710 euros. (voir point « Trésorerie » ci-après pour les prêts obtenus de D&P PME IV et EFFI INVEST I entre août et septembre 2008)

A la suite de l'exercice de ces BSA, D&P PME IV et EFFI-INVEST I contrôlent de concert la Société, à hauteur de 57,59 % du capital et 49,60% des droits de vote.

### *Conversion de l'action de préférence en action ordinaire*

Conformément à l'article 9.6 des statuts de Nortène SA, suite à l'augmentation de capital par exercice des BSA décrite au point précédent, l'action de préférence détenue par D&P PME IV est convertie de plein droit en action ordinaire depuis le 30 juin 2008.

## *Trésorerie*

Pour faire face à ses besoins de trésorerie sur le périmètre « France », le groupe a bénéficié du soutien financier des fonds D&P PME IV et EFFI INVEST I, qui ont apporté en trésorerie 5 millions d'€ entre décembre 2007 et janvier 2008 (incorporés dans les capitaux propres le 30 juin 2008).

Un apport supplémentaire de 2,48 millions d'€ a été réalisé entre août et septembre 2008.

Par ailleurs, le groupe :

- s'applique à réduire ses coûts,
- se désengage des activités non stratégiques
- et cède des actifs non nécessaires à l'exploitation.

## **2- Principales opérations survenues depuis la clôture annuelle**

### *Résiliation du bail du site de Boulogne*

Dans le cadre de sa réorganisation et dans l'objectif de réduire à minima les coûts de fonctionnement du Groupe, le bail du site de Boulogne a été résilié à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008 moyennant une indemnité transactionnelle de 193 K€ (et des honoraires d'agence immobilière de 50 K€).

Ce bail 3-6-9 débutait au 1<sup>er</sup> décembre 2007 et comportait une première période ferme de 5 années. Le loyer annuel HT était de 274 K€ et hors charges.

Le bail était porté par Nortène Jardinage, Nortène SA en était la caution solidaire.

### *Remboursement du prêt relais Thémis*

Lors de la signature de la promesse de vente du bâtiment de Lille, Nortène SA avait perçu un acompte de 2.500 K€ (voir ci-dessus « Cession du bâtiment de Lille »)

Suite à la préemption de la vente par la CU-Lille, Nortène SA s'est trouvé obligé de rembourser, dans les plus brefs délais, l'acompte qu'elle avait perçu de l'acheteur augmenté des intérêts.

Pour ce faire, Nortène a souscrit auprès de la Banque Thémis un prêt relais de 2.627 K€ au taux d'Euribor 4 mois +3%.

Le prêt relais a été remboursé le 23 décembre 2008, à la suite de la perception du prix de la préemption.

### *Cession des filiales UK*

Le groupe NORTENE étudiait la possibilité de céder les filiales anglaises, génératrices de pertes depuis plusieurs années.

Il s'agit de :

- Apollo Gardening Ltd, filiale à 100% de Ubbink Garden BV
- Ubbink Gardening Ltd, filiale à 100% de Ubbink Garden BV
- Nortène Ltd, filiale à 99,25% de Nortène SA

Le groupe Nortène a accepté une offre de reprise de ces filiales par leur dirigeant le 4 avril 2009. A la date des présentes des conditions résolutoires restent à lever afin d'entériner la cession.

### *Gouvernance*

- **Directoire**

Aux termes des Conseils de Surveillance du 30 septembre 2008 et du 21 novembre 2008, le Directoire de Nortène est désormais composé de :

- Jean-Luc HEYMANS – Président
- Georges TOURNIER – Membre, Directeur Général

- **Conseil de Surveillance**

Aux termes de la réunion du 21 novembre 2008, le Conseil de Surveillance est désormais composé ainsi :

- Monsieur Bernard ROQUES : Président
- Monsieur Jérémie SURCHAMP : Vice-Président
- Monsieur Nicolas URBAIN : Membre
- Monsieur Dominique VITOU : Membre
- Monsieur Philippe LEPERS : Membre

### *Continuité d'exploitation*

La société NORTENE SA (Société mère) est engagée envers ses banques au 30 septembre 2008 à hauteur de 19,78 M€ (soit 10,11 M€ au titre de l'emprunt d'acquisition de KARIBU et 9,67 M€ au titre du crédit de consolidation).

Le service des principales échéances de ces deux emprunts, qui était gelé jusque là, doit reprendre à compter :

- du 10 janvier 2009 pour l'emprunt d'acquisition de KARIBU,
- et du 21 mars 2009 pour le crédit de consolidation.

Compte tenu du contexte économique actuel et de l'incertitude pesant sur la continuité d'exploitation, NORTENE SA a entamé en novembre 2008 de nouvelles discussions avec les membres de son « pool » bancaire pour renégocier les conditions de la dette de « haut de bilan » et ainsi lui permettre d'achever la restructuration du Groupe dans les meilleures conditions.

Au terme de la négociation, NORTENE SA et ses banques « haut bilan » ont signé, le 16 avril 2009, un accord :

- 1) gelant, jusqu'au 31 janvier 2010 (tel que décrit dans la note 20 – Passifs financiers), les échéances en capital de l'emprunt de conversion du CT et des emprunts d'acquisition de Karibu,
- 2) et prévoyant des opérations financières de haut de bilan

Le plan de trésorerie prévisionnel pour l'exercice 2008/2009, intégrant les dernières négociations bancaires de la dette « haut bilan », montre que le groupe Nortène dispose de financements suffisants pour les 12 prochains mois.

Par conséquent, nonobstant le niveau élevé de la perte dégagée au 30 septembre 2008 et les capitaux propres consolidés négatifs, les comptes ont été arrêtés par le Directoire dans une hypothèse de continuité d'exploitation.

## **II- PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux dispositions du Plan Comptable Général adopté par le Comité de la Réglementation Comptable le 29 avril 1999 (telles qu'applicables pour notre exercice).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## **III- INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**

### **A- NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN :**

#### **1-Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur une durée de :

- 1 à 3 ans pour les brevets, logiciels,
- 3 ans pour les frais de constitution,
- 3 à 5 ans pour les frais de recherche et de développement.

Les sorties d'immobilisations incorporelles de l'actif de NORTENE SA s'expliquent par la cession du fonds de commerce « NORTENE » à Internas et par des mises au rebut.

#### **2-Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. L'amortissement a, pour l'essentiel, été déterminé selon le mode linéaire. Les durées les plus généralement retenues ont été les suivantes :

- Agencements et installations : 8 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels : 6 à 10 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 4 à 10 ans

Les investissements corporels de Nortène SA correspondent pour l'essentiel à des agencements de locaux. Au 30 septembre 2008, le bâtiment de Lille ayant été cédé et le

baill des bureaux de Vélizy étant arrivé à échéance, les agencements correspondants ont été sortis de l'actif.

### 3-Immobilisations financières

Les titres de participations sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Une provision est constatée lorsque la valeur d'utilité des titres pour le groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

La valeur d'utilité retenue est fondée sur deux critères combinés : la part de marché et l'estimation des profits futurs de la société en question.

Au 30 septembre 2008, NORTENE SA a provisionné les titres des filiales dont les activités ont été abandonnées au cours de l'exercice.

NORTENE S.A. est la société consolidante du Groupe.

#### 4- Etat des immobilisations

Immobilisations au 30-09-2008	30/09/2007	Augment.	Dimin.	30/09/2008
F.Etabl- Recherche & Dévelop	12		12	0
Autres immo. Incorp.	916	72	988	0
<b>Total Immo. incorp.</b>	<b>928</b>	<b>72</b>	<b>1 000</b>	<b>0</b>
Terrain	129		129	0
Construction sur sol propre	1 303		1 303	0
Agencements de constructions	680		680	0
Inst.techn. matériel &outil. Indust	147		147	0
Autres agencements	62		62	0
Matériel de bureau et informatique	104	10	14	100
Emballages récupérables et divers	4		4	0
<b>Total immo. corporelles</b>	<b>2 429</b>	<b>10</b>	<b>2 339</b>	<b>100</b>
Titres de participation	20 000	929	4 602	16 327
Prêt & autres immo. financières	102		36	66
<b>Total immo. financières</b>	<b>20 102</b>	<b>929</b>	<b>4 638</b>	<b>16 393</b>
<b>Total général</b>	<b>23 459</b>	<b>1 011</b>	<b>7 977</b>	<b>16 493</b>

#### 5- Etat des amortissements

Amortissements au 30-09-2008	30/09/2007	Augment.	Dimin.	30/09/2008
A1 -Autres immo. incorporelles	470	52	522	0
Construction sur sol propre	1 246	7	1 253	0
Mat. Outillage	55	9	64	0
Agencements de constructions	681	0	681	0
M.de Bureau & Inform. mobilier	92	55	47	100
<b>A1 -Immo. corporelles</b>	<b>2 074</b>	<b>71</b>	<b>2 045</b>	<b>100</b>
<b>Total général</b>	<b>2 544</b>	<b>123</b>	<b>2 567</b>	<b>100</b>

► Détail des provisions sur immobilisations financières (titres filiales) :

Provision titres Filiales en K€	Ouverture	Provision	Reprise	Clôture
Apollo Ltd	1 500		1 500	0
Nortène Fleurs	1 630		1 630	0
Nortène Ltd	1 467			1 467
Nortène Tunisie	282			282
Tout Jardin Direct		37		37
Nortène Jardinage		70		70
Nortène Pro		73		73
Trent		37		37
Northland		100		100
<b>TOTAL</b>	<b>4 879</b>	<b>317</b>	<b>3 130</b>	<b>2 066</b>

► Détail des provisions sur comptes courant des filiales :

Provision cptes cour. Filiales en K€	Ouverture	Provision	Reprise	Clôture
Nortène Fleurs	1 720		1 720	0
Nortène Ltd	1 585			1 585
Nortène Tunisie	1 680		453	1 227
Tout Jardin Direct	1 955	196		2 151
Nortène Jardinage		14 949		14 949
Nortène Pro		472		472
Trent		1 080		1 080
Optimis		1 214		1 214
Northland		3 184		3 184
<b>TOTAL</b>	<b>6 940</b>	<b>21 095</b>	<b>2 173</b>	<b>25 862</b>

Les filiales ci-dessus n'ont plus d'activité opérationnelle et, par ailleurs elles présentent des situations nettes négatives, conséquemment les comptes courants détenus par Nortène SA ont été provisionnés.



## 7- Filiales et participations (en K€ ou en K devises locales)

Les titres de participations sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

FILIALES	Capital	Capitaux	Quote	Valeur	Valeur	Chiffre	Résultat	Montant	Montant
	Social	propres	part	comptable	comptable	d'affaires	du	des prêts	des
		(autres que le capital)	détenu	brute des titres détenus	nette des titres détenus	H.T.	exercice clos	et avancés accordés	cautions et avais donnés
	(en K dev)	(en K dev)	(en %)	(en K €)	(en K €)	(en K dev)	(en K dev)	(en K €)	(en K dev)
UBRINK BV	227	5 134	100,00%	2 973	2 973	43 239	543	1921	
KARIBU	260	2 171	100,00%	11 288	11 288	33 108	635	0	
NORTENE JARDINAGE	40	-14 989	100,00%	70	0	15 986	-6 969	16 116	
NORTLAND	75	-3 264	100,00%	100	0	2 724	-1 508	3 184	
OPTIMIS	107	-1 379	100,00%	0	0	0	-74	1 214	
NORTENE LTD (E)	1 000	-2 187	99,25%	1 467	0	20	-134	1 442	
TRENT	37	-1 081	100,00%	37	0	186	-249	1 080	
TOUT JARDIN DIRECT	37	-2 185	100,00%	37	0	424	-514	2 151	
NORTENE TUNISIE (TND)	400	-2 795	92,48%	282	0	0	-242	620	1 090
NORTENE PRO	75	-442	99,00%	73	0	1 098	-59	472	
SCI BOIS DE LA PIE	1	938	99,00%	0	0	3	50	-638	
Taux de clôture									
EUR/TDM	1,795601								
EUR/GBP	0,7903								
Taux moyen									
EUR/TDM	1,805239								
EUR/GBP	0,763295								

## 8- Informations sur les créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provisions pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Au 30 septembre 2008, les échéances des créances étaient les suivantes :

Echéances des créances au 30-09-2008 en K€	Total	A un an au plus	A plus d'un an
Prêts et autres immobilisations financières	66		66
Clients et comptes rattachés *	1 563	1 563	
Créances sur personnel	4	4	
Créances sur l'Etat	109	109	
Groupe et associés **	28 346	28 346	
Créances diverses	4 404	4 404	
<b>Total</b>	<b>34 492</b>	<b>34 426</b>	<b>66</b>

► (1) Les créances clients incluent des produits à facturer (inter-groupe) pour 392 K€.

Détail des produits à facturer en K€	HT	TVA	TTC
Management Fees	251	49	300
Location-gérance Nortène Jardinage	63	12	75
Autres refacturations (téléphone...)	14	3	17
<b>Total</b>	<b>328</b>	<b>64</b>	<b>392</b>

► (2) Les créances « Groupe » sont constituées principalement des avances de trésorerie consenties aux sociétés du Groupe.

## **B- NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN :**

### **1- Capital social**

Le capital est de 7 814 K€, divisé en 2 604 645 actions ordinaires de 3 euros de valeur nominale chacune.

Le capital social est entièrement libéré. L'historique des émissions d'actions se présente comme suit :

Dates	Nombre d'actions
<b>Au 01/10/2005</b>	<b>893 800</b>
Distribution gratuite d'actions - incorp. réserves	29 794
Nouvelles actions - Fusion NJ-NSA	181 050
<b>Au 30/09/2006</b>	<b>1 104 644</b>
Action de préférence (18-09-2007)	1
<b>Au 30/09/2007</b>	<b>1 104 645</b>
Exercice BSA au 30-06-2008 (1)	1 500 000
<b>Au 30/09/2008</b>	<b>2 604 645</b>

► (1) Exercice des BSA :

Dans le cadre d'un projet de recapitalisation de la Société, et suite à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »), lors de sa séance du 20 mai 2008, d'accorder au fonds D&P PME IV ainsi qu'à la Société EFFI-INVEST I agissant de concert, une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique sur les actions de la Société NORTENE SA, D&P PME IV et EFFI-INVEST I ont exercé le 30 juin 2008 leurs 1 500 000 bons de souscription d'actions attribués lors de l'émission d'OBSAs (cf Prospectus Visa AMF n°07-316 du 7 septembre 2007), par compensation avec une partie des créances qu'ils détenaient sur la NORTENE SA.

En conséquence NORTENE SA a augmenté son capital de 4 500 000 € par création de 1 500 000 actions émises au prix unitaire de 7 € soit avec une prime d'émission de 4 € par action (soit 6 000 000 €), intégralement libérées par compensation avec les créances

détenues par D&P PME IV et EFFI INVEST I au titre des prêts et avances consentis à la Société et de leur créance obligataire.

Ordre d'imputation des créances D&P PMEIV et EFFI INVEST I	Mt €
1- Intérêts du contrat de prêt new money du 19/01/2007	1 352 232
2- Intérêts des OBSA	816 986
3- Intérêts de la convention de prêt du 14/01/2008	174 773
4- Avance octroyée	73 897
5- Prêt 2008 en compte courant	5 000 000
6- Imputation partielle des OBSA	3 082 112
<b>Total augmentation de capital</b>	<b>10 500 000</b>

A la suite de l'exercice de ces BSA, D&P PME IV et EFFI-INVEST I contrôlent de concert la Société, à hauteur de 57,59 % du capital et 49,60% des droits de vote.

## 2- Informations sur les provisions pour risques et charges

Risques	30/09/07	Provisions	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	30/09/08
Prud'hommes	235		155	0	80
Affaire Plymouth - Litige Qté	190				190
Loyer Vélizy	67		67	0	0
Remise en état de Vélizy	150		150	0	0
Créances/ Cession NFleurs	0	50			50
Provision licenciements		270			270
Perte sur contrats à terme		135			135
<b>Totaux</b>	<b>642</b>	<b>455</b>	<b>372</b>	<b>0</b>	<b>725</b>

## 3- Informations sur les dettes

La répartition des dettes selon leur échéance était, au 30 septembre 2008, la suivante :

DETTES	Montant en K€	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles	11 918	0	11 918	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	19 787	3 155	16 130	502
Autres dettes financières	5 550	5 550		
Groupe et associés	1 058	1 058		
<b>Total échéances Dettes financières</b>	<b>38 313</b>	<b>9 763</b>	<b>28 048</b>	<b>502</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés *	1 528	1 528		
Personnel et comptes rattachés	242	242		
Organismes sociaux	120	120		
Etat et autres collectivités publiques	123	123		
Autres dettes	73	73		
<b>Total échéances Fournisseurs et autres dettes</b>	<b>2 086</b>	<b>2 086</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>40 399</b>	<b>11 849</b>	<b>28 048</b>	<b>502</b>

► Au terme d'une négociation avec son pool bancaire, NORTENE SA a obtenu, le 17 avril 2009, la signature d'un accord gelant jusqu'au 31 janvier 2010, les échéances en capital de l'emprunt de conversion du CT et des emprunts d'acquisition de Karibu.

Par ailleurs, selon le même accord, le paiement des intérêts de la période sera limité à 700 K€ selon l'échéancier suivant : 100 K€ à la signature de l'accord ; 200 K€ en octobre 2009 ; 400 K€ en Novembre 2009.

► (2) Les dettes fournisseurs comprennent des provisions pour factures à recevoir qui se décomposent ainsi :

Détail des factures à recevoir en K€	HT	TVA	FFC
Honoraires conseils et commissaires aux comptes	181	35	216
Honoraires pour assemblée	15	3	18
Régularisation de charges locatives	12	3	15
Autres charges provisionnées	17	2	19
<b>Total</b>	<b>225</b>	<b>43</b>	<b>268</b>

### C- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT :

#### 1- Produits d'Exploitation

Les produits d'exploitation correspondent aux facturations :

- de loyers (immeuble de placement de Lille)
- de prestations de holding et d'animation du Groupe
- de loyers de location-gérance (facturés à Nortène Jardinage)

Structure des produits de Nortène SA	Nature	ML K€	%
Management Fees	Interco	1 006	60,93%
Location gérance	Interco	195	11,81%
Loyer (1)	Hors Groupe	410	24,83%
Autres refacturations	Interco	40	2,42%
<b>Total</b>		<b>1 651</b>	<b>100,00%</b>

► (1) Suite à la cession du bâtiment de Lille, aucun loyer ne sera perçu pour l'exercice 2008/2009.

#### 2- Résultat financier

Les produits financiers (hors provisions) concernant les entreprises liées s'élèvent à 2.043 K€ dont un dividende de 685 K€ perçu la de filiale hollandaise Ubbink Garden BV.

Les charges financières (hors provisions) concernant les entreprises liées s'élèvent à 42 K€.

Les produits et charges financières sont générés par les refacturations aux/des filiales d'intérêts sur avances de trésorerie.

► **Détail du résultat financier au 30 septembre 2008**

Intérêts et Dividendes en K€	Charges	Produits	Résultat
Intérêts groupe	42	1 358	1 316
Dividendes	0	685	685
Provisions sur titres	317	3 130	2 813
Provisions sur comptes courants	21 095	2 173	-18 922
<b>Total Groupe</b>	<b>21 454</b>	<b>7 346</b>	<b>-14 108</b>
Intérêts	2 684	2	-2 682
Provision créance sur cession de titres	404	0	-404
Provision perte sur contrats à terme	135	0	-135
Écarts de change	351	210	-141
<b>Total Hors Groupe</b>	<b>3 574</b>	<b>212</b>	<b>-3 362</b>
<b>Total</b>	<b>25 028</b>	<b>7 558</b>	<b>-17 470</b>

Produits financiers	0	2 255	2 255
Charges financières	3 077	0	-3 077
Dotations et Reprises financières	21 951	5 303	-16 648
<b>Total</b>	<b>25 028</b>	<b>7 558</b>	<b>-17 470</b>

**3- Rémunérations allouées aux membres des organes de Direction et de Contrôle**

La rémunération des dirigeants pour les exercices 2007/2008 et 2006/2007 est précisée ci-après.

*Rémunération du Directoire*

**Exercice 2007-2008**

Mandataire	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Complément de retraite	Engagements et primes de départ
P. WALLON (Fin de mandat le 08/10/07)	Honoraires : 167 444 €	Néant	Néant	Néant	Néant	209 453 €
C. LIAGRE (Fin de mandat le 29/09/08)	Honoraires : 240 000 €	Néant	Néant	Néant	Néant	Préavis 3 mois (1)
JF. LE BOS (Fin de mandat le 12/10/07)	Honoraires : 16 690 €	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
JL. HEYMANS	240 000 €	Néant	108 361 €	9 927€	Néant	12 mois (salaire + prime) (1)
JP. DARNAULT (fin de mandat le 20/10/08)	191 666 €	Néant	80 000 €	6 288 €	Néant	12 mois de salaire en cas de licenciement dans les 18 mois de l'embauche (1)
G. TOURNIER (début de mandat le 30/09/08)	90 000 €	Néant	55 000 €	Néant	Néant	Néant

## Exercice 2006-2007

Mandataire	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Complément de retraite	Engagements et primes de départ
P. WALLON	240 000 €	Néant	Néant	6 172 €	21 469 €	12 mois (salaire + prime) (1)
C. LIAGRE (début de mandat le 28/06/08)	Honoraires : 100 000 €	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
JF. LE BOS (début de mandat le 28/06/08)	Honoraires : 107 915 €	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
JL. HEYMANS	240 000 €	Néant	Néant	9 927 €	Néant	12 mois (salaire + prime) (1)
H. VAILLANT (fin de mandat le 23/04/07)	113 093 €	Néant	Néant	Néant	Néant	12 mois (salaire + prime) (1)
N.TANT (Démission effective le 2 octobre 2006)	295 452 € *	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

\* Dont 103 969 € de rémunération directement versée par NORTLAND, en ce compris 12 119 € au titre du remboursement des frais de voyages et de déplacements, et 191 483 € versés par NORTLAND à la société FORESTIA dont Monsieur N. TANT est le gérant.

(1) en cas de révocation ou de licenciement hors faute grave

Les contrats de travail des dirigeants sous en cours d'actualisation afin de se conformer à la loi TEPA.

## Rémunération du Conseil de Surveillance

## Exercice 2007-2008

Mandataire	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Complément de retraite	Autres éléments de rémunération	Jetons de présence
D. VITOU	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	18 294 € *	Néant
P. LEPERS	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
N. URBAIN	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
H. DISCOTTES (fin de mandat le 19/11/08)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
JF. MICHAUD (fin de mandat le 16/06/08)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
J. SURCHAMP (Début de mandat le 16/06/08)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

\* Arrêt du versement des jetons à compter de juin 2008, suite au remplacement de M. Vitou au poste de Président du Conseil de Surveillance.

**Exercice 2006-2007**

Mandataire	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Complément de retraite	Autres éléments de rémunération	Jetons de présence
D. VITOU	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	27 441 €	Néant
J. GOURLET (Fin de mandat le 18/09/07)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
P. LEPERS	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
JC. RAUD (Fin de mandat le 18/09/07)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
N. URBAIN (Début de mandat le 18/09/07)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
H. DESCOTTES (Début de mandat le 18/09/07)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
JF. MICHAUD (Début de mandat le 18/09/07)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

#### 4- Stock Options

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 30 mars 2006 a autorisé le Directoire à consentir des options de souscription d'actions dans une limite de 6 % du nombre d'actions composant le capital social.

Le Directoire a attribué l'ensemble de ces options (53.628) à Monsieur Jean-Luc Heymans.

Le bénéficiaire pourra lever ses options au plus tôt 2 ans et au plus tard 5 ans à compter de la date d'attribution qui est le 13.04.2006. Les options donneraient droit à souscrire à 53.628 actions.

Conformément aux dispositions légales, le prix d'exercice de ces options est fixé à 28,79 €, soit la moyenne des cours cotés de l'action NORTENE aux vingt séances de Bourse précédant la date d'attribution des options.

Compte tenu des cours de l'action lors de l'attribution des options, les options attribuées n'avaient pas de juste valeur et n'ont pas fait l'objet de traitement en comptabilité.

#### 5- Effectif moyen et rémunération des 5 personnes les mieux payées

Nortène SA a employé au cours de l'exercice 2007/2008 un effectif moyen de 8 personnes dont 1 seul non-cadre.

L'effectif moyen était de 2 personnes sur l'exercice 2006/2007.

La rémunération brute globale des 5 personnes les mieux payées s'est élevée pour l'exercice 2007-2008 à un total de 578.510 €.

## 6- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Ventilation	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat courant	-21 058	0	-21 058
Résultat exceptionnel	536	0	536
Résultat comptable	-20 522	0	-20 522

Aucun impôt n'est dû au titre de l'exercice clos au 30-09-2008.

Une convention d'intégration fiscale entre Nortène SA et ses filiales.

Sociétés intégrées fiscalement		% détention	Résultat fiscal 09-2008	
NORTENE SA	M		Déficit	-1 308
NORTENE JARDINAGE	F	100,00%	Déficit	-6 409
NORTLAND	F	100,00%	Déficit	-1523
NORTENE PRO	F	100,00%	Bénéfice	19
OPTIMIS	F	100,00%	Déficit	-221
<b>Total Général</b>				<b>-9 442</b>

Le déficit fiscal cumulé au 30/09/2008 du groupe fiscal ci-dessus s'élève à 26.521 K€.

## 7- Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

Éléments exceptionnels en K€	Charges	Produits
Litiges salariés	46	0
Pénalités sociales	4	0
Litiges commerciaux	29	0
Cession à Intermas	476	2 699
Cession de l'immeuble de Lille	295	3 100
Sorties d'immobilisations financières	5 197	784
<b>Total</b>	<b>6 047</b>	<b>6 583</b>



#### **IV- AUTRES INFORMATIONS :**

##### **1- Montants concernant les entreprises liées**

Détail des interco-bilan (KE)	Créances	CC actifs	Dettes	CC passifs
NORTENE JARDINAGE	1 213	16 116	596	
KARIBU			10	
NORTENE LTD		1 585		143
NORTLAND	231	3 185		
NORTENE PRO	29	472		
NORTENE TUNISIE		620		
OPTIMIS	35	1 214		
OPTIMIS - Cpte Int. Fiscale				257
SCI BOIS DE LA PIÉ			52	658
TRENT	44	1 080		
T.J.D	11	2 152		
UBBINK BV		1 922		
<b>Totaux</b>	<b>1 563</b>	<b>28 346</b>	<b>658</b>	<b>1 058</b>

Libellés (montant en KE)	Charges	Produits
Prestations de services interco		1 241
Produits financiers interco		2 043
Services externes interco	498	
Charges financières interco	42	
<b>Totaux</b>	<b>540</b>	<b>3 284</b>

##### **2- Engagements en matière de retraite**

Les salariés bénéficient, à l'occasion de leur départ à la retraite, d'une allocation proportionnelle à leur ancienneté. Cette allocation est calculée en fonction des dispositions de la convention collective de la Plasturgie, en tenant compte de l'espérance de vie des salariés, de l'ancienneté et de la pyramide des âges.

Le montant de l'engagement de retraite au 30 septembre 2008 est de 27 KE.

##### **3- Droit Individuel à la formation**

Le Droit Individuel à la Formation (DIF) représentait au 30/09/2008 un volume de 620 heures. Aucun droit au DIF n'a été utilisé sur l'exercice clos au 30/09/2008.

#### 4- Engagements donnés

##### *Nantissements & hypothèques*

- Les titres NORTLAND et KARIBU détenus par Nortène SA sont nantis au profit du pool bancaire finançant l'acquisition de KARIBU.
- Les titres UBBINK GARDEN BV sont nantis au profit des banques, conformément au protocole de conciliation du 21 décembre 2006, en garantie de l'emprunt moyen terme mis en place le 20 mars 2008 qui convertit les CT impayés.
- La marque AKANUA est nantie au profit des banques dans le cadre de la conversion du CT (voir point ci-dessus), ce nantissement devant également bénéficier aux banques ayant financé l'acquisition du solde des titres de Karibu.
- Hypothèque du bâtiment de Lille au profit de la Banque Thémis, en garantie du prêt relais de 2.627 KE. Ce prêt relais a été remboursé le 23 décembre 2008, suite à la cession dudit bâtiment.
- Caution au profit de la BNP Paribas pour le compte de NORTENE TUNISIE à hauteur de 607 KE.

##### *Autres engagements*

Engagement de Nortène SA vis à vis du vendeur de Karibu, de rembourser ou faire rembourser par Karibu, au plus tard le 31 mars 2010, le prêt de 1 million d'€ qu'il a consenti à cette dernière.

Les engagements peuvent être synthétisés ainsi :

	(en milliers d'euros)	
Engagements	30/09/2008	30/09/2007
Cautions solidaires	607	595
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles (1)	16 962	11 363
Nantissement des Titres Karibu	11 288	11 288
Nantissement des Titres Nortland	75	75
Nantissement des Titres Ubbink Garden BV	2 972	0
Nantissement Fonds de commerce Nortène (2) (3)	N/A	OUI
Nantissement de la Marque Nortène (2) (3)	N/A	OUI
Nantissement de la Marque Akanua (2)	OUI	N/A
Hypothèque Bâtiment de Lille	2 627	0
Avals, cautions et garanties données	195	5 727
Caution loyer Logiland (bail Sans à/c 01/02/07) (4)	195	5 727
Autres engagement donnés	1 000	1 000
Engagement de remboursement du prêt S&B	1 000	1 000
<b>Total</b>	<b>18 764</b>	<b>18 685</b>

(1) Il s'agit des valeurs comptables

(2) Actif non valorisé en comptabilité

(3) Actif cédé le 3 juillet 2008 à Intermas

(4) Nortène a obtenu la mainlevée pour cet engagement à compter du 31 décembre 2008

## 5- Passifs éventuels

### a- Clause de Earn Out pour l'acquisition de Karibu :

Un accord a été signé devant notaire le 24 mai 2007 aux termes duquel le prix pour 100% du capital de Karibu est fixé à 11 M€ complété par un Earn out déterminé selon une formule contractuelle.

L'éventuel Earn out devra être payé avant le 31 mars 2010 selon la formule suivante :

$$[(\text{EBITDA réel moyen EX2008 et EX2009} - \text{EBITDA moyen BP2008 et BP2009 tel que prévu au BP}) \times 8$$

$$- (\text{Dette Moyenne 2009} - \text{Dette Moyenne 2006} \times 1,2)]$$

2

étant précisé que (i) le complément de prix ne sera pas dû si la formule retenue donne un résultat négatif et (ii) la Dette Moyenne 2006 x 1,2 ne peut dépasser EUR 8,400,000 et (iii) le montant total du complément de prix ne pourra être supérieur à EUR 4,000,000.

Ce complément de prix n'a fait l'objet d'aucune comptabilisation au 30 septembre 2008.

### b- Litige Plymouth :

Nortène Technologies, ancienne filiale de Nortène SA , a été cédée au groupe Plymouth en 2000.

Un contrat d'approvisionnement était adossé à la cession de titres. Il prévoyait :

- d'une part des quantités minimales de commandes annuelles à Nortène Technologies (pendant 2 ans à compter du 01/10/2000) par les sociétés du groupe Nortène (équivalentes à celles réalisées au cours de l'exercice précédant la cession).
- d'autre part des clauses d'exclusivité pour l'approvisionnement de certains articles (pendant 2 ans à compter du 01/10/2000)
- et enfin des clauses de non-concurrence industrielle (pour 5 ans à compter du 01/10/2000)

Plymouth a introduit des actions judiciaires pour non respect du contrat d'approvisionnement et a demandé en justice une compensation de 3.011 K€ dont 1.499 K€ au titre des «quantités minimales » et 1.512 K€ au titre de la « non-concurrence ».

Le litige concernant les «quantités minimales » a fait l'objet d'une expertise judiciaire. Les pénalités calculées sur les « manques » constatés par l'expert, évaluées conformément à l'article 11 du contrat d'approvisionnement (20% de la valeur des quantités manquantes), seraient de 191 K€ (provisionnées par Nortène SA dans ces comptes).

Les deux autres points n'ont pas encore été traités par l'administration judiciaire.

## 6- Honoraires des Commissaires aux comptes

Exercice 2007-2008

Au 30-09-2008	GRANT THORNTON		KPMG	
	Montant €	%	Montant €	%
<b>Audit</b>				
Certification des comptes	60 000	50,00%	60 000	50,00%
<b>Sous-Total</b>	<b>60 000</b>	<b>50,00%</b>	<b>60 000</b>	<b>50,00%</b>
<b>Autres prestations</b>				
Honoraires Opérations financières	31 525	50,02%	31 500	49,98%
<b>Sous-Total</b>	<b>31 525</b>	<b>50,02%</b>	<b>31 500</b>	<b>49,98%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>91 525</b>	<b>50,01%</b>	<b>91 500</b>	<b>49,99%</b>

Exercice 2006-2007

Au 30-09-2007	LELARGE		KPMG	
	Montant €	%	Montant €	%
<b>Audit</b>				
Certification des comptes	30 000	41,38%	42 500	58,62%
<b>Sous-Total</b>	<b>30 000</b>	<b>41,38%</b>	<b>42 500</b>	<b>58,62%</b>
<b>Autres prestations</b>				
Honoraires OBSA	8 500	18,22%	38 160	81,78%
<b>Sous-Total</b>	<b>8 500</b>	<b>18,22%</b>	<b>38 160</b>	<b>81,78%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>38 500</b>	<b>32,31%</b>	<b>80 660</b>	<b>67,69%</b>

CHAPITRE 6.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR  
LES COMPTES SOCIAUX DE NORTENE - EXERCICE DE 12 MOIS  
CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2008



KPMG Audit  
1, cours Voltaire  
92523 Paris La Défense Cedex  
France



Grant Thornton

Grant Thornton  
100, rue de Courcelles  
75049 Paris Cedex 17  
France

**Nortène S.A.**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 septembre 2008  
Nortène S.A.  
174, quai Jemmapes - 75010 Paris  
*Ce rapport contient 4 pages*  
Référence :



KPMG Audit  
1, boulevard Voltaire  
92023 Paris La Défense Cedex  
France

Grant Thornton

Grant Thornton  
100, rue de Courcelles  
75018 Paris Cedex 17  
France

**Nortène S.A.**

Siège social : 174, quai Jemmapes - 75010 Paris  
Capital social : € 7 813 935

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 septembre 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **NORTENE S.A.**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Continuité d'exploitation » figurant dans la note 2 « Principales opérations survenues depuis la clôture annuelle » de l'annexe dans laquelle il est exposé la situation de la société au regard de la continuité d'exploitation et les raisons ayant conduit le Directoire à arrêter les comptes dans une hypothèse de continuité d'exploitation.



## 2 Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 30 septembre 2008. La très grande volatilité sur les marchés financiers demeurés actifs, la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte incertain que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce.

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note « Continuité d'exploitation » figurant dans la note 2 « Principales opérations survenues depuis la clôture annuelle » de l'annexe expose la situation de la société au regard de la continuité d'exploitation. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Société, nous estimons que cette note donne une information appropriée.

Le principe de suivi de la valeur des titres de participation est décrit dans la note 3 « Immobilisations financières » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles la société s'est appuyée pour évaluer ces titres de participation et à vérifier que cette note donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle du fait exposé ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations





Grant Thornton

*Norène S.A.  
Rapport des commissaires aux comptes sur les  
comptes annuels  
30.09.2008*

et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

#### Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 30 avril 2009

Paris, le 30 avril 2009

**KPMG Audit**  
*Département de KPMG S.A.*

**Grant Thornton**  
*Membre français de Grant Thornton  
International*

**Jean-Marc Discours**  
*Associé*

**Laurent Bouby**  
*Associé*